

---

# RAPPORT ANNUEL 2024

---

Comité d'examen du  
programme de  
défense biologique  
et chimique

---

H.-B. (Bernie) Kraatz, Ph.D.,  
FRSC  
(président)  
Jonathan Van Hamme, Ph.D.  
Christine Vande Velde, Ph.D.

---

Décembre 2024

---

**Droit d'auteur 2024**

**Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique**

Le contenu du présent rapport est assujéti aux dispositions de la Loi sur le droit d'auteur, aux lois, politiques et règlements du Canada et aux accords internationaux. Ces dispositions permettent d'identifier la source de l'information et, dans certains cas, d'interdire la reproduction de documents sans permission écrite.

# RAPPORT ANNUEL 2024

## COMITÉ D'EXAMEN DU PROGRAMME DE DÉFENSE BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE

### TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>RÉSUMÉ .....</b>	<b>5</b>
<b>ACTIVITÉS DU COMITÉ EN 2024.....</b>	<b>6</b>
<b>OBSERVATIONS .....</b>	<b>11</b>
Généralités.....	11
Menace .....	11
Respect de la politique et des conventions internationales .....	11
Capacité défensive.....	12
Suspension ou restriction de certaines activités liées à la défense chimique au CRS.....	12
Autres observations relatives à la sécurité, à la santé au travail et connexes.....	16
Cadre de gestion des risques .....	16
Gestion des matériaux hautement toxiques .....	17
Comités pour la Santé et la Sécurité.....	19
Officiers de la sécurité .....	24
Recherche à double usage préoccupante.....	24
Risques pour les employés civils appuyant la formation avec agents de guerre.....	25
Gestion de l'information.....	26
Protection contre le feu.....	27
Protection respiratoire.....	27
Surveillance de l'acétylcholinestérase.....	28
Médecin conseil .....	28
Infrastructure & Équipement.....	29

Sécurité .....	30
Préparation et réponse aux situations d'urgence .....	31
Protection de l'environnement.....	34
Déclarations d'impact sur l'environnement .....	34
Considérations environnementales et OnTAP.....	34
Espèces en péril .....	34
Gestion des sites contaminés .....	35
Réponse aux déversements.....	35
Conseil de l'environnement, de la santé et de la sécurité .....	35
Autres Observations .....	36
CRS/BFC Suffield .....	36
Centre des sciences pour la sécurité (CSS) .....	40
Quartier Général RDDC.....	41
Commandement du renseignement des Forces canadiennes, SMA (Politiques) et Affaires mondiales.....	44
Directeur de la défense CBRN interarmées (DDCBRNI).....	49
Quartier général de la 1 <sup>re</sup> Division du Canada .....	52
Unité interarmées d'intervention du Canada (UIIC).....	53
1 Hôpital de campagne du Canada (1 HCC) .....	53
Dépôt Central de Matériel Médical (DCMM) .....	54
QG Groupe des Services de santé des Forces canadiennes (QG Gp Svc S FC) .....	55
Collège militaire royal .....	58
Section des opérations CBRNE de la GRC .....	59
<b>CONCLUSIONS .....</b>	<b>62</b>
<b>RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>63</b>
<b>ÉTAT DES RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ.....</b>	<b>63</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>63</b>

## INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada a pour politique d'exercer des pressions en vue de faire adopter à l'échelle mondiale des traités exhaustifs et vérifiables interdisant toutes les armes biologiques et chimiques. Dans cette optique, notre pays est partie prenante de la *Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction* (aussi appelée Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines, ou CIABT), et de la *Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'usage des armes chimiques et sur leur destruction* (appelée aussi Convention sur l'interdiction des armes chimiques, ou CIAC).

Toutefois, tant que la menace découlant de telles armes subsistera, que ce soit parce que des États ou des groupes non étatiques en possèdent ou en posséderont, notre gouvernement a le devoir manifeste de veiller à ce que les membres des Forces canadiennes soient équipés et formés pour se prémunir contre une exposition à des agents biologiques et chimiques employés à des fins guerrières. Cette protection est nécessaire non seulement durant les missions à l'étranger, mais également si des militaires interviennent au Canada lors d'attaques terroristes ou d'autres urgences nationales impliquant de telles substances.

Cela dit, la population canadienne de même que la communauté internationale réclament l'assurance que la politique du gouvernement, à savoir de maintenir uniquement une capacité défensive dans ce domaine, est respectée à la lettre, et que les éventuels travaux de recherche et de développement ou les activités de formation en ce sens s'effectuent de manière professionnelle moyennant un minimum de risques pour la sécurité publique ou l'environnement.

Pour le garantir, en mai 1990, le ministre de la Défense nationale a ordonné la mise sur pied du Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique (CEPDBC ou « le Comité ») en complément du Conseil consultatif sur les sciences appliquées à la Défense. À présent, le CEPDBC œuvre en dehors du gouvernement. Son mandat consiste à examiner de manière indépendante les travaux de recherche et les activités de formation touchant la défense biologique et chimique (DBC) auxquels s'adonne le ministère de la Défense nationale (MDN) et les Forces canadiennes, dans le but de vérifier si ces activités ont un caractère purement défensif et se font de manière professionnelle, tout en posant un minimum de risques à la sécurité publique ou à l'environnement.

Normalement, le comité comprend trois spécialistes de disciplines scientifiques en rapport avec la DBC comme la chimie, la microbiologie et la toxicologie ou neurologie. Un d'entre eux est choisi par le Comité lui-même pour le présider. Les nouveaux membres sont désignés par le président, à partir de candidatures proposées par des sociétés et des associations professionnelles telles que la Société royale du Canada, la Fédération canadienne des sociétés de biologie, la Société canadienne des microbiologistes, l'Institut de chimie du Canada, la Société de toxicologie du Canada et l'Association canadienne des neurosciences. Le président veille également à ce qu'un membre du personnel administratif exerce les fonctions d'officier de direction pour le Comité.

Voici sa composition au 1<sup>er</sup> avril 2024 :

Dr. H.B. (Bernie) Kraatz FRSC (président du Comité)

*Professeur de microbiologie, Université Thompson Rivers*

Dr. Jonathan Van Hamme

*Professeur de chimie, Université de Toronto*

Dr. Christine Vande Velde

*Professeure de neurosciences*

*Université de Montréal et Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal*

Le Brigadier-général (retraité) J. J. Selbie agit à titre d'officier de direction auprès du Comité.

Activités cycliques annuelles du Comité :

- Séances d'information portant sur les questions de DBC données à Ottawa par des représentants du Quartier général de la Défense nationale (QGDN) et de Affaires mondiales Canada (AMC).
- Visite d'une sélection d'établissements d'instruction et de formations ou d'unités opérationnelles des FAC où ont lieu des activités DBC, ainsi que des centres R et D gouvernementaux connexes (pour la plupart relevant du MDN) comme Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) situé à Suffield, en Alberta (où nous nous rendront chaque année).

- Participation à divers exercices de DBC, cours de formation, ateliers, séminaires, colloques, etc. organisés par les FAC ou le MDN.
- Publication diffusée dans le domaine public d'un rapport annuel qui contient des observations, des constatations et des recommandations clés.

Les rapports annuels du Comité, qui remontent jusqu'en 1991, peuvent être consultés sur le site Web du CEPDBC ([www.cepdbc.ca](http://www.cepdbc.ca)). Aucun rapport n'a été publié en 2010 à cause d'un retard dans le renouvellement du mandat du Comité.

Le travail du Comité est financé grâce à une contribution du ministère de la Défense nationale.

## RÉSUMÉ

Son programme de séances de visite et de vérification en 2024 n'ayant révélé aucun indice à l'effet contraire, le Comité conclut que :

- le MDN et les FAC respectent pleinement la politique du gouvernement du Canada pour ce qui est de maintenir une capacité de lutte biologique et chimique purement défensive;
- les travaux de recherche et de développement et les activités de formation DBC menés par le MDN et les FAC respectent les obligations du Canada en tant qu'État partie à la CIABT et à la CIAC;
- selon les observations du Comité, les travaux de recherche et de développement ainsi que les activités de formation DBC menés par le MDN et les FAC ne posent aucune menace apparente pour la sécurité publique ou l'environnement;
- le programme DBC est sans pratiques dissimulées ni duplicité.

Bien que le Comité estime que le programme BCD est, dans l'ensemble, mené de manière professionnelle, le Comité discerne de temps à autre un besoin d'améliorer les pratiques et procédures en matière de santé et de sécurité au travail et de protection de l'environnement, ou d'autres aspects de l'orientation et de la gestion du programme, qu'il exprime sous forme d'observations générales ou de recommandations particulières.

D'importance particulière cette année, suite à un examen de la gestion des risques, le SMA (RDDC) a décidé de lever la suspension ou la restriction de certaines activités de R et D et de formation liées à la défense chimique qu'il avait imposées à la suite de notre visite au CRS en 2023.

Le Comité propose cette année deux nouvelles recommandations. Nous continuerons également de poursuivre avec les autorités du MDN et des FAC une résolution mutuellement satisfaisante des neuf recommandations formulées dans les rapports annuels précédents.

## ACTIVITÉS DU COMITÉ EN 2024

Les activités du comité en 2024 étaient les suivantes :

- **Conférence de Convergence CBRNE Canada (Gatineau, 12-13 avril) :** L'officier de direction du comité a assisté à la conférence de cette année en tant qu'observateur. Organisée par l'éditeur du magazine CBRNe World, la conférence réunit des représentants d'organismes gouvernementaux alliés, du milieu universitaire et de l'industrie pour échanger des informations et des points de vue sur la lutte contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et explosives (CBRNe) par des moyens pratiques, scientifiques et technologiques.
- **RDDC Centre de recherche Suffield (CRS) (7-9 mai) :** En rencontre avec le directeur du centre et le personnel, nous avons suivi le programme de présentations et de discussions suivant :
  - une présentation globale et une discussion du rôle, de la mission et des tâches du CRS, de son organisation, son infrastructure, son allocation des ressources, sa dotation en personnel, ses activités et initiatives notables entreprises au cours de la dernière année, ses engagements interministériels et internationaux, et d'autres points importants ;
  - une discussion classifiée sur les aspects de la menace actuelle des agents biologiques et chimiques ayant un impact significatif sur les activités actuelles de R et D ;
  - une présentation générale et une discussion du programme courant de R et D de DBC et des projets associés en cours au CRS ;
  - un examen de tous les contrats de R et D de DBC attribués à des organismes externes et des présentations sur une sélection de contrats par les chercheurs sous contrat ;
  - une mise à jour des mesures prises après la décision en 2023 de suspendre ou de restreindre certaines activités liées à la défense chimique au CRS ;
  - discussions avec les chefs des sections de défense contre les menaces biologiques, de défense contre les menaces chimiques, et de la gestion des victimes, sur leurs travaux ;

- une mise à jour sur la surveillance des recherches biologiques potentiellement à double usage préoccupantes (RDUP) ;
- un examen et discussion des inventaires d'agents microbiologiques ou viraux et des toxines, y compris les protocoles et procédures pour leur gestion ;
- inspection de certains stocks microbiologiques, viraux et de toxines et des installations de laboratoire ;
- un examen et discussion des stocks d'agents chimiques, y compris les protocoles et procédures de gestion ;
- inspections de certains stocks chimiques ;
- une mise à jour sur la conformité du CRS à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, et à ses règlements associés ;
- une revue et discussion des transferts d'agents chimiques ou de matières biologiques pathogènes provenant du CRS au cours de la période du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2024 ;
- une présentation et discussion du programme de formation en DBC et d'autres activités au Centre de technologie antiterroriste ;
- un examen et une discussion du programme de sécurité en place et des questions connexes, y compris :
  - un résumé des situations dangereuses ou «quasi-accidents» impliquant de substances biologiques ou chimiques ayant survenus au cours de l'année écoulée et les mesures prises en réponse,
  - l'état du programme de protection contre le feu
  - l'état du programme de protection respiratoire
  - l'état du programme de certification des travailleurs manipulant les agents chimiques
  - l'état du programme de surveillance de l'acétylcholinestérase (AChE)
  - l'état du plan intégré d'intervention d'urgence,
  - l'état du Système de gestion de la sécurité et de l'environnement ;
- des rencontres privées avec les présidents des comités de sécurité et de santé générale, de santé et de sécurité au travail CBR, de sécurité biologique et de sécurité chimique ;

- des rencontres privées avec les officiers de la sécurité générale, de la sécurité biorisque et de la sécurité chimique ;
  - observation d'un exercice d'intervention d'urgence impliquant la Section de gestion des accidents ;
  - une revue et discussion d'un exercice d'intervention d'urgence de la section de la défense contre les menaces biologiques mené plus tôt dans l'année;
  - une rencontre avec le médecin-chef de la BFC Suffield pour nous mettre à jour sur l'état de préparation de la Section médicale de la BFC Suffield (1 détachement d'ambulance de campagne Suffield) à répondre aux incidents impliquant un agent biologique ou chimique ;
  - une rencontre avec le conseiller médical du CRS pour nous mettre à jour sur les aspects médicaux du programme de santé et sécurité du Centre ;
  - un examen et une discussion du programme courant de développement des infrastructures, des équipements spécialisés et sur d'autres problèmes liés aux services ministériels ;
  - un examen et une discussion sur le programme actuel de la gérance environnementale, y compris une réunion privée avec le responsable de l'environnement ;
  - un examen et une discussion sur la découverte et l'élimination de toute munition déterrée et soupçonnée de contenir un agent de guerre chimique ou biologique ;
  - un survol des programmes actuels de sécurité physique et de l'information ;
  - une mise à jour sur l'évolution du cadre de gestion des risques CBRN du CRS ;
  - un survol et une discussion sur les développements locaux reliés aux recommandations pertinentes que contenait notre Rapport annuel de 2023 ;
  - une rencontre avec le commandant de la BFC Suffield ;
  - un compte rendu des observations et conclusions initiales du Comité au directeur du centre.
- **1<sup>er</sup> Hôpital de campagne du Canada (BFC Petawawa, 13 mai) :** Le Comité a rencontré le commandant par intérim et le personnel qui lui ont expliqué les capacités et les limitations de l'hôpital en ce qui concerne le traitement de victimes d'agents de guerre. Nous avons également visité l'entrepôt du matériel et des fournitures médicales ainsi que l'installation d'entretien des véhicules.

- **Dépôt central de matériel médical (DCMM) (BFC Petawawa, 13 mai)** : Le Comité a rencontré le commandant par intérim et le personnel du Dépôt et a visité ses installations d'approvisionnement, de stockage, d'emballage et de distribution de produits pharmaceutiques, avec une attention particulière sur les dispositions relatives aux contre-mesures médicales (CMM) liées au DBC.
- **Unité interarmées d'intervention CBRN du Canada (UIIC-CBRN) (Trenton, 14 mai)** : Le Comité a rencontré le commandant et ses principaux subordonnés, et a été informé du rôle de l'unité, de sa capacité et de son état de préparation à mener des opérations conformément à celui-ci.
- **Quartier général de la 1<sup>re</sup> Division canadienne (Kingston, 14 mai)** : Au cours de cette première visite du Comité au quartier général, les membres ont rencontré le chef d'état-major et le personnel subordonné. Ils nous ont expliqué le rôle du quartier général ainsi que sa capacité et son état de préparation à mener des opérations dans un environnement de guerre chimique ou biologique.
- **Collège militaire royal du Canada (CMR) (Kingston, 14 mai)** : Le Comité a rencontré le commandant, le directeur et les membres du corps professoral. Ils ont présenté les travaux de R et D liés à la DBC en cours au Collège à l'appui de RDDC ou d'autres entités du MDN/FAC.
- **Sous-ministre adjoint (Politiques) – (QGDN Ottawa, 15 mai)** : Avec l'aide de représentants d'Affaires mondiales Canada (AMC), le Comité fut informé des changements récents dans l'univers de la sécurité stratégique et la politique de défense CBRN, ainsi que sur le statut de la CIAC et de la CIABT, y compris une mise à jour sur la conformité du MDN et des FAC. Le Comité a également été informé du soutien apporté récemment à la lutte contre la prolifération des armes biologiques et chimiques, et aux autres activités menées sous les auspices du Programme canadien de réduction de la menace liée aux armes dirigé par AMC.
- **Direction du renseignement scientifique et technique (QGDN Ottawa, 15 mai)** : Le Comité a été informé de l'évaluation actuelle de la menace des agents de guerre biologique et chimique.
- **Section des opérations chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et explosives (CBRNE) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) (Ottawa, 15 mai)** : L'officier responsable et d'autres membres supérieurs ont expliqué au Comité le mandat de la Section en tant que centre décisionnel national de la GRC en matière d'explosifs et d'intervention CBRN. Nous avons également eu droit à une visite des installations de formation et d'intervention CBRNE et avons rencontré les membres affectés à la Section.
- **RDDC Centre des sciences pour la sécurité – (Ottawa, 16 mai)** : Le Comité a été mis à jour sur l'état des projets biologique et chimique en liaison avec la sécurité CBRNE du

Programme canadien pour la sûreté et la sécurité (PCSS), ainsi que des autres activités du Centre conduites avec leurs partenaires domestiques et internationaux.

- **Direction de la défense CBRN interarmées (DDCBRNI) (QGDN Ottawa, 16 mai)** : Le directeur du DDCBRNI a informé le Comité du rôle et de l'organisation de la Direction, de l'état d'avancement des projets d'acquisition d'équipements de DBC, des appels à propositions de R&D, de l'évolution de la politique et de la doctrine et de l'Exercice PRECISE RESPONSE – l'exercice d'entraînement pour les pays de l'OTAN en présence d'agents réels, qui se tient normalement chaque année au CRS. Un représentant de l'État-major interarmées stratégique était également présent à cette réunion et a fourni un rapport d'étape sur la réponse à notre recommandation de 2022 concernant les problèmes de gouvernance et de gestion de l'entreprise de défense CBRN.
- **Quartier général du Groupe des services de santé des Forces canadiennes (QG Gp Svc S FC) (QGDN Ottawa, 16 mai)** : Le Comité a rencontré le Médecin général et a été informé des activités liées à la DBC au cours de l'année écoulée, y compris les initiatives en formation clinique, la R et D, la collaboration internationale, les affaires réglementaires et l'état du Programme de contre-mesures médicales stratégiques (SMCP). Les observations du Comité faites lors de ses visites au 1 HCC et au DCMM ont également été discutées.
- **Siège administratif de RDDC (Ottawa, 17 mai)** : Le SMA (RDDC) a présidé une discussion sur les enjeux actuels avec des experts en la matière du siège social de RDDC. Les points à l'ordre du jour comprenaient une mise à jour sur la mise en œuvre du programme de science et technologie de défense et de sécurité, les efforts en défense et sécurité CBRN au sein du programme, les modes de prestation de la recherche corporative, nationale et internationale, l'état des réponses aux recommandations du rapport annuel 2023 du Comité et nos observations préliminaires faites lors du cycle de visites en 2024.
- **Conseil de l'environnement, de la santé et de la sécurité (ESS) de RDDC (QGDN Ottawa, 13 juin)** : L'officier exécutif du comité a assisté à la réunion du conseil en tant qu'observateur. Le Conseil se réunit, au besoin, pour examiner et hiérarchiser les problèmes ESS de haut niveau au sein de RDDC, informer le SMA des risques émergents et fournir une orientation stratégique et des conseils aux plans d'action de la direction.
- **Exercice PRECISE RESPONSE (CRS, 27 juillet)** : Le Comité a observé le déroulement de PRECISE RESPONSE, une activité de formation de l'OTAN menée chaque année à Suffield en présence d'agents de guerre.
- **Symposium sur la défense CBRN (QGDN Ottawa, 19 et 20 novembre)** : L'officier de direction du Comité a assisté au symposium de cette année en tant qu'observateur. Organisé par le DDCBRNI et auquel ont participé des représentants de la plupart des principaux intervenants de la communauté de la défense CBRN des FAC et du MDN,

l'ordre du jour du symposium comprenait des mises à jour de la part des intervenants sur les activités et les enjeux actuels et des discussions guidées sur le développement des capacités de défense CBRN, y compris le soutien scientifique et technologique et les défis en matière d'approvisionnement.

## **OBSERVATIONS**

### **Généralités**

Le Comité a reçu un chaleureux accueil et a bénéficié d'une coopération complète et proactive des autorités de tous les quartiers généraux, unités et organismes que nous avons rencontrés. Les présentations étaient pertinentes, ciblées et détaillées et les discussions qui ont suivi étaient fluides et transparentes.

### **Menace**

Les exposés que le Comité a reçus du Commandement du renseignement (Direction du renseignement scientifique et technique) des FAC ont confirmé que la menace d'agents de guerre biologique et chimique posée par les agents étatiques et non-étatiques demeure crédible et persistante, ce qui met en relief le besoin de renseignements fiables et une préparation à la défense appropriée.

### **Respect de la politique et des conventions internationales**

La politique de défense chimique et biologique du MDN et des FAC est énoncée dans la Directive et ordonnance administrative de la Défense (DOAD) 8006-0 (accessible sur l'Internet).

Suite à notre visite au siège administratif de RDDC du 17 mai, le Directeur général, R et D Science et ingénierie, le Directeur général, programme de R et D, et le SMA (RDDC) ont certifié par écrit que les projets pour l'exercice 2024-2025 du programme de R et D de RDDC se rapportant à la DBC, pour lesquels ils sont responsables, sont conformes aux dispositions de la DOAD 8006-0 (Défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire) et DOAD 8006-1 (Opérations de défense CBRN, formation et développement des capacités et du maintien en puissance).

Le Comité demande et reçoit des informations sur les projets de R et D en cours, y compris ceux entrepris par les entrepreneurs à contrat pour RDDC. Ces informations comprennent des descriptions de projet détaillées, les allocations de ressources et des rapports d'étape. À notre avis, tous les projets sont conformes aux dispositions des conventions applicables, de la politique de défense et du programme DBC.

De temps à autre et en accord avec la CIAC, l'OIAC effectue des inspections de vérification auprès des installations canadiennes de R et D pour la défense chimique. Les deux inspections les plus récentes, de l'Installation canadienne unique nationale à petite échelle (ICUPE) au CRS, ont été effectuées en septembre et octobre 2019. Lors de notre visite à Suffield en 2021, nous avons examiné les rapports des deux inspections et constaté que l'équipe d'inspection de la OIAC n'ont

soulevé aucun souci. Depuis notre visite au CRS en 2024, l'OIAC a mené une inspection du 16 au 20 septembre 2024. Nous consulterons le rapport d'inspection lors de notre prochaine visite.

Il convient de noter qu'aucun régime de vérification équivalent n'existe en ce qui concerne la Convention sur les armes biologiques ou à toxines.

À cause des activités à la BFC Suffield par le passé, il arrive de temps à autre que l'on trouve sur le terrain d'essai à accès restreint ou sur la zone d'entraînement militaire de la BFC Suffield des munitions non explosées considérées comme armes chimiques potentielles. Ces découvertes sont rapportées au QGDN et à l'OIAC pour obtenir l'autorisation de les détruire. Selon les dernières informations disponibles au Comité, on a rapporté la découverte d'un mortier suspect de 4,2 pouces au cours de l'été 2022 et sa destruction ultérieure le 3 mai 2023.

### **Capacité défensive**

Au cours de ses discussions avec les responsables du MDN et des FAC, le Comité a eu l'occasion de recevoir des informations et de poser des questions sur les besoins en capacité et les plans d'acquisition, les installations et activités de R et D, l'équipement en service et autre matériel, la doctrine et la formation. Dans tous les cas, le Comité a été convaincu que celles-ci se rapportaient uniquement aux fonctions défensives d'évaluation de la menace des agents chimiques et biologiques, de détection, d'identification et de surveillance des agents de guerre, de la gestion de l'information (par exemple, avertissement et signalement), de la protection, de la gestion des risques (par exemple, la décontamination) et des CMM. Le Comité estime que ces fonctions sont compatibles avec le maintien d'une capacité purement défensive.

### **Suspension ou restriction de certaines activités liées à la défense chimique au CRS**

Lors de sa visite de 2023 au CRS et comme décrit dans notre rapport de cette année-là, le Comité a formulé plusieurs observations liées à la sécurité. Si certaines de ces observations concernaient les procédures et les pratiques de gestion de l'information, d'autres portaient sur l'infrastructure et l'équipement. Les membres ont noté une diminution notable de la confiance des employés du CRS dans leur capacité à accomplir leurs tâches en toute sécurité, compte tenu de l'état actuel des installations dans lesquelles ils doivent travailler. Les préoccupations étaient centrées sur la manipulation de produits chimiques hautement toxiques et comprenaient:

- la perception que les contrôles des risques techniques disponibles (par exemple, hottes, boîtes à gants, ventilation et climatisation) sont inadéquats,
- le manque de redondance des contrôles techniques,
- la défaillance des contrôles techniques en raison de pannes de courant, parfois lors de procédures critiques de laboratoire,
- le manque de suivi en temps réel pour assurer que les contrôles techniques atténuent efficacement la possibilité d'exposition aux produits chimiques toxiques.

Nous avons partagé ces observations avec le directeur par intérim du Centre à la fin de notre visite en mai 2023, et avec le SMA (RDDC) et son équipe de haute direction lors de notre visite au siège de RDDC le 2 juin 2023.

Nous avons appris que ces préoccupations et d'autres soucis connexes ont été communiquées au directeur général de la R et D, sciences et génie (DG RDSG) par les chefs de section et les officiers de la sécurité du CRS lors de la visite du DG au CRS au début de juillet 2023. De manière générale, il semble que les questions soulevées concordent avec les constatations répétées par le passé que les infrastructures et équipements limitent l'implémentation des pratiques modernes de manipulation des produits chimiques dangereux. À ces limites s'ajoute la réalité selon laquelle les pratiques normales de gestion des risques, comme l'élimination et la substitution, sont en contradiction avec la nécessité même de manipuler des agents de guerre chimique et autres matières dangereuses afin d'accomplir la mission du Centre, qui consiste à fournir un soutien scientifique aux FAC. On a également souligné que les contrôles administratifs (politiques, procédures, systèmes de gestion de l'information, formation, etc.) et les équipements de protection individuelle (EPI) sont essentiels, mais doivent être accompagnés de contrôles techniques robustes que pour être pleinement efficaces.

Nous avons également appris les résultats d'une évaluation partielle des risques liés à l'hygiène au travail réalisée en juillet 2022 par une hygiéniste du travail qualifiée (en prêt d'un autre établissement du MDN). L'hygiéniste a observé que les risques chimiques normalement désignés « faibles » ou « moyens » lors de contrôles techniques pourraient devenir « très élevés » en cas de défaillance des contrôles techniques. Le rapport recommandait la réalisation d'évaluations d'hygiène du travail spécifiques aux produits chimiques, une évaluation quantitative de l'efficacité des contrôles techniques et administratifs existants et, entre-temps, une surveillance régulière de la qualité de l'air comme mesure d'assurance de la sécurité.

L'élément-clé de toute solution définitive à ces lacunes est une recapitalisation des laboratoires de Suffield. Comme expliqué dans nos précédents rapports annuels, le MDN a lancé un important projet d'investissement pour la construction d'une nouvelle installation chimique et biologique. Toutefois, celle-ci ne devrait pas être pleinement opérationnelle et certifiée avant décembre 2034, en supposant que son financement final soit approuvé et que les échéanciers du projet soient respectés.

Entre-temps, les efforts visant à maintenir ou à améliorer les contrôles techniques existants ont été contrecarrés par un système défaillant pour l'acquisition de biens, qui entraîne de longs retards dans la fourniture d'articles critiques tels que des cartouches filtrantes pour les hottes et les services spéciaux pour leur installation et entretien.

Face à cette situation, le SMA (RDDC), agissant sur les conseils du directeur par intérim du CRS et du DG RDSG, a décidé à la fin juillet 2023 de suspendre ou de restreindre certaines activités de R et de D liées à la défense chimique ainsi que les activités d'entraînement, en attendant une revue de la gestion des risques. Cette suspension devait durer au moins quatre mois, période pendant

laquelle un plan d'action serait mis en marche pour permettre la reprise de ces activités de manière sécuritaire.

Au cœur de ce plan d'action figure la constitution d'une équipe œuvrant sous la direction du directeur par intérim du Centre et du chef de la Section de défense contre les menaces chimiques. Cette équipe comprendrait des ingénieurs des infrastructures locales, des scientifiques, des technologues, des officiers de sécurité, un spécialiste en gestion de projet et les responsables des services corporatifs au Centre.

Selon les responsables, la portée du travail de l'équipe comprend :

- la réalisation d'évaluations ciblées des dangers pour déterminer l'efficacité des contrôles des risques existants et proposés
- un examen des contrôles administratifs et des équipements de protection individuelle pour déterminer si une modification de l'un ou l'autre permettrait la reprise d'activités à risque « faible »
- un examen de l'état des contrôles techniques pour vérifier les déficiences et évaluer l'impact prévu du programme de travail actuellement prévu sur la résolution des problèmes signalés
- le développement de plans d'action alternatifs pour résoudre les problèmes de contrôle technique
- assurer la liaison avec l'Unité des opérations immobilières (Ouest) (UOI(O)) pour déterminer si les éléments infrastructureux des améliorations requises aux contrôles techniques relèvent des autorités et des allocations de ressources locales
- assurer la liaison avec le directeur des services corporatifs de RDDC pour identifier et surmonter les obstacles au soutien de l'approvisionnement requis pour maintenir les laboratoires en état opérationnel
- aider le développement de produits de communication en support au plan d'action
- aider l'élaboration de mesures provisoires possibles qui permettraient la reprise des activités
- aider la mobilisation du soutien du MDN et des FAC pour les actions requises

De même, les responsables ont lancé des initiatives distinctes, parallèles ou de soutien, notamment les suivantes :

- un examen et une mise à jour du système de gestion de la santé et de la sécurité du CRS en vue de garantir que les gestionnaires du CRS comprennent pleinement leurs responsabilités et obligations en matière de santé et de sécurité (mené par le directeur du centre par intérim)

- la création d'un référentiel de documents de santé et sécurité facilement accessible par tous les employés (menée par le directeur associé – gestion des affaires du centre)
- l'achèvement de la revue du programme de protection respiratoire du CRS (mené par le directeur du centre par intérim)
- l'identification d'options visant l'augmentation du nombre de médecins sur place au CRS en vue de garantir la continuité du soutien médical (menée par le chef de la section gestion des blessés)
- un examen au niveau ministériel de RDDC de la fonction d'approvisionnement en vue de garantir que la santé et la sécurité au CRS, y compris la gestion des matières dangereuses et le soin des animaux, soient soutenues adéquatement (mené par la DG RDSG et le chef de cabinet du SMA (RDDC))
- un examen de la structure organisationnelle du CRS et des rôles et responsabilités des postes en vue de garantir que les activités de formation sont adéquatement soutenues (mené par le directeur du centre par intérim)
- l'identification de toutes les modifications à apporter aux bâtiments 1 et 10 du CRS pour la sécurité des opérations jusqu'à ce que le nouveau complexe de laboratoires soit terminé (menée par l'ingénieur de soutien technique et d'équipement du CRS)

En annonçant sa décision, le SMA (RDDC) a reconnu que l'interruption d'activités à Suffield met en péril le programme de défense chimique du Canada, y compris les engagements internationaux dans ce domaine. Il a toutefois ajouté qu'il s'agissait d'une mesure nécessaire, pour éviter à court terme une nouvelle érosion de la sécurité aux conséquences catastrophiques possibles. De plus, cela devrait offrir l'occasion de mener des travaux ciblés sur certaines préoccupations en matière de sécurité et ainsi, en fin de compte, renforcer la capacité de RDDC à produire les résultats souhaités pour son programme de défense CBRN.

Le CEPDBC a salué et a vivement appuyé cette décision. Elle représente une reconnaissance de la gravité des risques immédiats pour la santé et la sécurité, ce que nous et d'autres avons identifiés à plusieurs reprises. En plus, elle exprime une détermination à y répondre de manière globale et concluante.

Lors de notre visite en 2024, on nous a appris que l'examen de la gestion des risques était terminé. Une approche multi-niveau des postures de sécurité a maintenant été adoptée et certaines améliorations aux contrôles administratifs et techniques ont été mises en œuvre. Les travaux ont pu reprendre sous l'autorité du SMA (RDDC).

La conduite de l'examen de la gestion des risques et la conception du plan qui en a découlé pour la reprise sous conditions des activités ont fait appel à de nombreux experts en la matière, dont certains de la Section de défense contre les menaces chimiques. Cependant, il reste à voir à quel point ce plan et sa dépendance sur les contrôles administratifs ont rétabli la confiance des

employés d'œuvrer en toute sécurité – ce que le directeur du Centre veut adresser en priorité. Nous continuerons à suivre cette question de près.

On a également appris qu'au cours des douze derniers mois, la situation au CRS a suscité une considérable attention venant d'intervenants et autorités externes à RDDC, accompagnée de déclarations soutenant sa rectification. On a noté un soutien accru de l'UOI(O) pour un entretien des bâtiments, et le projet de recapitalisation des laboratoires du Centre prend de l'ampleur.

Nous savons néanmoins qu'il faudra un autre sept à dix ans avant que le nouveau complexe de laboratoires ne soit opérationnel. Entre-temps, le maintien des capacités et des conditions de travail sécuritaires demeurera un défi, ce qui nécessitera une attention particulière de la part des parties prenantes à tous les niveaux.

Pour compliquer la situation, le Service des incendies des Forces canadiennes entend lancer un projet en 2025 pour améliorer les dispositifs de séparation coupe-feu au bâtiment 1. Apparemment, ces travaux pourraient prendre douze mois ou plus et, en raison de leur nature, ils perturberont les activités de recherche dans le bâtiment, notamment par la possibilité de devoir retirer de l'amiante. Avant le début de ces travaux, une planification et une coordination minutieuses seront nécessaires pour garantir que la synthèse et la distribution d'agents de guerre puissent continuer et que d'autres dispositions de stockage de produits chimiques sont en place. D'un autre côté, ce projet, perturbateur certes, pourrait éventuellement servir à corriger certaines lacunes en contrôle technique pendant l'installation de barrières coupe-feu.

L'option d'installer ailleurs un laboratoire chimique temporaire en attendant la fin du grand projet de recapitalisation du laboratoire a été examinée et jugée trop coûteuse à ce stade.

Nous constatons qu'une interruption prolongée de la recherche pourrait entraîner une perte de compétences auprès du personnel impliqué en synthèse et manipulation d'agents chimiques, ce qui serait difficile à corriger et entraînerait un risque accru d'accidents. Par conséquent, et compte tenu de l'importance de maintenir la recherche et l'entraînement aux d'agents de guerre chimiques pour l'OTAN et autres clients, le Comité recommande qu'un plan détaillé soit élaboré et mis en œuvre pour minimiser et atténuer ces perturbations à cette mission.

Les initiatives distinctes, parallèles ou complémentaires mentionnées ci-dessus sont en cours. Nos mises à jour sur celles-ci paraissent ailleurs dans ce rapport.

## **Autres observations relatives à la sécurité, à la santé au travail et connexes**

### **Cadre de gestion des risques**

S'ils ne sont pas efficacement contrôlés, les multiples risques au personnel, à l'environnement ou aux autres ressources nécessaires au programme de travail du CRS sont souvent très puissants. Par conséquent, la conduite du programme canadien de DBC est soumise à un large éventail de lois, de règlements, de politiques, de normes, d'ordonnances, de directives et

d'orientations visant à assurer la sécurité et le bien-être du personnel de la défense et du public, ainsi qu'à protéger et préserver l'environnement.

Pour gérer l'exécution de ses responsabilités à cet égard, RDDC a élaboré un système de gestion de la sécurité et de l'environnement (SGES) conformément aux normes ISO 45001:2018 (Systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail) et ISO 14001:2015 (Systèmes de gestion de l'environnement). De plus, il a dirigé la conception et la mise en œuvre de systèmes correspondants dans chacun de ses centres de recherche, y compris le CRS. Vu la complexité de la situation au CRS, le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail est distinct de celui pour l'environnement.

La direction fait face à un défi de taille, puisque qu'elle doit assurer un suivi efficace des risques et la mise en œuvre complète des contrôles administratifs et techniques appropriés, en plus de vérifier leur efficacité, car les exigences de ces fonctions dépassent souvent leur capacité de réponse. Depuis un certain temps, le CRS cherche à développer un outil de gestion des informations qui se superposerait aux systèmes de gestion officiels, dans le but de signaler directement au directeur du centre les risques critiques. Lors de notre visite en 2023, on nous a présenté les grandes lignes d'une proposition d'un « tableau de bord de la gestion des risques » qui intégrerait les domaines et indicateurs de risque clés, soit:

- les infrastructures (installations, inventaire, permis, licences, évaluations des menaces)
- les procédures (santé et sécurité, environnement, signalement des incidents)
- le personnel (formation, sécurité)
- la supervision des activités (planification des programmes, approbation des activités)

La construction de ce tableau de bord se poursuit. Nous souhaitons que cette initiative judicieuse soit vite achevée et adoptée.

### Gestion des matériaux hautement toxiques

La principale préoccupation en matière de sécurité du Comité lors de ses visites au CRS est la gestion appropriée des matières hautement toxiques et autres matières dangereuses utilisées dans la R et D en DBC et dans les activités de formation. Une telle gestion suit une approche du cycle de vie, ce qui signifie traiter les risques aux étapes de la sélection initiale, de l'approvisionnement ou de la synthèse, du transport, de la manutention, du stockage, de l'utilisation, de la décontamination et de l'élimination.

### Inspections des stocks

Le Comité a procédé à des inspections physiques des stocks de produits microbiologiques et de toxines de NC2. L'organisation des stocks nous a semblée bien meilleure cette année. Comme indiqué précédemment, l'inventaire des toxines nécessite des efforts supplémentaires pour valider l'intégrité des stocks actuels et assurer une correspondance aux exigences actuelles et

futures du programme. Aussi, il faut l'intégrer à celui d'autres produits biologiques, et établir s'ils appartiennent à des chercheurs actuels. Ces efforts sont également en cours. Un sous-ensemble de toxines utilisées dans les projets en cours a été vérifié, aliquoté et catalogué. Nous notons qu'il y reste toujours d'anciens échantillons environnementaux du sol du parc national Wood Buffalo. Comme ceux-ci ne sont liés à aucune recherche actuelle au CRS, nous recommandons qu'ils soient détruits. Nous avons également visité l'installation CL3 qui était hors d'usage pour entretien.

Du côté chimique, les procédures de contrôle et de comptabilité des stocks de produits ont été vérifiées par une inspection physique et une inspection vidéo à distance, et se sont avérées en bon état. On poursuit l'effort pour réduire la quantité d'agents utilisés pour l'entraînement grâce à la modification des exigences des scénarios d'entraînement et à la réutilisation du matériel. On nous a expliqué que certaines microquantités d'agents de guerre doivent être conservées à des fins d'archivage historique pour être d'une éventuelle aide à l'attribution, à l'analyse et à d'autres travaux médico-légaux futurs.

Le Comité continue de souligner l'importance d'un respect sans faille de la politique du Centre relative à l'enregistrement de l'utilisation des agents « depuis le berceau jusqu'à la tombe ». Les efforts visant à réduire les vieux stocks ou les stocks excédentaires ne sont pas sans défis techniques et administratifs. Le Comité continuera de suivre cette situation.

La licence du Centre en vertu de la Loi sur les substances et drogues contrôlées a été renouvelée et sa validité prolongée jusqu'en 2027.

### *Mise à jour de publications*

Le manuel intitulé « Manuel de sécurité de RDDC Suffield, volume 2A : Sécurité au travail en matière de défense biologique et de soins aux animaux » est en cours de rédaction. Il intégrera toutes les exigences de la Loi sur les agents pathogènes humains et les toxines et de son règlement d'application, ainsi que les exigences de la Norme canadienne sur la biosécurité, 3e édition. Il sera publié au début de 2025 après un examen de conformité par les organismes de réglementation de l'ASPC et de l'ACIA.

Le manuel intitulé « Manuel de sécurité, d'exploitation et d'entretien des installations de confinement de niveau 3 (NC3) de Recherche et développement pour la défense Canada – Centre de recherche de Suffield, 5e édition » est en cours de révision pour intégrer toutes les nouvelles exigences de la Loi sur les agents pathogènes humains et les toxines et de son règlement d'application, ainsi que les exigences de la Norme canadienne sur la biosécurité, 3e édition. Il sera publié en 2025 après un examen de conformité par les organismes de réglementation de l'ASPC et de l'ACIA.

Le manuel intitulé « Procédures opérationnelles normalisées pour l'acquisition, la gestion, la comptabilité et l'utilisation des biomatériaux et toxines des groupes de risque 2 et 3 au RDDC Suffield, 2e édition » est actuellement en cours de révision et sera publié en 2025.

### *Certification des employés-manipulateurs d'agents de guerre*

Le programme de certification des employés manipulant les agents de guerre est considéré comme adapté au besoin par la Section de défense contre les menaces chimiques et des opérations sur le terrain. La Section de gestion des blessés réserve ses commentaires en attendant que le premier membre de la section à demander la certification termine le programme. La documentation est mature et un test final a été ajouté pour mesurer la rétention. Les candidats récents ont terminé tous les modules de formation en moins de six mois, en contraste avec jusqu'à douze mois auparavant.

### *Transferts de matériaux*

Aucun transfert interne ou externe d'agents chimiques ou de matériel biologique pathogène n'a eu lieu au cours de la période du 30 avril 2023 au 30 avril 2024.

### *Élimination de matériaux dangereux*

Aucune matière dangereuse n'a été éliminée au cours de l'exercice 2023-24 en raison d'un manque de personnel. L'élimination interne des articles hérités, notamment des agents chimiques et des bords contaminés, était prévue pour juin 2024. Une liste maîtresse des articles à éliminer à l'externe a été dressée, et des appels d'offre ont été lancés auprès de contractuels potentiels.

La modernisation de l'incinérateur servant au bâtiment 10 a été achevée. L'incinérateur du bâtiment 569 devait être opérationnel à temps pour la saison d'entraînement 2024.

### *Comités pour la Santé et la Sécurité*

#### *Comité général de sécurité et de santé*

Le Comité général de sécurité et de santé (GSHC), présidé par le directeur du centre, traite des questions de politique et des recommandations pour l'amélioration des programmes de sécurité et de santé au travail.

#### *Comité mixte sur la santé et la sécurité au travail CBR*

Conformément au Code canadien du travail, les employés non-cadres constituent au moins la moitié du Comité mixte sur la sécurité et la santé au travail CBR et l'un d'entre eux agit à titre de coprésident. La responsabilité de ce comité est de conseiller l'employeur sur l'organisation et les pratiques de travail en matière de sécurité, et de guider les employés sur la protection de la santé et de la sécurité de tous. Dans le cadre de cette responsabilité, le comité mixte reçoit et examine tous les rapports d'incidents dangereux liés aux produits chimiques ou biologiques, et supervise les mesures de suivi qui visent à corriger les conditions qui ont donné lieu à l'incident ou à empêcher sa répétition. Les questions que le Comité ne peut pas résoudre ou qui dépassent son autorité sont transmises au Comité général de sécurité et de santé. Nous pensons que ce Comité mixte fonctionne de manière satisfaisante.

Parmi les onze événements dangereux dont nous avons été informés en 2023, deux nous ont particulièrement préoccupés :

- « au cours de l'exercice PRECISE RESPONSE de 2022, un participant à l'exercice a prélevé un échantillon d'une petite quantité d'agent neurotoxique à partir d'une hotte du laboratoire de chimie mobile ; le flacon avait une fuite et le matériau s'est répandu sur ses gants et sur le sol »
- « au cours de l'exercice PRECISE RESPONSE de 2022, une quantité de sel de cyanure contenue dans un engin explosif improvisé factice a été laissée dans un casier du Centre Cameron par une personne qualifiée mais non membre du CRS qui avait été enrôlée pour superviser certains aspects de la formation en raison d'une pénurie de personnel disponible au CRS (Cet incident, qui n'a été signalé que trois mois plus tard, nous a-t-on dit, fait l'objet d'une enquête distincte, sur ordre du directeur par intérim du Centre) »

Lors de notre visite en 2024, nous avons apprécié l'opportunité de discuter avec le responsable à propos du suivi de ces événements très graves, soit un déversement d'agent neurotoxique dans le laboratoire mobile de chimie, et le signalement tardif du stockage inapproprié d'un produit chimique hautement toxique (sel de cyanure).

En ce qui concerne le déversement, nous avons appris ce qui suit :

- Des exercices de l'équipe d'intervention d'urgence du Centre Cameron ont été menés en juin 2023 et janvier 2024. Un autre exercice devait avoir lieu fin mai ou début juin 2024.
- Les scénarios d'exercices découlent d'incidents ou de problèmes susceptibles de survenir lors des prochaines activités de formation. Il peut s'agir d'un petit déversement d'agent, d'une botte contaminée ou de blessures dues au stress thermique. Les réponses à ces scénarios sont discutées sous la forme d'un « exercice sur table » suivi d'un exercice de réponse réel avec des acteurs et du personnel en place.
- Lors des exercices de formation au Centre Cameron, les mesures d'intervention d'urgence sont abordées chaque matin lors de la réunion de coordination entre le personnel de l'exercice et les représentants des clients de la formation.
- En cas d'une perte de contrôle de toute substance hautement toxique, le responsable des essais sur le terrain (RET) est immédiatement informé. La formation est interrompue sur les autres sites couverts par l'équipe d'intervention d'urgence du Centre Cameron.

Le responsable de la sécurité chimique pendant la formation intervient pour reprendre le contrôle du matériel toxique ou ordonne l'évacuation des lieux, en attendant l'élaboration d'un plan d'action pour faire face à la situation. Le RET est tenu informé et coordonne la réponse de l'équipe d'intervention d'urgence au fur et à mesure que la situation évolue.

Une fois que le personnel de sécurité a informé le RET que le matériel ne présente plus de danger, le RET peut autoriser la reprise de l'exercice de formation.

Ces procédures paraissent dans une procédure opérationnelle standard (SOP) révisée.

Concernant l'incident de stockage inapproprié, nous avons appris que :

- Tout personnel chargé du contrôle et de sécurité aux exercices (du CRS et des unités en visite) reçoit une description écrite de leur rôle et responsabilités, et ils sont tenus de signer pour attester l'avoir lue et comprise. Ces responsabilités comprennent le maintien de contrôle et la comptabilisation de toute matière dangereuse.
- Un formulaire d'approbation de produit chimique en formation a été introduit. Il stipule quel matériel est autorisé à être utilisé pendant une formation, où il peut être placé et d'autres détails pertinents.

Des copies de ces formulaires sont distribuées au responsable de la sécurité chimique supervisant le scénario, au RET, au chef de l'équipe de décontamination et au centre de contrôle de l'exercice.

- Une réunion quotidienne sur la sécurité générale a lieu avant le début de toute formation. Au cours de cette réunion, l'utilisation de tout agent de guerre ou autre matière dangereuse est discutée afin que toute personne concernée soit consciente de cette présence.
- S'ensuit une réunion matinale de coordination du personnel de sécurité, au cours de laquelle sont soulignés les dangers potentiels, informés par l'expérience avec les scénarios et avec les matériaux utilisés.
- Une fois l'entraînement terminé, le RET est informé de l'état actuel du site, c'est-à-dire de la quantité d'agent de guerre chimique ou autre matière dangereuse qui a été détruite ou renvoyé au stockage, s'il y a des matières dangereuses à l'ouvert ou si elles ont été sécurisées et, si oui, où. Si des matières dangereuses sont laissées sur le site, l'accès y est interdit sans autorisation et EPI.
- Les responsables de la sécurité chimique remplissent un formulaire faisant bilan des produits chimiques à la fin des scénarios. Ceux-ci sont collectés et leur contenu est examiné par leur coordinateur ou son suppléant.
- Le personnel de contrôle et de sécurité de du dernier exercice de la journée se réunit pour discuter de tout problème non résolu découlant de l'exercice.
- Pour les exercices impliquant la participation de laboratoires mobiles qui ne sont pas liés au CRS, tous les échantillons d'agents ou d'autres matières dangereuses sont suivis par le CRS afin d'assurer leur manipulation sécuritaire et de maintenir une chaîne de traçabilité appropriée. Tous les échantillons et produits dérivés sont consignés. À la fin de chaque

journee, tous les échantillons (purs et dérivés) sont signalés au RET. Au fur et à mesure que les échantillons sont détruits, le registre des échantillons est mis à jour en conséquence, afin de garantir que tout le matériel est comptabilisé à la fin de l'exercice.

- Ces procédures sont incluses dans la même SOP révisée mentionnée ci-haut.

Le Comité estime que ces mesures sont raisonnables et devraient faciliter une réponse efficace aux types d'incidents qui nous ont préoccupés l'année dernière, ou à les prévenir.

On nous a dit que, depuis notre dernière visite, huit incidents dangereux d'origine biologique ou chimique ont été signalés au Comité mixte de santé et sécurité:

- lors de la remise en état du laboratoire NC3 suite à son arrêt annuel d'entretien, on a découvert que le système biométrique de contrôle d'accès n'avait pas été réactivé, permettant ainsi à un contracteur d'accéder à l'antichambre du laboratoire sans autorisation
- au cours d'un nettoyage de laboratoire, une réaction chimique dangereuse s'est produite lors du nettoyage de bords non étiquetés censés contenir uniquement de l'eau – aucune blessure n'a été signalée
- un entrepreneur a réussi à pénétrer sans autorisation dans le laboratoire NC2 et a tenté de changer sans autorisation les filtres du système CVC du laboratoire NC3, ce qui a entraîné une perte de pression différentielle et le déclenchement des alarmes de danger. À ce moment-là, aucun travail n'était en cours dans le laboratoire NC3 et il n'y a donc eu aucune fuite d'agents pathogènes
- au cours d'un scénario d'entraînement avec agents biologiques simulés de l'exercice PRECISE RESPONSE 2023, le personnel du contrôle et de la sécurité de l'exercice du CRS a temporairement perdu la continuité de garde d'une plaque de culture biologique non dangereuse. Ceci indique une rupture d'avec les protocoles stipulés de surveillance et de sécurité. Au cours d'un scénario d'entraînement aux agents de guerre chimiques de l'exercice PRECISE RESPONSE 2023, un participant non canadien de l'entraînement a détecté un dysfonctionnement de son respirateur non canadien pendant sa décontamination – aucune inquiétude n'avait été enregistrée pendant la manipulation de l'agent – l'individu a été transféré à la clinique médicale de la base pour observation et libéré plus tard, aucun effet néfaste n'ayant été noté
- lors d'un exercice de formation aux agents chimiques impliquant des « zones chaudes » chimiques, biologiques et radiologiques adjacentes, les agents de la sécurité de la formation chimique sont entrés dans la zone chimique désignée pour mettre en place le scénario. Mais ils l'ont fait sans EPI, comme l'avait autorisé le contrôle de l'exercice, car aucun agent chimique n'était présent à ce moment-là. Néanmoins, comme un scénario se déroulait à ce moment-là dans la zone biologique voisine, des inquiétudes ont été

soulevées quant aux apparences de gens circulant en « zone chaude » sans EPI

- un flacon de culture en préparation pour recevoir des cultures de cellules est tombée au sol, provoquant un déversement de matières non dangereuses
- lors du remplacement d'une bouteille de gaz comprimé dans le bâtiment 10, la porte de la cage à bouteilles a heurté le bras d'un employé, provoquant des ecchymoses et des lacérations

Ces rapports témoignent de l'existence au CRS d'un système formel d'enregistrement des incidents dangereux et de l'utilisation de ces informations pour corriger les lacunes dans la politique ou la pratique. Il convient de noter que certains événements sont signalés même s'il n'y a pas eu d'infraction réelle à la sécurité grâce à une intervention immédiate sur place. Dans d'autres cas, des situations sans danger qui pourraient donner lieu à un événement dangereux sont signalées pour les prévenir à l'avenir. Dans tous les cas, la volonté des employés du CRS de signaler les événements, avec le suivi efficace et efficient par leurs superviseurs et les gestionnaires, doivent être considérés comme des indicateurs de performance de premier plan d'une culture de sécurité positive.

### *Comité de sécurité biologique*

Nous pensons que ce comité continue de fonctionner efficacement. Il est actuellement saisi des dossiers suivants : maintien d'un programme de vaccination dynamique, désignation et emplacement des cultures cellulaires dans les laboratoires NC1 et NC2, et la gestion de matériel potentiellement infecté par la poliomyélite.

### *Comité de sécurité chimique*

Le Comité de sécurité chimique fonctionne désormais efficacement. Il est saisi de plusieurs questions :

- dans le cadre du système OnTAP, examinations des propositions de recherche et d'essais sur le terrain (nous avons appris que les propositions sont désormais examinées dans un processus soutenu par le cloud)
- revue des politiques locales liées à la sécurité chimique et des procédures opérationnelles standard (SOP) telles que celles liées à la conduite d'essais sur le terrain et au mouvement d'agent depuis l'ICUPE vers d'autres emplacements au sein du CRS
- nouvelles spécifications pour les EPI et EPI recommandés pour les scénarios
- droit et accès à des stocks locaux suffisants d'EPI et d'autres articles de sécurité (la gestion du matériel est une fonction centralisée)
- création d'un « Sous-comité des « quantités importantes » » pour examiner les effets toxicologiques de tous les composés utilisés dans la recherche et la formation (autres que les agents de guerre) en vue de garantir que des mesures de sécurité appropriées seront

adoptées

- sécurité des hottes aspirantes
- mise à jour du manuel de sécurité chimique

### Officiers de la sécurité

Depuis notre visite au CRS en mai, nous avons appris qu'une réorganisation des officiers de sécurité a eu lieu suite à la démission de l'ancien officier de sécurité chimique (OSC) à temps partiel. L'employé qui est qualifié en hygiène du travail a transféré au CRS pour occuper le poste d'Officier de sécurité technique (OST) (anciennement intitulé agent de sécurité générale) a été nommé OSC par intérim à temps plein. Cette personne a également assumé, également à titre temporaire, les responsabilités d'agent de conformité réglementaire en prévision du départ à la retraite du titulaire à la fin de cette année. Un autre employé de la fonction publique, ayant de l'expérience en tant qu'OSG à la BFC Suffield, avait été redéployé au CRS pour occuper le poste d'OST par intérim, mais a récemment décidé de retourner à son ancien poste. Le poste d'Officier de sécurité biologique reste inchangé.

Nous sommes heureux que les fonctions d'OSC soient désormais remplies à temps plein, bien qu'à titre intérimaire et par un non-chimiste, mais nous sommes préoccupés par l'émergence du poste d'OST vacant et par la charge de travail supportée par l'OSC intérimaire. Le Comité suivra de près cette situation et plaidera pour que tous les postes liés à la sécurité soient pourvus par du personnel qualifié.

### Recherche à double usage préoccupante

Le Règlement sur les agents pathogènes humains et les toxines (RAPHT), tel qu'administré par l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), exige que les établissements entreprenant des recherches sur des agents pathogènes et des toxines préparent un plan de surveillance administrative. Ce plan doit toucher sur dix éléments, y compris ceux qui décrivent l'identification, l'évaluation, la gestion et le contrôle des risques associés à la recherche préoccupante à double usage (RDUP).

En janvier 2024, le Comité de sécurité biologique a mis à jour le document d'orientation du DURC qu'il avait publié en mai 2023. Ce document décrit le processus d'examen de la RDUP pour les travaux biologiques effectués au CRS (ou ailleurs sous la direction de RDDC) et fournit des lignes directrices pour l'évaluation par le Comité du RDUP dans le cadre de l'OnTAP. Ces lignes directrices s'appliquent aux énoncés de travail et à la documentation analogue pour les travaux menés à l'extérieur de RDDC, y compris les études purement théoriques ou sur papier (c'est-à-dire sans activité en laboratoire). L'application de ces lignes directrices aide à garantir que la recherche biologique menée à RDDC, au CRS ou ailleurs sous sa direction, demeure de nature défensive. Une session de formation sur la RDUP a également été organisée.

On nous a informé que le processus d'examen OnTAP n'avait révélé aucun cas de RDUP au CRS.

## Risques pour les employés civils appuyant la formation avec agents de guerre

Comme indiqué l'an dernier, les risques au personnel civil impliqué dans les activités de formation en présence d'agents de guerre au centre Cameron (par exemple, les responsables de la sécurité et l'équipe de décontamination) suscitent des inquiétudes. Les problèmes spécifiques incluent :

- les civils devraient-ils être tenus de subir les mêmes risques que les militaires pendant la formation en présence d'agents de guerre?
- le risque transitoire auquel les militaires font face vis-à-vis les expositions prolongées et le risque cumulé par le personnel civil
- la définition, l'évaluation et la surveillance des seuils de risque
- la modélisation et l'évaluation des risques des scénarios de formation, y compris la modélisation environnementale en temps réel
- différences entre les concepts opérationnels militaires et civils
- choisir les EPI les mieux adaptés aux dangers et risques spécifiques
- l'inclusion de périodes de repos obligatoires pendant la formation
- la prise de décision liée à la santé lors d'exercices sur le terrain
- méthodes pour collecter et sauvegarder les données sur les activités individuelles au cours d'une carrière

Le chef de la Section de défense contre les menaces chimiques et l'OSC prônent le besoin de répondre à ces inquiétudes. On insiste que l'intérêt des civils impliqués dans la formation en présence d'agents de guerre requiert un système de santé et de sécurité intégré conçu sur mesure, conforme à la législation et aux politiques et doté de ressources adéquates. En 2023, le Comité a recommandé que cette proposition soit examinée par les autorités centrales et qu'un système formel de santé et de sécurité pour les employés civils concernés soit mis en œuvre, si jugé approprié.

Le MDN a répondu en déclarant que le CRS avait modifié et amélioré son système de santé et de sécurité, y compris des changements destinés principalement au personnel civil, afin de répondre aux préoccupations concernant l'exposition aux agents et les risques accumulés, et que ces changements étaient communiqués aux employés.

Lors de notre visite de 2024, on nous a dit que divers aspects des préoccupations des employés étaient toujours à l'étude. Par exemple :

- Les lignes directrices disponibles sur le stress thermique pour la formulation de cycles de travail et de repos appropriés sont centrées sur le personnel masculin et militaire. L'OSC examinera comment ces lignes directrices pourraient être adaptées pour une population civile diversifiée.

- La modélisation de certains scénarios de formation indique que le risque d'éclaboussures a jusqu'à présent été sous-estimé par rapport au risque de vapeurs. Par conséquent, les procédures sont en cours d'être modifiées et des mesures d'atténuation des risques (par exemple, la disponibilité d'eau de rinçage) devraient être mises en place.
- Les EPI portés par les civils face à divers dangers seront revus. Entre-temps, les employés sont invités à consulter leur médecin pour discuter de tout problème qui les empêcherait de porter de tels équipements.

Nous comprenons également qu'il est prévu que les futures itérations de l'exercice PRECISE RESPONSE se dérouleront en juin, lorsque les températures diurnes devraient être plus modérées.

### Gestion de l'information

L'accès libre et rapide à des informations à jour, pertinentes, complètes, exactes et organisées de manière logique, par tous ceux qui en ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, est un contrôle administratif essentiel en matière de gestion des risques.

Lors de notre visite en 2024, nous avons entendu la haute direction exprimer les points suivants:

- Les informations sur la santé et la sécurité au travail au CRS sont désavantageusement cloisonnées, certaines informations étant conservées sur des serveurs locaux tandis que d'autres sont conservées sur divers serveurs et réseaux centralisés (p. ex., DWAN, DRENet, DRENet 1, GC Docs, Office 365)
- La politique du gouvernement du Canada est d'éliminer les serveurs locaux. Cependant, la vitesse d'accès aux serveurs centraux est entravée par une bande passante limitée et différents niveaux de sécurité
- Bien qu'il soit reconnu que la gestion de l'information demeure une fonction d'entreprise centralisée, il devrait y avoir une « ligne de démarcation » qui permettrait aux informations relatives à la santé et à la sécurité au travail de résider sur des serveurs locaux où elles peuvent être gérées conformément aux besoins locaux et à l'accès rapide assuré
- Le bon côté des choses, c'est que, des deux postes récemment autorisés en gestion de l'information, le poste subalterne a été pourvu. Cependant, le poste supérieur n'a pas encore attiré de candidat – peut-être en raison des qualifications stipulées et de l'éloignement géographique du CRS.

Bien que nous soyons agnostiques quant à la forme de la solution, le Comité partage la conviction qu'une gestion appropriée des informations sur la santé et la sécurité au travail (et, d'ailleurs, des informations sur la protection de l'environnement) constitue un contrôle administratif essentiel qui mérite un effort et une attention continus.

## Protection contre le feu

Étant donné que le bâtiment principal, vieux de 70 ans, n'est pas conforme au code moderne du bâtiment, il importe de porter attention à tous les aspects d'un programme complet de protection contre les incendies. Le programme standard de protection contre les incendies du MDN est en vigueur au CRS. Il comprend un système de surveillance des bâtiments par des agents de prévention des incendies, des inspections et essais réguliers des avertisseurs d'incendie et de l'équipement de lutte anti-incendie, ainsi que des exercices d'incendie réguliers. À l'heure actuelle, le bâtiment 1 constitue un « compartiment coupe-feu unique ». Conformément aux recommandations de la dernière inspection du Commissaire des incendies des Forces canadiennes, un projet devrait débuter au cours de l'été 2025 et visera à créer plusieurs compartiments coupe-feu dans le bâtiment au moyen d'installations de coupe-feux. Le Comité reconnaît l'importance de ce projet mais s'inquiète de son impact sur la mission du Centre si la recherche devait être interrompue pendant une longue période et si les compétences en matière de manipulation d'agents s'érodaient.

## Protection respiratoire

En 2021, nous avons constaté que, tel que requis par la loi, le CRS avait amorcé l'implantation d'un programme de protection respiratoire pour les employés qui doivent porter des appareils de protection respiratoire dans l'exercice de leurs fonctions. Les composantes de ce programme comprennent :

- les rôles et responsabilités de l'administration du programme
- l'inspection des lieux de travail et l'évaluation et des risques professionnels pour déterminer quels dispositifs doivent être portés par qui
- des évaluations initiales et périodiques par Santé Canada de la santé au travail pour évaluer l'aptitude des employés à porter un dispositif stipulé
- la formation des utilisateurs
- les tests d'ajustement des masques
- des dispositions pour approvisionner, nettoyer, inspecter, entretenir et entreposer les respirateurs
- la tenue de dossiers appropriée

Comme indiqué ci-dessus, parallèlement à l'examen de la gestion des risques liés aux activités de défense chimique, le Directeur intérimaire du Centre dirige cet effort. Il s'agit de réaliser des évaluations de santé au travail et de sélectionner de nouveaux EPI ou de confirmer les EPI existants, conformément non seulement aux dispositions de la norme CAN/CSA Z94.4 (Sélection, utilisation et entretien des respirateurs) révisée en 2018, mais aussi à la norme CAN/CGSB/CSA-Z1610 (Protection des premiers intervenants contre les événements CBRN) nouvellement publiée

en 2021. L'ajout de cette nouvelle norme permettra au programme d'intégrer les exigences chimiques et biologiques (CB) et non-CB. Une épreuve de conformité de tout respirateur nouvellement sélectionné contre des échantillons d'air dangereux du lieu de travail sera également requise. Ces travaux devraient être terminés d'ici le printemps 2025. Le Directeur intérimaire du Centre nous a assuré qu'à mesure que la mise en œuvre et la validation d'un programme de protection respiratoire entièrement conforme à la législation et aux normes se poursuivent, le programme fonctionnel existant reste en place.

### Surveillance de l'acétylcholinestérase

Nos rapports précédents mentionnent un programme de surveillance de l'AChE pour ceux qui travaillent avec les agents chimiques. Ce programme est maintenant à l'état stable avec une politique évoluée, une capacité de test prouvée, un bon ensemble de données de base cryptées, et l'intention d'établir un audit randomisé de données, mécanisé pour démontrer que le programme continue de fonctionner correctement.

Il semble que l'instrument utilisé n'est plus fabriqué. Des dispositifs alternatifs en cours de développement ou déjà autorisés chez nos alliés ont été identifiés et seront achetés pour évaluation et utilisation potentielle au CRS.

### Médecin conseil

Le bon fonctionnement d'un programme de santé au travail au CRS requiert un médecin conseil qui, en plus de conseiller le directeur du Centre sur les questions médicales et de santé au travail, est en mesure de répondre aux exigences des autorités de santé publique provinciales et fédérales pour l'autorisation et l'achat de tels éléments du programme que des vaccins spécialisés, des CMM adaptées à la recherche en cours et des instruments, tels que celui utilisé pour la surveillance de l'AChE.

En ce moment, le conseiller médical du CRS est un médecin sous contrat expérimenté qui possède une excellente connaissance des aspects médicaux des agents de guerre biologique et chimique. Il est également médecin sous contrat avec la section médicale de la BFC Suffield. Il s'est récemment porté volontaire pour participer au groupe de travail CBRN de la province de l'Alberta.

Le contrat du médecin conseil a été prolongé jusqu'en 2026. Le CRS étudie ses options pour le maintien futur de cette fonction essentielle. À l'idéal, le conseiller médical serait un employé indéterminé à temps plein ou partiel, plutôt qu'un contractuel, et pourrait ainsi accéder aux ordinateurs et aux réseaux. Les horaires de travail disponibles et l'accès aux substances contrôlées seraient également améliorés.

## Infrastructure & Équipement

### *Modernisation de laboratoire*

On estime que les activités de développement et de définition du projet (y compris l'achèvement de la conception) se poursuivront jusqu'en juin 2026. Puis, une soumission au cabinet sera faite demandant l'approbation de la mise en œuvre du projet, avec une réponse attendue d'ici mars 2027. D'ici là, le projet demeurera à risque. En cas d'approbation, les nouvelles installations devraient atteindre leur capacité opérationnelle initiale d'ici décembre 2032 et être pleinement opérationnelles et certifiées d'ici décembre 2034. Nous continuerons à suivre ce projet de près et à rendre compte de son progrès.

### *Autres projets*

La Section de gestion des victimes du CRS est hébergée dans le bâtiment 010 - une structure séparée et éloignée du bâtiment 1. Bien que la Section soit hébergée dans le nouveau complexe de laboratoires, d'importantes rénovations du bâtiment ont été lancées en 2022 à titre provisoire pour le rendre conforme aux normes du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA). En particulier, il s'agit de séparer le vivarium des laboratoires et des bureaux, de séparer les espèces qui s'y trouvent. Le vivarium verra également des améliorations supplémentaires, notamment des cages individuellement ventilées avec des filtres HEPA entrant et sortant, et, pour les salles des rongeurs, des systèmes de ventilation séparés et redondants, un éclairage nocturne et des plafonds lavables « Arcoplast ».

Nous avons malheureusement appris lors de la visite de 2023, et confirmé cette année, que les travaux sur ce projet avaient été essentiellement interrompus en raison d'importantes augmentations des coûts, ce qui a déclenché de nouvelles exigences d'approbation. Il peut également s'avérer nécessaire de repenser le projet. Entre-temps, il a été déterminé que le système CVC nouvellement installé ne fonctionne pas correctement, ce qui résulte en des fluctuations inacceptables de la température au vivarium et ailleurs, ainsi que des inondations et des dommages aux équipements majeurs en raison de la défaillance en mars 2024 d'un nouveau système d'humidification. La chaudière et l'appareil principal de traitement d'air du bâtiment devront être remplacés d'ici trois à cinq ans. Des pannes de hottes et d'unités d'air d'appoint dans les laboratoires ont été signalées.

Telles quelles, les installations du bâtiment 10 ne répondent peut-être pas aux directives du CCPA. Une visite du CCPA étant prévue en avril 2025, on craint que le CCPA remettra ce laboratoire en état probatoire ou, en fait, suspendre son accréditation. Le CCPA devra observer des progrès significatifs vers la conformité pour permettre la poursuite des travaux avec les animaux.

La conception du nouveau centre neurocomportemental proposé, évalué à 27 millions de dollars, est achevée à 90 %. Ce bâtiment est proposé comme une solution partielle aux lacunes citées du bâtiment 10. À ce titre, nous nous demandons si sa conception prend en compte toutes les

dispositions nécessaires liées au logement des animaux et aux coûts qui y sont associés. Si la mise en œuvre du projet est approuvée, un contrat de construction devrait être attribué au cours de l'exercice 2024-25.

### *Maintien de l'infrastructure existante*

L'an dernier, nous avons déclaré qu'étant donné l'état préoccupant des contrôles techniques dans les principaux laboratoires existants (bâtiment 1), le Comité est d'avis qu'à moins d'une intervention majeure pour rendre les parties les plus touchées du bâtiment conformes aux normes de sécurité modernes, ou de l'identification et de l'acceptation de solutions provisoires de rechange, l'avenir du programme canadien de DBC est de plus en plus menacé. Ceci dit, nous sommes heureux d'apprendre cette année que la relation entre l'UOI(O) et le CRS s'est renforcée et que d'importantes réparations et rénovations ont été effectuées récemment. Cela dit, la relation a tendance à fluctuer à mesure que le personnel supérieur de l'UOI(O) change selon un cycle généralement court (deux ans), ce qui nécessite un effort de formation continu de la part du CRS pour inculquer chez les nouveaux arrivants une compréhension de la nature distincte de certaines de ses infrastructures et des dangers uniques associés aux activités qu'elles soutiennent.

### *Équipement scientifique*

Comme indiqué ci-dessus, il faut améliorer l'infrastructure clé du laboratoire de chimie du Centre.

### *Sécurité*

Tout comme l'infrastructure adaptée aux besoins, des programmes efficaces de sécurité physique et de l'information sont importants à la sécurité des activités au CRS.

L'amélioration de la capacité du Centre en matière de sécurité informatique et de la communication reste un objectif prioritaire, compte tenu de son rôle d'arrière-soutien et de la nouvelle réalité avec ses déplacements moins nombreux et ses réunions en ligne plus nombreuses. L'an dernier, on a rapporté que les travaux avaient commencé sur une installation de téléconférence par vidéo sécurisée et son achèvement devait avoir lieu au plus tard à la fin de 2024. Lors de notre visite cette année, on nous a dit que l'installation serait techniquement prête d'ici une semaine ou deux, mais qu'elle nécessiterait ensuite une accréditation avant d'être utilisable.

Un fois que ce sera fait, cela évitera de devoir se rendre à Edmonton pour accéder à ce niveau de sécurité, comme c'est le cas actuellement.

L'installation d'un nouveau système d'alarme incendie devait commencer en juillet 2024 et s'achever en mai 2025.

Remplaçant la méthode actuelle de notification de masse par SMS, une solution propriétaire devait être mise en œuvre au cours de l'été 2024.

Un exercice de réponse aux incidents critiques a été prévu pour l'automne 2024, ce qui servira à vérifier l'utilité de la solution.

L'année dernière, nous avons appris que le temps nécessaire pour réparer les dysfonctionnements du système de contrôle d'accès aux bâtiments dépassait de loin la norme de sécurité indiquée en raison de la lenteur de l'approvisionnement en biens ou services requis. Cette année, nous avons appris que l'UOI(O) a assumé la responsabilité de la maintenance du système et qu'elle a conclu un contrat de service permanent pour ce dernier. Les exigences du CRS ont été incluses dans un projet récemment lancé par UOI(O) visant à mettre à niveau toutes les alarmes d'intrusion de la BFC Suffield. La mise en œuvre de ce projet devrait prendre environ deux ans.

Le système d'habilitation de sécurité individuelle ne répond toujours pas à la norme de service annoncée, les habilitations de fiabilité renforcée prenant de 12 à 24 mois à obtenir et les habilitations de niveau 2 prenant plus de deux ans. Nous comprenons que le gouvernement fédéral a engagé une entreprise pour améliorer le système global d'habilitation de sécurité.

Les visiteurs internationaux ont également du mal à obtenir l'approbation de leur demande de visite en temps opportun.

La réalisation d'une évaluation harmonisée des menaces et des risques (EMR) est à l'étude. La méthodologie d'EMR harmonisée présente une EMR traditionnelle comme un projet mené en cinq phases distinctes. La première phase établit à la fois le mandat et la portée du projet. Les trois phases suivantes déterminent l'environnement du risque en examinant les actifs et leurs valeurs, ainsi que les menaces et les vulnérabilités dans le cadre de l'évaluation. La dernière phase fournit des recommandations concernant l'acceptabilité des risques résiduels et, si nécessaire, identifie des stratégies d'atténuation et des mesures de protection.

## Préparation et réponse aux situations d'urgence

### *Assistance médicale d'urgence*

Compte tenu de la nature de la R et D entreprise au CRS, non seulement les besoins en matière de santé au travail sont spécialisés et complexes, mais les besoins potentiels en soutien médical d'urgence au Centre le sont également. Depuis plusieurs années, nous soulignons dans nos rapports l'importance essentielle de maintenir au CRS une capacité d'intervention médicale d'urgence adaptée à ses besoins particuliers. Lors des visites annuelles précédentes, nous avons observé des problèmes au Centre à cet égard et, malgré les efforts diligents des autorités pour surmonter les défis associés, nous avons remarqué que les problèmes ont tendance à réémerger en raison de changements de circonstances, ou des solutions ponctuelles ou temporaires aux problèmes ou, plus fondamentalement, l'absence d'une compréhension partagée et établie des exigences, rôles et responsabilités des prestataires et des bénéficiaires de ces services de soutien.

Ces observations ont conduit le Comité à inclure dans son rapport de 2016 une recommandation voulant qu'une autorité d'un haut niveau appropriée, avec la participation des parties prenantes

concernées, procède à une évaluation complète des besoins en matière de santé au travail et de soutien médical d'urgence, et vérifie que ces besoins sont satisfaits. L'objectif de cette entreprise serait d'assurer l'adéquation et la stabilité à long terme de ces soutiens essentiels au travail du CRS. Nous avons en outre suggéré que cette même autorité prenne l'initiative de concevoir et de mettre en œuvre des solutions coopératives à long terme pour combler les lacunes ainsi identifiées.

Bien que cette recommandation n'ait pas été mise en œuvre telle quelle, nous avons été heureux de constater lors de notre visite de 2022 que le directeur du CRS, le commandant de la base et les autorités médicales des FAC s'entendent sur la nécessité de mettre en place un accord de service couvrant la fourniture d'un soutien médical d'urgence au SRC, et qu'ils ont exprimé leur intention de ce faire. À ce titre, nous avons clôturé notre recommandation de 2016 en faveur d'une nouvelle recommandation appelant à la négociation et à la mise en œuvre rapides de l'accord de service prévu. Cela dit, nous sommes surpris et découragés de constater que trente mois plus tard (et huit ans après avoir soulevé la question pour la première fois), cet accord n'est toujours pas conclu.

Malgré ce retard prolongé, on nous a dit lors de notre rencontre avec le conseiller médical du CRS et le médecin-chef de la base que, d'un point de vue pratique, le soutien médical est en bonne état. Le soutien médical d'urgence au personnel civil du CRS, s'il est nécessaire (c'est-à-dire en cas de perte imminente d'une vie, d'un membre ou de la vue), sera fourni par des médecins des FAC qui possèdent la formation appropriée. La communication sur ce point entre les autorités médicales du CRS et des FAC est bien améliorée. Un pharmacien a été retenu pour travailler des demi-journées toute la semaine. Les stocks de CMM sont suffisants, sans carences, et la vaccination du personnel de la Section de défense biologique est suffisante.

Le conseiller médical du SRC a indiqué qu'il estime que la capacité et l'état de préparation de l'hôpital régional de Medicine Hat sont meilleurs qu'ils ne l'ont été depuis un certain temps. Cependant, l'hôpital n'a pas été en mesure d'obtenir un approvisionnement en lotion de décontamination cutanée réactive en raison d'une politique du ministère de la Santé provincial qui stipule que si un tel article est fourni à un hôpital, il doit être fourni à tous les hôpitaux. Depuis son siège au conseil CBRN d'Alberta Health, le conseiller médical continue de faire pression pour que cette lotion soit incluse dans les « chariots d'urgence » des hôpitaux de la province. En attendant, cette lotion sera fournie à l'hôpital régional de Medicine Hat par la clinique de la BFC Suffield en cas de besoin.

### *Plan intégré d'intervention d'urgence (PIER)*

Le plan mis à jour a été publié en septembre 2022.

### *Exercice d'intervention d'urgence - Section de la gestion des blessés*

Les exercices sont essentiels à la validation du PIER et au maintien de l'efficacité des interventions. Au cours de la visite de cette année, nous avons assisté à un exercice

d'intervention d'urgence de la Section de gestion des blessés dans le bâtiment 10.

Le scénario de l'exercice a permis de concrétiser une ambition de longue date du CRS, car il intégrait pour la première fois l'ensemble de la réponse, depuis la réaction immédiate au point de blessure (exposition cutanée à un agent neurotoxique en laboratoire), à la décontamination sur place de la victime par le service d'incendie de la BFC Suffield (l'équipe de décontamination du CRS étant jugée indisponible pour les besoins de l'exercice), à l'évacuation par ambulance provinciale vers Medicine Hat et, enfin, jusqu'à l'accueil et l'évaluation médicale à l'hôpital régional de Medicine Hat (MHRH) conformément à ses protocoles CBRN. Des cadres supérieurs des services médicaux d'urgence des services de santé de l'Alberta (AHS EMS) se sont joints aux membres du comité pour observer les activités de décontamination et d'évacuation, tandis que le chef de section de gestion des blessés et le médecin-chef de la base ont accompagné l'ambulance à Medicine Hat pour observer et participer aux actions à l'hôpital.

Une séance a été organisée avec les participants après la fin de l'exercice pour en dresser le bilan, au cours de laquelle les leçons ont été identifiées et discutées librement et professionnellement. Tous ont convenu que l'objectif de l'exercice, qui était de tester l'interopérabilité des différentes agences impliquées, a été pleinement atteint. La participation enthousiaste des services médicaux d'urgence de l'AHS a été gratifiante, tandis que la réponse observée au MHRH a été des plus impressionnantes, impliquant l'équipe de décontamination de l'hôpital, le personnel des urgences, les cliniciens seniors et le personnel de la pharmacie. En effet, la performance de ces agences a fourni une preuve solide que nous avons un système fondamentalement capable d'évacuation et de traitement, au-delà des composantes purement locales que nous avons généralement observées lors des exercices précédents.

Parmi les leçons tirées, méritant une attention particulière, on trouve les suivantes :

- manque de communication facile entre l'équipe d'intervention d'urgence interne de la Section de gestion des blessés et les entités extérieures
- nécessité de communiquer rapidement au service d'incendie le type d'assistance requise (c.-à-d. décontamination ou extinction d'incendie, d'où le fait qu'il n'est pas conseillé de déclencher l'alarme à incendie dans de telles circonstances)
- nécessité de renforcer la capacité et l'état de préparation du service d'incendie en matière de décontamination (p. ex., acquisition d'une douche mobile, visites annuelles des bâtiments et formation supplémentaire spécialisée en décontamination)
- incapacité du système provincial 911 à reconnaître les adresses des bâtiments de la base

Nous demanderons des précisions sur ces leçons lors de prochaines visites.

## Protection de l'environnement

### Déclarations d'impact sur l'environnement

On nous a dit que les déterminations des effets environnementaux par diligence raisonnable (DDEED) n'ont pas de date d'expiration et peuvent être appliquées à de nouvelles activités sur le même site avec la même portée. Elles ne sont soumises à aucune nouvelle exigence légale ou politique. Les DDEED existants sont en cours d'examen pour déterminer s'il y a eu un changement dans la portée des activités associées et pour mettre à jour les signataires d'approbation. De nouvelles déterminations sont en cours pour les sites sans DDEED valide. Les nouvelles DDEED pourraient exiger une consultation des communautés autochtones potentiellement touchées.

Un exemple de cette exigence est le projet de l'installation d'essai de réaction de formation de gaz.

### Considérations environnementales et OnTAP

Des considérations environnementales sont désormais intégrées dans le processus d'approbation turbo en ligne (OnTAP) pour l'approbation et le renouvellement des essais sur le terrain de R et D et autres activités. Ces considérations comprennent les DDEED existants, l'impact potentiel sur les espèces historiques et actives en péril, la gestion des sols et de la végétation, la prévention et l'intervention en cas de déversement, l'élimination des déchets et les mesures de mitigation pour tout risque identifié.

### Espèces en péril

Le CRS produit un plan de travail annuel en collaboration avec la BFC Suffield qui vise à atténuer l'impact des opérations du Centre sur les espèces en péril. En dedans des limites de la base, on connaît huit espèces en voie de disparition, onze espèces menacées et onze espèces particulièrement préoccupantes. Au cours de l'année écoulée, la base a fait l'objet d'une surveillance pour en détecter la présence et des zones tampons pour les espèces en péril ont été établies, le cas échéant. Le responsable environnemental du CRS estime que, loin de constituer une menace, l'activité à Suffield contribue au bien-être des espèces en péril. C'est une opinion que le Comité partage compte tenu de la position proactive que nous avons observée chez les autorités de Suffield concernant leur protection.

La situation de la salamandre tigrée de l'Ouest (*Ambystoma tigrinum*) est actuellement préoccupante. Une population de ceux-ci a été déplacée d'un bassin sous-marin d'essai d'explosifs en 2019. Aucune observation de cette espèce n'a été faite en 2020, 2021 et 2022 lors d'enquêtes informelles sur le bassin d'essai et la zone de relocalisation. En 2023, nous avons appris que le financement a été obtenu et qu'un énoncé du travail a été rédigé pour la réalisation d'une enquête formelle comprenant un échantillonnage de l'eau pour une analyse de l'ADN environnemental afin d'évaluer plus en détail la présence continue de cette espèce dans l'un ou

l'autre endroit. Nous avons été ravis d'apprendre cette année qu'une étude d'ADN environnemental a indiqué la présence de salamandres à la fois dans l'étang d'essai et à Wyld Creek, le site de relocalisation. De plus, on nous a montré des seaux de salamandres bien nourries.

Certaines informations faisant état d'électrocutions de Buses rouilleuses sur des poteaux électriques à haut risque sont également préoccupantes. L'Unité d'opérations immobilières a été chargée d'étudier les moyens de protéger ces faucons de ce danger, et a depuis lors protégé les poteaux électriques, les poteaux d'arrêt, les poteaux élévateurs et les interrupteurs en ligne contre l'accès par ces oiseaux.

### Gestion des sites contaminés

La politique du MDN concernant les sites contaminés situés dans le terrain d'expérimentation du CRS est qu'ils doivent être clôturés et munis d'enseignes. Le groupe Environnement, santé et sécurité du CRS gère ce travail en collaboration avec la Direction des sites contaminés du QGDN. Depuis 2020, vingt-trois sites connus et suspects ont été visités pour faire les réparations requises aux clôtures et aux panneaux. Ce travail a été achevé. Les normes de clôture ont récemment été modifiées pour atténuer les risques associés aux munitions non explosées. Nous avons été heureux de constater qu'un nouveau technologue environnemental, précédemment employé par l'installation britannique à Suffield (BATUS), a rejoint le groupe.

### Réponse aux déversements

Le seuil pour une déclaration obligatoire de déversement a été réduit de 20 litres à deux litres. Depuis notre dernière visite, aucun déversement dangereux n'a été signalé au responsable de l'environnement.

Vingt-deux membres du personnel du CRS ont reçu une formation sur l'intervention en cas de déversement important.

### Conseil de l'environnement, de la santé et de la sécurité

Le Comité apprécie l'invitation permanente qui lui a été adressée pour participer à ce forum de haut niveau présidé par le SMA (RDDC). Le Directeur par intérim du CRS a profité de la réunion de juin 2024 pour informer ses collègues de l'achèvement de l'examen de la gestion des risques, de l'identification et de la mise en œuvre des contrôles techniques et administratifs requis, et de la décision subséquente de reprendre certaines activités liées à la défense chimique précédemment suspendues ou restreintes.

Le d'Officier de direction du CEPDBC, au nom du Comité, a salué la réponse aux préoccupations de sécurité que nous avons soulevées en 2023 et a réitéré notre intention de surveiller de près la mise en œuvre et le maintien du régime de contrôle des risques en évolution à Suffield. Il a également souligné la conviction du Comité quant à l'importance vitale de communiquer efficacement aux employés concernés la nature et l'étendue complètes de ces mesures.

## **Autres Observations**

Les observations suivantes se rapportent à la conduite professionnelle du programme canadien de DBC. Le Comité définit une « conduite professionnelle », dans ce contexte, comme l'application efficace, efficiente et économique de l'expertise et des ressources nécessaires à la défense des FAC contre les agents de guerre biologique et chimique, que ce soit en ce qui concerne son habilité, sa capacité ou son état de préparation.

### **CRS/BFC Suffield**

#### *Relations avec la base*

Des relations productives entre le CRS et les autorités de la BFC Suffield sont essentielles au succès de leurs missions respectives. Tout comme ces dernières années, nos rencontres avec le commandant de la base, le directeur du Centre, le gestionnaire des services corporatifs et d'autres membres du personnel du CRS ont été marquées par un refrain commun, à savoir que les relations sont bonnes et se renforcent en mettant l'accent sur des objectifs communs et des résultats mutuellement bénéfiques.

Les deux autorités tentent de déterminer quel sera l'impact de la décision du Royaume-Uni de mettre un terme aux activités de l'armée britannique à la BFC Suffield. Il est clair que la part canadienne des coûts d'exploitation de la base augmentera considérablement. Parallèlement, les responsabilités de la base devraient s'élargir pour inclure la prestation de soutien à toutes les unités de l'Armée au sud de Red Deer et dans toute la Colombie-Britannique. Nous avons appris qu'à court terme, du moins, cette situation entraînera un écart entre les fonds dont la base a besoin pour s'acquitter de ses obligations et les fonds qui lui sont alloués par les quartiers généraux supérieurs. Pour l'exercice fiscal en cours, on nous a dit que l'écart s'élève à 2,1 M\$ (5,1 M\$ ont été demandés par la base, 3,0 M\$ ont été fournis). Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, ce manque à gagner a incité le commandant de la base à chercher à réaliser des économies dans les diverses fonctions de soutien dont il est responsable, comme la sécurité du périmètre de la base. Nous comprenons également que les gestionnaires de carrière de l'Armée canadienne accordent moins d'importance au remplacement du personnel militaire qui est affecté à l'extérieur de la base. Malgré ces problèmes, le commandant de la base a clairement indiqué qu'il avait l'intention de faire tout ce qui est en son pouvoir de faire pour maintenir les niveaux essentiels de soutien au CRS.

#### *Soutien à la préparation*

Comme nous l'avons encore signalé l'année dernière, aussi précieux que semble être le soutien du CRS à l'état de préparation des FAC, des tensions persistent entre la prestation d'entraînement et la conduite du programme de R et D scientifique et technologique. Cela est dû en grande partie à la nécessité de recruter des scientifiques et des techniciens pour servir en tant qu'instructeurs, mentors et agents de sécurité pendant les séances d'entraînement en présence d'agents de guerre. La formation crée également une demande supplémentaire pour la synthèse

des agents. Au-delà de ces besoins, le CRS est confronté au besoin pour certaines activités d'utiliser le personnel soit spécialisé ou généraliste de la clientèle de formation ou des unités de réserve régionales. Et ce n'est souvent que grâce aux contacts personnels et au pouvoir de persuasion de son personnel de formation.

Au cours de la visite de cette année, on nous a dit qu'il y avait une demande croissante pour de la formation en présence d'agents de guerre réels dans le contexte d'opérations militaires conventionnelles et non pas pour des scénarios de lutte contre le terrorisme. On constate également un regain d'intérêt pour des formations sur un éventail plus large de sujets au personnel des laboratoires militaires et aux organismes de premiers intervenants ici au pays, par l'intermédiaire du CSS et de la GRC. Dans ce dernier contexte, l'accueil par le Canada de la réunion annuelle du groupe des nations du G7 en 2025 et la tenue de matchs de la Coupe du monde FIFA 2026 à Toronto et à Vancouver pourraient bien générer d'autres demandes d'assistance spécifiques.

Nous continuons de croire qu'un examen à haut niveau du rôle du CRS dans le soutien de l'état de préparation des FAC et d'autres entités nationales et alliées est justifié. Si son rôle de soutien à la préparation était confirmé, le Centre devrait être organisé convenablement et doté de ressources adéquates pour le faire sans empiéter sur la fonction de R et D.

En vue de ceci, nous continuons de croire justifier un examen à haut niveau du rôle du CRS dans le soutien de l'état de préparation des FAC et d'autres entités nationales et alliées. Si son rôle de soutien à la préparation était confirmé, le Centre devrait être organisé convenablement et doté de ressources adéquates pour le faire sans empiéter sur sa fonction de R et D, ni en s'appuyant sur des soutiens informels.

### *Exercice PRECISE RESPONSE*

Depuis 2004 (sauf en 2020 et 2021, en raison de la pandémie de COVID-19), le Canada offre chaque année à ses alliés de l'OTAN la possibilité de suivre une formation sur la défense CBRN avec des agents réels au CRS. Il l'a fait dans le cadre de sa contribution à la création d'un bataillon de défense CBRN dans le cadre de la Force de réaction de l'OTAN. Cette formation prend la forme d'un exercice sur le terrain (appelé PRECISE RESPONSE) d'une durée de trois semaines et voit la participation de jusqu'à quatre cents personnes provenant de treize pays, dont, pour la première fois, la Finlande et la Suède. Des membres de l'OIAC ont également suivi une formation cette année. Le personnel de contrôle et de soutien de l'exercice compte pour une cinquantaine de personnes supplémentaires, principalement du personnel canadien, civil et militaire. L'objectif de l'exercice est de permettre aux participants de mettre en pratique la doctrine, les tactiques, les techniques et les procédures de défense CBRN, de promouvoir l'interopérabilité de la défense CBRN parmi les forces armées de l'OTAN et, récemment, de servir de banc d'essai pour les initiatives de R et D en défense CBRN. Après une semaine de séances d'information sur la sécurité, d'instructions en laboratoire et de formation à sec, les participants se sont d'abord constitués en groupes de travail nationaux, puis en groupes de travail multinationaux, et ont

passé deux semaines à planifier et à exécuter des missions basées sur des scénarios qui les obligeaient à effectuer des fonctions et des tâches telles que :

- commandement et contrôle tactiques
- reconnaissance, détection et identification CBRN
- procédures de lutte contre les dispositifs de dispersion improvisés
- échantillonnage et conditionnement des matières toxiques
- manipulation et contrôle des preuves
- contrôle de la contamination
- décontamination
- extraction des victimes, triage médical et gestion des victimes

Les forces opérationnelles sont appuyées par des laboratoires mobiles de biologie, de chimie et de radiologie déployés par certains pays.

Le Comité a visité PRECISE RESPONSE lors de la « Journée des visiteurs » en compagnie d'officiers supérieurs des FAC et de représentants militaires d'autres pays participants. Tous ceux à qui nous avons parlé, participants à l'exercice et représentants nationaux, ont décrit l'exercice comme étant bien exécuté et offrant une valeur importante et distincte difficile à reproduire ailleurs. La facilité avec laquelle nous avons observé les troupes des différents pays travailler ensemble nous a donné l'impression que l'objectif de l'exercice de promouvoir l'interopérabilité a été atteint sans difficulté. Nous ajouterions que le déroulement efficace, efficient et sécuritaire d'un événement d'une telle envergure, caractérisé par la présence nécessaire de matières hautement toxiques, est un hommage à la compétence professionnelle et au dévouement exemplaire du personnel de formation et scientifique du CRS. De plus, il nous semble que PRECISE RESPONSE constitue une contribution canadienne singulière à l'OTAN qui mérite au sein des FAC et du MDN une large reconnaissance et un soutien continu.

### *Approvisionnement et gestion du matériel*

Les problèmes liés à l'approvisionnement en temps voulu de fournitures de laboratoire et d'autres biens et services continuent d'entraver gravement la formation et la productivité scientifique. Par conséquent, le moral des employés souffre également en raison de la frustration suscitée par le ralentissement ou l'arrêt de leur travail essentiel. Au moment de notre visite en 2023, il y avait un retard sur 600 commandes au CRS à lui seul.

Le Directeur associé de l'approvisionnement et la gestion du matériel de RDDC a décrit les initiatives lancées pour améliorer la situation des approvisionnements. Il s'agit notamment des mesures suivantes :

- évoluer vers des équipes nationales d'approvisionnement basées sur les produits plutôt

que des équipes régionales

- permettre l'utilisation de la carte d'achat par le personnel non chargé des achats
- cibler les efforts pour embaucher davantage de personnel chargé d'approvisionnement
- mettre en place un outil de priorisation des achats
- encourager l'engagement direct entre le personnel de l'approvisionnement et leurs clients pour faciliter les commentaires des clients

Cette année, nous avons reçu une mise à jour de la situation :

- le retard sur les commandes d'approvisionnement a été réduit à environ 450
- les priorités actuelles en matière d'approvisionnement au RDDC sont :
  - améliorer la réactivité aux centres de recherche
  - perfectionner le personnel existant et finaliser l'embauche de nouveaux employés
  - rationaliser l'outil de priorisation des achats « ePRO » et améliorer son tableau de bord afin d'accroître la transparence pour les clients
  - simplifier les pratiques d'approvisionnement afin d'éliminer le besoin d'un classement des priorités aux centres de recherche
  - tirer parti de l'intégration des fonctions d'approvisionnement et de gestion du matériel à RDDC
  - accroître le niveau d'engagement avec les centres de recherche
- des succès ont été enregistrés sur le plan de la dotation en personnel :
  - le nombre de postes d'approvisionnement pourvu à RDDC a augmenté
  - huit employés spécialement attentifs aux besoins des centres de recherche ont été embauchés et se concentrent sur cinq centres de recherche
  - trois d'entre eux sont dédiés au CRS (il y avait six postes au CRS avant la centralisation de la fonction d'approvisionnement)
- le système de carte de paiement a été repensé et amélioré :
  - les directeurs de centre peuvent déterminer s'ils veulent l'utiliser et comment (p. ex., le degré de décentralisation de l'émission de cartes)
  - au début, l'utilisation de la carte sera limitée aux fournisseurs canadiens uniquement, pas utilisables pour les matières dangereuses, et seulement pour des montants inférieurs à 5 000 \$
- L'indicateur clé de performance (ICP) pour la fonction d'approvisionnement sera le temps

écoulé entre la soumission de la commande par le client et la livraison de l'article (« flash to bang »)

- Une norme de base pour l'ICP sera déterminée cette année (on a noté que l'ADM (Matériel) utilise 120 jours)

Nous saluons cet effort réfléchi et déterminé visant à améliorer l'approvisionnement et nous comptons évaluer son succès lors de notre prochaine visite au CRS.

En ce qui concerne la gestion du matériel, le personnel du CRS nous a dit qu'il était souvent difficile d'obtenir des EPI et d'autres fournitures de sécurité auprès de l'installation d'approvisionnement centralisée de Suffield en raison d'un manque de stock ou de conflits concernant qui a plus droit aux stocks. Il a été suggéré que des tableaux approuvés de droits d'approvisionnement pour les employés civils de Suffield soient établis de manière similaire aux tableaux d'équipement de campagne des Forces canadiennes existants pour les unités et le personnel militaires. Cela aiderait cette installation d'approvisionnement à demander, détenir et distribuer des articles en fonction des besoins reconnus.

### *Capacité opérationnelle*

Le CRS possède un laboratoire chimique mobile qui a été initialement acquis pour soutenir la sécurité aux Jeux olympiques de Vancouver de 2010. Il a depuis été utilisé comme élément de l'équipe nationale CBRNE dirigée par la GRC, et pour soutenir la formation avec les agents de guerre à Suffield, y compris les exercices PRECISE RESPONSE et FIRE DRAKE. L'entretien de ce laboratoire est effectué au besoin à l'aide de ressources locales. Au cours de notre visite, il a été suggéré qu'il devrait être traité comme une ressource opérationnelle unique des FAC et du MDN au niveau stratégique et, à ce titre, qu'il devrait recevoir un financement de base pour son entretien et sa recapitalisation. Cela garantirait sa capacité à répondre aux besoins opérationnels émergents tels que le soutien à la sécurité du Sommet du G7 en 2025 ou des matchs de la Coupe du monde de la FIFA en 2026. Nous avons entendu un argument semblable favorisant la désignation comme capacité opérationnelle la fonction de liaison scientifique du CRS à l'appui des unités spécialisées des FAC et des forces conventionnelles déployées dans des théâtres où plane une menace d'armes CBR. Le Comité estime qu'il s'agit là de suggestions judicieuses qui méritent d'être prises en considération par le quartier général du RDDC et l'état-major interarmées stratégique.

### *Centre des sciences pour la sécurité (CSS)*

Le Programme canadien pour la sûreté et la sécurité (PCSS) tire ses origines des conséquences des attentats terroristes de septembre 2001. Ce programme est co-géré par le CSS et Sécurité publique Canada. Il demeure non seulement pertinent, mais il démontre aussi de façon convaincante l'effet de levier que l'on peut tirer de dépenses modestes quand elles sont coordonnées avec d'autres agences et avec nos nations alliées en poursuite d'intérêts communs en sécurité publique, sécurité nationale et même aux frontières du domaine de la défense. Dans

ce contexte, les activités du CSS continuent de servir en tant que précieux catalyseur de la coopération et de la collaboration.

Nous avons reçu un aperçu des rôles du CSS en matière de sécurité publique et de sécurité nationale, suivi d'une mise à jour des projets du Centre dans les portefeuilles de défense biologique et chimique du PCSS et de sa contribution à la planification fondée sur les capacités et aux exercices inter institutions d'intervention en cas d'incident, par l'entremise de l'élaboration de scénarios très réalistes. Nous avons également appris que le CSS participait pour la première fois au programme Innovation pour l'excellence en défense et la sécurité (IDEeS), et que cela offre au Centre l'occasion d'accéder à l'expertise du milieu universitaire et de l'industrie dans le contexte d'une intégration plus étroite des intérêts en défense et sécurité de RDDC. En ce qui concerne la collaboration internationale en matière de sécurité et de sûreté, nous avons entendu que le Canada se débrouillait bien, dans la limite des ressources disponibles.

## Quartier Général RDDC

### *Programme science et technologie pour la sécurité et la défense (STSD)*

La défense CBRN est une ligne d'effort au sein de la zone d'intervention stratégique (ZIS) dite « personnes » du programme STSD. Il existe également des activités liées aux CBRN dans la ZIS « Sécurité intérieure » visant à permettre la sûreté et la sécurité et dirigées par le CSS (comme décrit ci-dessus).

L'étendue de cette ligne d'effort comprend :

- la fourniture d'informations essentielles et bien fondées sur les menaces et risques CBRN pour permettre la planification et l'élaboration de politiques, de doctrines et de tactiques
- la fourniture de technologies intégrées qui permettent la détection, l'identification et la surveillance rapide des menaces et dangers CBRN
- le développement de technologies protectrices qui minimisent les dommages au personnel, à l'équipement et à l'infrastructure causés par une exposition à des matières CBRN
- la prestation d'une formation CBRN spécialisée ainsi qu'une liaison pour soutenir les opérations des FAC au besoin
- la mise à disposition de la science et de la technologie servant à atténuer et réduire les effets immédiats sur la santé d'une exposition à ces dangers et ceux à long terme

Des investissements spécifiques ont été ou seront réalisés dans les domaines suivants :

- l'analyse de risque sur les menaces et dangers CBRN, et l'évaluation des lacunes en matière de capacités
- la caractérisation des menaces

- un soutien aux acquisitions qui combleront toute lacune urgente en capacité de détection CBRN
- de nouvelles technologies pour la détection, l'identification et la surveillance rapides des menaces et risques CBRN
- le développement d'innovations de matériaux, systèmes et de prototypes pour une nouvelle génération d'uniformes de combat, y inclus de nouvelles solutions pour fournir une protection CBR au personnel demandant un accommodement religieux ou spirituel (c.-à-d. barbe ou coiffure)
- le développement de technologies de décontamination et de gestion des risques
- la formation en CBRN individuelle et collective en présence d'agents de guerre ou tissus réels
- le soutien aux opérations, y compris la provision d'expertise de recours
- des CMM contre les menaces biologiques (à large spectre)
- des CMM contre les menaces chimiques
- des technologies de diagnostic
- de nouvelles plates-formes pour le développement de CMM

Les commanditaires de ces travaux sont la Direction du renseignement scientifique et technique du COMRENSFC, COMFOSCAN, la Direction de la défense interarmées CBRN de l'Armée canadienne et le Programme de CMM stratégiques du Gp Svc S des Forces canadiennes.

De nouvelles exigences en matière de R et D sont sollicitées chaque année auprès de toutes les autorités de « niveau 1 » du MDN et des FAC (c.-à-d. les commandants des commandements, comme p. ex. le commandant de l'ARC, et les SMAs) et intégrées au plan du programme DSST.

RDDC livre ses recherches en CBRN par l'intermédiaire des véhicules suivants :

- Centres de recherche de RDDC à Suffield et à Valcartier, ainsi que le Centre des sciences de la sécurité de RDDC pour les besoins conjoints en matière de sécurité publique
- des programmes d'innovation nationaux, dont le Programme d'innovation pour la défense, l'excellence et la sécurité (IDEeS) et Solutions innovatrices Canada
- le Laboratoire national de microbiologie de l'Agence de la santé publique du Canada, dans le cas d'études sur les animaux de l'efficacité des CMM contre la COVID
- le Conseil national de la recherche, dans le cas de travaux novateurs sur les détecteurs d'agents chimiques et biologiques

- Collège militaire royal du Canada dans le cas, par exemple, de la protection des soldats contre les dangers CBRN
- des accords de service et mémorandums d'entente avec d'autres ministères, l'industrie et le milieu universitaire

Le protocole d'entente CBR entre l'Australie, le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni demeure le principal mécanisme de RDDC pour l'alignement stratégique de la DBC et la collaboration avec les Alliés. Des groupes de travail dans les domaines de l'évaluation des menaces et des dangers (Assess), de l'aide à la décision (Inform) et de la protection physique, décontamination (Protect) identifient les tâches de R et D, puis ils coordonnent leur exécution par les nations membres. Le Consortium de contre-mesures médicales, un partenariat entre la défense et la santé publique, répond aux besoins de CMM de la défense et de la santé publique pour se protéger contre les menaces CBR, les maladies infectieuses émergentes et la grippe pandémique. Le protocole d'accord CBR doit être renouvelé en 2025.

Le Canada coopère également avec le Royaume-Uni et les Pays-Bas à mettre au point une nouvelle contre-mesure contre les agents neurotoxiques.

Des protocoles d'accord trilatéraux existent ou sont prévus avec la Suède et les Pays-Bas pour la recherche qui n'est pas directement prévue dans le cadre du protocole d'accord CBR sur certains aspects de l'évaluation des risques biologiques et chimiques, la manipulation plus sûre des composés hautement toxiques et la gestion médicale des victimes d'incidents chimiques.

En ce qui concerne l'OTAN, le Canada participe à des comités révisant les publications liées aux exigences en décontamination CBRN ainsi qu'à l'échantillonnage et à l'identification d'agents CBRN. Il a également été représenté sur plusieurs groupes de travail de recherche de l'Organisation pour la science et la technologie de l'OTAN se penchant sur des questions telles que la détection et la prévention de la contamination chimique des surfaces et du sol, le séquençage par nanopores et les diagnostics présymptomatiques.

Il y a l'équivalent de 63,7 travailleurs scientifiques à temps plein dédiés au programme de défense CBRN dans les laboratoires de RDDC – une augmentation de 10,6 ETP sur l'exercice 23/24. Le financement approuvé pour le programme est passé de 7,546 millions de dollars au cours de l'exercice 2023-2024 à 4,802 millions de dollars au cours de l'exercice 2024-2025.

### *Discussions avec le SMA (RDDC) et son équipe*

Suite à la présentation du programme STSD, le Comité a fait part de ses observations durant ses visites aux entités de RDDC incluant notre reconnaissance pour les mesures prises jusqu'à présent pour remédier à nos préoccupations en matière de sécurité chimique au CRS. Bien qu'il reste beaucoup de travail à faire pour remédier de manière exhaustive et concluante aux lacunes en matière de contrôle des risques que nous avons constatées lors de notre visite de 2023, nous pensons que la situation s'est stabilisée et nous sommes d'accord avec la décision du SMA (RDDC)

de reprendre les activités de recherche liées à la défense chimique lorsque les conditions spécifiques le permettront. Cela dit, nous pensons qu'il est essentiel que le soutien de la remédiation aux risques par les intervenants et autorités extérieures à RDDC soit maintenu en vue de maintenir un environnement sûr pour tous ceux qui travaillent au CRS ou utilisent ses installations. La discussion qui a suivi a clairement indiqué que nos observations et recommandations continuent d'être reçues avec sérieux, attention et reconnaissance.

### **Commandement du renseignement des Forces canadiennes, SMA (Politiques) et Affaires mondiales**

La transparence et la franchise ont encore une fois marqué nos discussions avec le personnel du renseignement et des politiques au QGDN et avec le personnel d'AMC. Ils ont fourni des informations non seulement sur l'ensemble des menaces et l'état de la CIABT et de la CIAC, mais également sur le Groupe Australie et le Programme de réduction de la menace liée aux armes. Ce programme englobe les activités canadiennes entreprises à l'appui de l'adhésion de notre pays au Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes.

#### *Menaces et capacité d'analyser les menaces*

Comme indiqué précédemment dans ce rapport, les informations que nous avons reçues de l'état-major du renseignement attestent de la persistance de menaces crédibles d'agents de guerre biologique et chimique de la part d'acteurs étatiques et non étatiques, ce qui nécessite une préparation défensive appropriée. Ces dernières années, nous avons constaté que la surveillance et l'évaluation en continu du spectre de menace reposent sur l'expertise d'un nombre extrêmement restreint d'experts – une situation exacerbée par le départ à la retraite d'employés qui ne sont pas remplacés. Cela nous a amenés à recommander en 2022 que les ressources consacrées à l'analyse de la menace biologique et chimique à laquelle sont confrontées les FAC soient revues afin de s'assurer qu'elles sont suffisantes. Nous avons donc été très heureux en 2023 de la nouvelle de l'embauche ou l'embauche imminente d'analystes supplémentaires, puis, cette année, d'être informés par certains de ces nouveaux membres du personnel. Compte tenu de cette amélioration de la situation, nous allons clôturer notre recommandation comme ayant été mise en œuvre.

Nous espérons que ceci permettra au COMRENSFC de contribuer davantage de renseignements CBRN et médical à la formulation du programme de STSD et à la direction du PCMMS, comme réclamé au siège social de RDDC et au QG du Gp Svc S FC.

#### *Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines (CIABT)*

En tant qu'État-parti à la CIABT, le Canada est tenu de :

- ne pas développer, posséder ou acquérir des armes biologiques ni faciliter leur production par un autre

- mettre en place une législation nationale de mise en œuvre, étendant l'interdiction des armes biologiques aux citoyens
- venir en aide à tout autre État attaqué avec une arme biologique
- faciliter un échange le plus complet possible de connaissances en sciences de la vie

Il convient de noter que la Convention autorise les États parties à acquérir et à conserver de petites quantités d'agents et de toxines à des fins « prophylactiques, protectrices et à d'autres fins pacifiques ». Cette disposition sous-tend les recherches menées par le Canada sur les moyens de défense contre les armes biologiques.

Les responsables du AMC nous ont indiqué que les problèmes suivants continuent de limiter l'efficacité de la CIABT ou suscitent des inquiétudes :

- manque d'universalité de l'adhésion – 10 États restent en dehors de la Convention, et pas tous les États-parti l'ont effectivement mise en œuvre
- l'absence d'une infrastructure institutionnelle et d'un régime de vérification comme ceux dont dispose la CIAC – au lieu de cela, elle repose essentiellement sur une adhésion en toute bonne foi des États
  - une unité de quatre personnes en appui à la mise en œuvre de la Convention sert de secrétariat du traité
  - les États génèrent de la transparence en faisant une « déclaration » de mesures de confiance partageant des informations sur les laboratoires NC-4, les programmes de recherche sur la défense biologique, les épidémies anormales, les publications scientifiques pertinentes, tout programme offensif après 1946 et la capacité en production de vaccins
  - le Canada soumet régulièrement de telles déclarations et les met à la disposition du public.
- viabilité financière - manque de fonds de roulement
- la recherche biologique à des fins pacifiques pourrait être utilisée à mauvais escient ou exploitée pour développer des armes biologiques ou de les produire – ce que l'on appelle la recherche à double usage préoccupante ou RDUP. Il devient également difficile d'empêcher la prolifération d'armes biologiques sans entraver la recherche en sciences de la vie. Le Canada finance maintenant un poste au sein de l'Organisation mondiale de la santé consacré à cette question.

### *Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC)*

La CIAC est un traité mondial de désarmement qui interdit le développement, la production, l'acquisition, le stockage, la conservation, le transfert et l'utilisation des armes chimiques. Il

contient des dispositions concernant les déclarations et les inspections d'installations de production d'armes chimiques, et la destruction à l'étranger des armes et des installations de leur production.

Il convient de noter que la Convention autorise la production et l'utilisation, par les États-parti, de quantités limitées de produits chimiques qui peuvent être utilisés comme armes ou pour la fabrication d'armes à des fins de recherche, des fins médicales ou pharmaceutiques, ou pour des tests de défense contre les armes chimiques. Cette disposition sous-tend les recherches menées par le Canada sur les moyens de défense contre les armes chimiques.

L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) administre la Convention et gère un système de vérification complet qui comprend des déclarations de conformité, des inspections sur place des installations autorisées qui produisent, traitent ou consomment, importent ou exportent certains produits chimiques répertoriés, et enquêtes sur toute allégation d'utilisation d'armes chimiques. L'OIAC calcule que, depuis septembre 2023, 100 % des armes chimiques déclarées par tous les États-parti ont été détruites. Des inquiétudes subsistent toutefois au sujet d'armes chimiques non déclarées.

Le Canada met en œuvre la Convention sur les armes chimiques par l'intermédiaire de l'Autorité nationale canadienne. L'Autorité nationale canadienne sert de liaison avec l'OIAC et les autres États parties.

Comme nous l'ont dit les responsables du GAC, le Canada continue de jouer un rôle actif dans les affaires de l'OIAC en participant à la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques et en partageant un siège au Conseil exécutif de l'OIAC avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

La politique du Canada est de continuer à chercher des moyens de soutenir le bien-être financier, technique et opérationnel et l'efficacité de la Convention sur les armes chimiques.

### *Groupe Australie*

Le Groupe Australie est un accord informel qui vise à permettre aux pays exportateurs ou transbordeurs de minimiser le risque de favoriser la prolifération d'armes chimiques ou biologiques (ACB). Le Groupe se réunit chaque année pour discuter des moyens d'accroître l'efficacité des mesures nationales d'octroi de licences d'exportation des pays participants afin d'empêcher les proliférateurs potentiels d'obtenir de matériaux pour leurs programmes d'ACB.

Les participants au Groupe Australie ne s'engagent pas sur des obligations juridiquement contraignantes : l'efficacité de leur coopération dépend uniquement d'un engagement commun envers les objectifs de non-prolifération des ACB et de la force de leurs mesures nationales respectives. Les considérations clés dans la formulation des mesures d'octroi de licences d'exportation des participants sont les suivantes :

- elles doivent être efficaces pour empêcher la production d'armes chimiques et biologiques
- elles doivent être pratiques et raisonnablement faciles à mettre en œuvre, et
- elles ne doivent pas entraver le commerce normal de matières et d'équipements utilisés à des fins légitimes

Le Groupe comprend actuellement 43 membres, dont le Canada et l'Union européenne, mais à l'exclusion de la Chine et de la Russie.

Tous les États membres du Groupe Australie sont parties à la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et à la Convention sur les armes biologiques et à toxines (CIABT) et soutiennent fermement les efforts déployés dans le cadre de ces conventions pour débarrasser le monde des armes biologiques et à toxines.

Comme pour la CIABT et la CIAC, le Canada participe activement aux affaires du Groupe.

### *Programme de réduction de la menace liée aux armes*

Nous continuons d'être impressionnés par et Programme de réduction de la menace des armes ainsi que par l'ampleur de ses projets et activités en collaboration avec ses pays partenaires, des organisations internationales, des ONG et d'autres services gouvernementaux visant à atténuer les menaces posées par les armes CBRN et les matériaux connexes. (La collaboration internationale plus large est connue sous le nom de Programme de partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes).

Le Partenariat œuvre dans toutes les régions pour empêcher les terroristes et les États qui suscitent des inquiétudes en matière de prolifération d'acquérir des armes de destruction massive (ADM) et des matières CBRN connexes, notamment en soutenant la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations unies (qui oblige tous les États à instaurer des mesures et des contrôles juridiques et réglementaires nationaux pour empêcher la prolifération des ADM nucléaires, chimiques et biologiques, de leurs vecteurs et des matières connexes aux acteurs non étatiques). Il soutient également l'universalisation et la mise en œuvre des principaux traités de contrôle des armes conventionnelles.

Les objectifs du Programme canadien de réduction de la menace des armes sont les suivants :

- renforcer la capacité internationale de prévenir, de détecter et de répondre aux menaces d'ADM
- sécuriser ou détruire les matières CBRN dangereuses et améliorer la sécurité aux installations de stockage
- améliorer, universaliser et mettre en œuvre à l'échelle nationale les principaux régimes de non-prolifération, de contrôle des armements et de désarmement (NCAD) (p. ex., la CIABT et la CIAC)

- renforcer les réseaux mondiaux et soutenir les institutions et initiatives internationales de NACD
- renforcer la capacité des partenaires à respecter leurs obligations internationales

Le Programme a livré plus de 1,6 milliard de dollars en programmation depuis 2002 et un financement annuel s'élevant à 73,4 millions de dollars, avec des suppléments occasionnels provenant d'autres efforts prioritaires du gouvernement du Canada. En 2023-2024, il y avait 143 projets actifs, y compris des initiatives mondiales et des projets locaux en Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie du Sud-Est et en Ukraine.

En ce qui concerne la sécurité biologique, le Programme favorise la collaboration entre les secteurs sécurité et santé à l'interface « santé-sécurité » où les intérêts et responsabilités respectifs coïncident, c'est-à-dire que le renforcement des capacités de santé publique pour répondre aux épidémies naturelles équivaut à un renforcement de sa préparation aux épidémies délibérées. Son portefeuille comprend :

- la sécurisation et la comptabilisation des agents pathogènes biologiques
- la prévention de l'utilisation abusive délibérée des agents pathogènes
- l'amélioration des réseaux de surveillance régionaux
- le renforcement des instruments de non-prolifération biologique
- la promotion d'une conduite responsable au sein des sciences biologiques

Voici quelques exemples de nouveaux programmes de sécurité biologique cette année :

- Atténuation des menaces biologiques dans la région de l'ANASE (Phase III) (10 M\$) – Renforcement des capacités de l'ANASE en matière de biosécurité, de biosûreté et de laboratoires de diagnostic ; préparation et réponse à la sécurité sanitaire régionale ; surveillance des maladies, épidémiologie sur le terrain et renseignement sur la sécurité sanitaire ; et opérations à l'interface santé-sécurité
- Initiative du Partenariat mondial pour contrer la désinformation sur les ADM (3,1 M\$) – Soutien des efforts visant à contrer les fausses allégations de la Russie concernant les ADM dans le contexte de sa guerre illégale en Ukraine
- Amélioration de la sécurité et de la durabilité du laboratoire biologique en Sierra Leone (1,95 M\$) – Soutien de l'initiative phare du Partenariat mondial pour atténuer les menaces biologiques en Afrique, en particulier en soutenant le renforcement des capacités, la formation et les mises à niveau de sécurité du laboratoire en Sierra Leone financé par le Canada

En ce qui concerne la sécurité chimique, le portefeuille du Programme de réduction de la menace des armes comprend l'assistance aux États-parties à la CIAC pour mettre en œuvre leurs obligations, contrer les menaces émergentes posées par les armes chimiques et soutenir les activités de destruction des armes chimiques.

Voici quelques exemples de nouveaux programmes de sécurité chimique cette année :

- Soutien aux opérations de l'OIAC en Syrie (1,0 M\$) – Soutien aux efforts de l'OIAC pour faire face aux menaces persistantes d'armes chimiques posées par la République arabe syrienne, accroître la responsabilisation des acteurs étatiques et non étatiques et attribuer les responsabilités
- Soutien au programme d'assistance de l'OIAC à l'Ukraine (750 000 \$) – Acquisition et livraison d'équipements de détection, d'identification et de surveillance d'armes chimiques au Service de sécurité de l'État ukrainien et entraînement sur ces équipements

### Directeur de la défense CBRN interarmées (DDCBRNI)

Lors de notre visite au quartier général du Commandement des opérations interarmées du Canada (COIC) en 2022, nous avons entendu parler que la guerre en Ukraine avait attiré l'attention de l'état-major de protection des forces sur l'état de la défense CBRN au sein des FAC. En particulier, les menaces russes d'employer des armes de destruction massive nécessitent une réponse aux besoins en défense CBRN des forces canadiennes déployées dans le cadre de l'opération REASSURANCE (mesures de dissuasion et d'assurance par l'OTAN en Europe centrale et orientale).

Ils étaient fermement d'avis qu'il manque une vision stratégique de la capacité et du niveau de préparation requis pour la défense CBRN aux FAC, en particulier chez les forces conventionnelles. Cet avis s'appliquait à la fois aux opérations potentielles à l'échelle nationale ou continentale, ainsi qu'aux opérations expéditionnaires. Il manquait également, a-t-on suggéré, une définition de l'effort en défense CBRN et une clarté quant à la responsabilité, l'autorité et l'imputabilité de haut niveau pour la mise en œuvre de la vision et de la gouvernance de l'entreprise. Il a également été déclaré qu'il n'y a apparemment aucun point de contact désigné pour les questions de défense CBRN au sein de l'État-major interarmées stratégique – cet élément du QGDN chargé d'analyser et de conseiller le Chef d'état-major de la Défense (CEMD) sur le plan des opérations, planification, soutien et initiatives stratégiques.

Lors de notre visite à la direction de la Défense interarmées CBRN (D JCBRN D) cette année-là, le directeur a fait écho et amplifié ces soucis. Les orientations et les lignes directrices pour la conduite de la défense CBRN par le MDN et les FAC sont contenues dans deux documents clés (dernière mise à jour en 2019) :

- Ordonnances et directives administratives de défense 8006-0 – Défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire

- Ordonnances et directives administratives de la défense 8006-1 – Opérations, formation, développement et maintien en puissance des capacités de défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire.

Malgré l'exhaustivité et la clarté raisonnables de ces orientations, nous avons entendu l'opinion selon laquelle l'entreprise de défense CBRN s'engage de manière improvisée ), sans objectif cohérent ni but souhaité, dans l'ensemble des fonctions de gouvernance de la force (développement de la force, génération de la force, emploi de la force, maintien en puissance de la force et gestion de la force). La fonction de gestion des forces est responsable de l'orchestration des autres fonctions selon les orientations au niveau stratégique, mais s'est affaiblie. Par conséquent, l'entreprise a été laissée à s'éroder, ce qui a entraîné un manque croissant de capacité qui met en péril l'habileté des FAC d'opérer sous menace CBRN.

Les facteurs aggravants incluraient :

- la faible priorité de la défense CBRN
- le manque d'expertise en matière de défense CBRN aux niveaux opérationnel et stratégique
- les principales parties prenantes ne sont pas tenues de rendre compte pour les responsabilités en matière de défense CBRN stipulées par les DOAD
- certaines responsabilités et autorités ne correspondent pas à l'organisation actuelle des FAC
- les commandants n'identifient pas correctement les lacunes en capacité ni n'en définissent par les exigences, ce qui entraîne des investissements mal placés
- peu ou pas d'entraînement collectif en matière de défense CBRN a lieu, ce qui entraîne une perte généralisée des compétences
- depuis la dissolution de la Compagnie de Défense Nucléaire, Biologique et Chimique (DNBC) au profit de l'UIIC-CBRN des forces opérationnelles spéciales, les forces conventionnelles n'ont plus de capacité en soutien général à la défense CBRN

Pour remédier à cette situation, le D JCBRN D a préconisé le lancement d'une initiative de renouvellement de l'entreprise de défense CBRN dirigée par l'état-major interarmées stratégique qui, entre autres, se tâcherait de réviser et mettre à jour les DOAD de défense CBRN, définir l'entreprise, assurer la définition et l'alignement corrects des autorités, responsabilités et comptabilités et puis, plus important encore, tenir les autorités comptables pour l'exercice de leurs responsabilités. Il conseille en outre que l'initiative tienne compte de près de l'examen en cours à l'OTAN de la politique CBRN, auquel participent le SMA (Politique) et AMC. Notant que le personnel du QG du COIC avait exprimé de manière indépendante un besoin similaire, nous avons vu le mérite de cette proposition et avons inclus une recommandation à cet effet dans notre rapport de 2022.

Lors de notre visite de 2023, en compagnie du D JCBRN D, nous avons rencontré le directeur général des opérations de l'État-major interarmées stratégique, qui était en accord avec cette caractérisation de la situation en 2022. Il paraît que les connaissances générales en matière de défense CBRN font défaut et que l'état de préparation est médiocre en raison du manque d'équipement, de formation et de personnel qualifié. Il a en outre été indiqué que les causes profondes de cet état de fait pourraient inclure :

- un manque d'entente sur l'état final souhaité, qui est essentiel à l'efficacité de toute stratégie basée sur les fins et les moyens
- un manque de compréhension des menaces et capacités, et des vulnérabilités correspondantes chez les FAC
- les autorités, responsabilités et comptabilités mal alignées aux intérêts et priorités des diverses parties prenantes
- une insuffisance de la structure des forces pour un soutien général à la défense CBRN

On nous a fait comprendre que l'État-major interarmées stratégique préparerait un avis pour le CEMD définissant le problème auquel est confronté le portefeuille de défense CBRN. Il propose la publication d'une directive CEMD/DM pour expliquer la nécessité de redynamiser la fonction de défense CBRN, définir l'état final stratégique pertinent, stipuler l'alignement nécessaire de la gouvernance, guider la mise en œuvre de la nouvelle politique CBRN de l'OTAN, ajuster les DOAD et énoncer l'exigence d'une feuille de route appropriée pour le développement des capacités en défense CBRN.

Lors de notre visite à la DDCBRNI et au Symposium sur la défense CBRN cette année, le Comité a été très heureux dans le contexte de ce qui précède, d'apprendre quels progrès substantiels ont été réalisés ou sont en cours pour améliorer cette situation. Certaines des avancées les plus marquantes peuvent être résumées comme suit :

- création d'un bureau de la défense CBRN au sein de l'EMIS, que nous avons constaté est occupé par un titulaire très énergique et efficace
- mise en œuvre du nouveau concept de défense CBRN de l'OTAN dans le contexte de la politique et de la doctrine canadiennes
- élaboration et promulgation d'une nouvelle vision de la défense CBRN au niveau stratégique, d'une orientation et des directives correspondantes (la promulgation devrait avoir lieu au printemps 2025)
- révision correspondante des DOAD 8006-0 et 8006-1

Nous notons que la rédaction de ces documents a inclus un effort ciblé et soutenu pour énumérer et intégrer les commentaires de tous les intervenants du MDN et des FAC au sein de la fonction de défense CBRN. Nous attendons avec impatience leur promulgation, qui devrait avoir lieu en

2025.

Au cours de notre visite, nous avons également bénéficié d'une explication et d'une discussion approfondies du programme conjoint de DBC, portant sur la politique et les plans, les capacités, l'état de préparation et la collaboration nationale et internationale. Nous avons noté avec un intérêt particulier les plans pour le renforcement guidé par la doctrine de la capacité de défense CBRN de la brigade multinationale dirigée par le Canada en Lettonie.

Enfin, on nous a informés de l'examen et de la révision en cours de RUBICION – le plan d'urgence pour le soutien par les FAC à l'atténuation des effets d'incidents CBRN au Canada.

Le Comité a apprécié cette année l'occasion d'observer les délibérations du Symposium sur la défense CBRN. En réunissant des représentants de la plupart des intervenants du MDN et des FAC dans le domaine de la défense CBRN (ainsi que de Sécurité publique Canada) pour échanger des rapports sur leurs situations actuelles, discuter des enjeux émergents et discuter dans le cadre d'un forum ouvert du développement des capacités, y compris du soutien en S&T et de l'efficacité de l'approvisionnement, le symposium nous semble être un outil précieux pour l'harmonisation des pensées, des paroles et des actes. Pour le Comité, la participation approfondit notre compréhension de l'entreprise de défense CBRN, élargit notre réseau de contacts d'experts et nous permet de rafraîchir les observations faites lors de nos visites et réunions plus tôt dans l'année.

### Quartier général de la 1<sup>re</sup> Division du Canada

Cette année, le Comité a visité le quartier général pour la première fois depuis sa création en 2010. Nous voulions mieux comprendre son rôle, ainsi que sa capacité, ses moyens et son état de préparation à mener des opérations conformément à ce rôle dans un environnement de guerre chimique ou biologique. Grâce à la présentation et aux explications qui nous ont été fournies à Kingston, nous avons facilement atteint notre objectif.

La mission du quartier général est d'être prêt à commander et contrôler des forces dans des situations d'urgence où les CBRN pourrait être présentes au combat, ici ou à l'étranger. Étant donné ceci, il est raisonnable de déduire qu'il doit s'acquitter de certaines fonctions de défense CBRN. Celles-ci incluent la planification, l'alerte et le signalement, la surveillance de l'état de préparation défensive des forces affectées, et l'intégration dans les structures multinationales de défense CBRN. Cela dit, nous avons perçu un manque de direction et d'orientation aux niveaux stratégique et opérationnel (y compris la priorisation) et un manque de ressources (y compris l'expertise) nécessaires pour développer et maintenir ces capacités à un niveau stipulé. Sur une note positive, nous avons été informés de l'intention de prendre des mesures correctives dans le cadre des pouvoirs propres du QG, comme la désignation de la branche du génie de l'état-major interarmées comme bureau de première responsabilité pour les questions CBRN, le rétablissement de l'expertise CBRN au sein de l'état-major et la participation à des exercices multinationaux d'alerte et de signalement CBRN. En ce qui concerne les directives et les

orientations de haut niveau, nous comprenons que l'examen en cours par l'État-major interarmées stratégique de la gouvernance de l'entreprise de défense CBRN des FAC aidera à la formulation de ces directives.

### Unité interarmées d'intervention du Canada (UIIC)

Le programme de visite élaboré cette année par le commandant et son personnel nous a permis de mettre à jour notre compréhension du rôle de l'UIIC, de sa capacité et de son état de préparation à mener ses opérations. Comme lors des visites précédentes, nous avons apprécié l'ouverture et la franchise qui ont caractérisé la présentation de l'unité, ainsi que la discussion qui a suivi. Nous avons été frappés par l'expertise, le professionnalisme et la maturité exceptionnels dont ont fait preuve tous ceux que nous avons rencontrés.

Nous avons particulièrement noté l'importance que l'unité accorde au soutien fourni par le CRS de RDDC – qu'il s'agisse de possibilités de formation avec les agents de guerre, de formation médicale spécialisée en CBRN ou d'expertise de recours – et son désir que la capacité du CRS à le faire soit maintenue, voire renforcée. À cet égard, nous avons été heureux d'apprendre que la récente affectation d'un officier de liaison du COMFOSCAN au CRS porte ses fruits. Nous avons également appris que le rôle de l'UIIC s'est élargi pour inclure d'autres aspects de l'exploitation technique du matériel recueilli en vue de fournir aux commandants une meilleure compréhension des capacités et des intentions d'un adversaire. Notre opinion de l'unité reste élevée et notre perception de la valeur essentielle de sa contribution à la sécurité et à la défense du Canada est renforcée, d'autant plus que les normes internationales restreignant l'utilisation des armes biologiques et chimiques s'érodent.

### 1 Hôpital de campagne du Canada (1 HCC)

Depuis plusieurs années, le Comité a observé une certaine incertitude quant à l'utilisation et à l'utilité prévues du système de protection collective transportable (COLPRO) détenu par le 1 HCC (l'un des six systèmes achetés dans le cadre du projet d'équipement CBRN omnibus pour distribution dans l'ensemble des FAC). Lors de la visite de cette année, nous n'avons donc pas été surpris d'apprendre que l'unité avait l'intention de retourner le système au dépôt central d'approvisionnement, car il était difficile à entretenir et apparemment peu utile. Cela dit, l'histoire problématique du COLPRO témoigne d'un manque apparent de clarté quant à l'obligation pour l'hôpital d'opérer dans un environnement où l'utilisation d'armes biologiques ou chimiques constitue une menace, y compris la fourniture de soins aux victimes d'agents de guerre biologiques et chimiques. Nous avons fait part de cette préoccupation lors de notre visite au QG du Gp Svc S FC pour demander s'il existait une politique et une doctrine médicales approuvées qui touche à ce sujet. Plus tard dans l'année (au Symposium sur la défense CBRN), on nous a dit qu'en fait, une telle publication doctrinale avait été rédigée mais jamais promulguée, et que cette omission serait corrigée dès que possible. Également au Symposium, un représentant de la DDCBRNI a déclaré que le concept d'exploitation du système COLPRO serait vérifié et que les résultats seraient communiqués à tous les utilisateurs. Nous avons hâte de

connaître l'état et les résultats des mesures prévues lors de notre prochaine série de visites.

Nous avons appris que le 1 HCC est tenu à maintenir un approvisionnement pour 30 jours en consommables médicaux à courte durée de conservation. Cela posait un défi pour le petit nombre de techniciens en approvisionnement à l'unité et entraînait un gaspillage important, car on éliminait les articles à la fin de leur durée de conservation. Apparemment, avant la pandémie de COVID, un approvisionnement plus facilement géré de 10 jours était exigé. Nous pensons que cette situation mérite d'être revue.

Enfin, nous avons constaté que le parc de véhicules de l'Hôpital – notamment ses véhicules spécialisés (par exemple les tracteurs de transport lourds et les ambulances de combat) – est en mauvais état en raison de son âge et du manque de pièces, et que ceci nuit à la déployabilité de l'unité.

### Dépôt Central de Matériel Médical (DCMM)

Cette année encore, notre visite au DCMM a porté sur les dispositions prises pour l'entreposage et la distribution sécuritaires des CMM liées à la DBC. Comme nous avons noté dans des rapports antérieurs, nous croyons que l'emplacement, l'état et la capacité du dépôt justifient son remplacement et son déménagement, notant que l'orientation du Programme de contre-mesures médicales stratégiques (PCMS) et la croissance de la présence canadienne en Lettonie laissent penser que des exigences encore plus importantes seront bientôt imposées à cette unité. On nous a cependant dit au cours de notre visite que de nouveaux besoins encore plus urgents sont apparus ailleurs, ce qui a poussé la recapitalisation du DCMM au numéro 34, de 19, sur la liste des priorités en projets d'infrastructure. On ne sait pas dans quelle mesure cela retardera le projet DCMM, ce qui rend d'autant plus crucial le succès des efforts dont on nous a fait compte, visant à sécuriser des installations d'entreposage provisoires à la BFC Petawawa ou à proximité.

Dans le stationnement du DCMM figurent des remorques de transport réfrigérées pour l'entreposage de fournitures pharmaceutiques thermosensibles. On maintient une liste du personnel de tous grades qui prennent chacun leur tour pour ravitailler en carburant les générateurs alimentant les remorques jour et nuit. À savoir cela, nous avons quitté avec une inquiétude accrue quant à la durabilité de ces arrangements, mais aussi avec un sentiment de profonde appréciation de l'engagement du personnel du DCMM à accomplir sa mission dans des conditions aussi nettement sous-optimales.

Au vu de ce qui précède, nous avons été heureux d'apprendre, plus tard dans l'année, que des fonds ont été alloués pour accélérer l'acquisition d'une installation d'entreposage provisoire près de la BFC Petawawa et pour commencer la phase de définition du projet de construction d'une installation de remplacement – probablement à la 8e Escadre, à Trenton.

## QG Groupe des Services de santé des Forces canadiennes (QG Gp Svc S FC)

### *Médecin-chef*

Le médecin général a exprimé sa satisfaction pour le travail du Comité et a reconnu les problèmes que nous avons observés au DCMM et au 1 HCC, affirmant que le coût de la préparation est élevé, mais qu'il doit néanmoins être considéré comme une assurance essentielle contre les risques émergents qui sont de plus en plus nombreux et aigus. Il a également souligné l'importance cruciale d'une base politique approuvée et d'une orientation stratégique claire en ce qui concerne la capacité médicale et le niveau préparatoire à maintenir face aux menaces CBRN et, bien sûr, la fourniture des ressources nécessaires pour s'y conformer.

### *Section de médecine opérationnelle*

Au sein du QG du groupe des services de santé, la responsabilité des questions médicales en défense CBRN incombe à la Section de médecine opérationnelle. En plus, elle est responsable des questions de soins aux blessés de combat, du programme militaire d'approvisionnement en sang et des affaires réglementaires (y compris la réglementation des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux liés à la DBC). Elle fournit également des orientations et des conseils pour la gestion du PCMMS. Lors de notre visite, nous avons reçu les mises à jour suivantes concernant les activités de la Section au cours de la dernière année.

### Doctrines médicales CBRN

Les efforts de revitalisation de la doctrine de la médecine opérationnelle se poursuivent.

### Formation clinique CBRN

L'année dernière, on nous a dit que le Gp SVC S enverrait du personnel médical à l'étranger (Royaume-Uni et États-Unis) pour suivre une formation clinique CBRN, bien qu'il puisse aussi y avoir des opportunités ponctuelles de formation en équipe pour les techniciens médicaux affectés à la BFC Suffield.

Cette année, nous avons appris qu'un cours de formation clinique canadien CBRN officiel se tiendrait au CRS en septembre, puis au moins tous les deux ans par la suite, avec la possibilité d'une participation internationale. Nous saluons cette décision, qui reconnaît les installations et l'expertise exceptionnelles disponibles à Suffield.

### Formation collective CBRN

Nous avons appris que peu avant notre visite, l'exercice biennal multinational de soins médicaux militaires de l'OTAN, VIGOROUS WARRIOR, auquel participaient 32 pays et 1 200 participants actifs, s'était terminé en Hongrie. Cet exercice comprenait également l'exercice CLEAN CARE, qui est axé sur l'accueil et le traitement des victimes CBRN. Nous comprenons que le Canada a choisi de limiter sa participation à CLEAN CARE. Nous espérons mieux comprendre cette décision lors de notre visite en 2025 et déterminer l'intention du Canada quant à sa participation au prochain exercice, prévu en 2026.

## R et D CBRN

Les activités de R et D notables actuellement sous la direction du Groupe des services de santé comprennent une participation au développement d'un auto-injecteur 3-en-1 (atropine, HI-6 et azivafone), l'essai clinique d'une formulation intraveineuse de HI-6, l'évaluation d'une prophylaxie potentielle contre le SRAS-CoV-2 et le développement d'un traitement bio-piégeur pour le traitement post-exposition d'empoisonnement par agent neurotoxique.

### Collaboration Internationale

La collaboration internationale se poursuit dans deux cadres. Le premier est celui du Comité des chefs des services médicaux de l'OTAN (COMEDS), où des contributions sont apportées au groupe de travail médical CBRN, qui mène des évaluations approfondies des risques médicaux CBRN et des analyses des lacunes en matière de capacités. L'étude approfondie actuelle du groupe de travail soutient le nouveau plan de mise en œuvre de la politique de défense CBRN de l'OTAN, avec pour tâches l'élaboration de lignes directrices en matière de soutien médical CBRN, de lignes directrices en matière de formation, d'entraînement, d'exercice et d'évaluation en médecine CBRN et d'un concept de préparation/réponse biologique.

Le deuxième cadre est celui fourni par le protocole d'accord chimique, biologique et radiologique (CBR MOU) entre l'Australie, le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis, au sein duquel opère le Consortium sur les CMM CBRN et où sont coordonnés les efforts de R et de D des capacités. On nous a dit que ces nations ont, au cours de l'année écoulée, mis à jour leurs déclarations des besoins en tant qu'utilisateurs, qui eux servent à aligner le programme de travail de R et D convenu et les tâches assignées avec les exigences nationales.

### Remplacement du DCMM

En plus des observations que nous avons faites lors de notre visite au DCMM, nous avons reçu une copie de la « Stratégie de modernisation du soutien opérationnel – Tranche 2 : Modernisation des services de santé » des FAC. L'objectif de cette stratégie est de contribuer à la transformation du système de santé des FC afin de respecter l'objectif de la politique de défense Protection, Sécurité, Engagement. Cette transformation est énoncée comme étant « entièrement dépendante de la mise en place d'un cadre logistique médical modernisé, conforme aux BPF et stratégiquement situé... qui permet l'entreposage et le stockage stratégique de produits sanguins, de vaccins et d'autres CMM. Cela nécessite une chaîne d'approvisionnement en santé médicale, des réseaux de centres de distribution et de stockage, ainsi qu'un système d'approvisionnement en médicaments et en produits pharmaceutiques électronique modernisé qui prend en charge la compatibilité RS [ressuscitation de sauvetage] et CS [chirurgie de sauvetage] et un programme de sang résilient. » Vraisemblablement, cette reconnaissance constituera une partie de l'impulsion nécessaire pour finalement faire franchir la ligne d'arrivée au projet de remplacement du DCMM.

### *Affaires réglementaires*

À notre avis, les Affaires réglementaires demeurent proactives, diligentes et efficaces pour assurer le respect des règlements et des politiques de Santé Canada et du MDN, en matière de déclaration, de comptabilisation et de traitement des produits médicaux non homologués. Elle donne des conseils sur la réglementation de leur usage et, dans la mesure du possible, demande leur approbation réglementaire. La section des Affaires réglementaires est également efficace pour fournir un soutien au développement de produits au PCMMS, à la recherche de RDDC, au Consortium des CMM, aux fabricants et aux alliés.

Cette année, nous avons reçu une description courante et approfondie de l'environnement réglementaire, des défis réglementaires associés à la petite taille du marché des CMM CBRN, de la situation unique des FAC qui veut s'assurer un accès maintenant pour une utilisation future en situations de conflit ou d'urgence inconnaissables, des mécanismes réglementaires de Santé Canada pour accéder aux médicaments non autorisés et le statut des produits restreints par le Médecin-chef.

Nous avons également reçu un résumé des activités de la Section des affaires réglementaires à l'appui de ses fonctions mandatées.

Un sujet de préoccupation mentionné encore cette année est la nécessité urgente de réorganiser le système de suivi des produits médicaux non homologués du « berceau à la tombe ». Santé Canada rend obligatoire un tel système et peut demander une comptabilisation des produits autorisés à tout moment. Nous avons appris que la Section travaille avec l'équipe de passation de marchés du Commandement du personnel militaire pour remplir une demande de renseignements en vue de leur communication à l'industrie.

### *Programme de contre-mesures médicales stratégiques (PCMMS)*

Nous avons été informés de manière approfondie sur l'administration du PCMMS et des activités relatives à l'identification, à la définition, au maintien et à la conformité réglementaire des produits médicaux dans le stock stratégique de CMM.

Le PCMMS continue de progresser vers ses objectifs opérationnels grâce à sa gouvernance et gestion solides, au soutien des échelons supérieurs du Groupe des services de santé et du Commandement du personnel militaire, et à son vaste réseau au sein du MDN, des FAC et d'autres ministères gouvernementaux.

Cela dit, certains obstacles à la pleine efficacité souhaitée du programme ont été mentionnés. Ceux-ci incluent une incertitude persistante au sujet du financement de base, une capacité de stockage déficiente (voir les observations liées au DCMM ci-dessus) et un soutien en matière de renseignement médical limité en ce qui concerne les menaces évoluées ou émergentes. Tous ces éléments ont été notés dans le rapport de l'année dernière. Un défi qui continue est la capacité dégradée du CRS de soutenir les tâches de R et D financées en raison de la fonction d'approvisionnement affaiblie. Dans chacun de ces cas, des remèdes sont recherchés et nous

espérons constater leur succès lors de notre prochaine visite.

Le SMA (Services d'examen) a terminé son évaluation officielle du PCMMS dans le contexte de la défense CBRN interarmées. L'évaluation a porté sur :

- la pertinence du programme dans le contexte actuel de menace
- la capacité du PCMMS à acquérir et à maintenir un stock stratégique à haut niveau de préparation
- le soutien que les facilitateurs fournissent au programme

L'évaluation a révélé que :

- dans le contexte actuel de défense et de sécurité, le PCMMS est pertinent, car les preuves indiquent que les événements CBRN constituent une menace persistante et croissante contre laquelle les FAC doivent être prêtes à se défendre
- l'instabilité du financement a eu un impact sur la capacité du programme à se procurer des produits pour stockage et il ne sera actuellement pas possible pour le PCMMS de respecter les hypothèses de planification établies
- les lacunes en matière de renseignement, l'insuffisance des infrastructures et le manque de données à jour et fiables sur les stocks entravent la capacité du programme à garantir la disponibilité des CMM nécessaires

Le rapport d'évaluation recommande :

- sur les effectifs de planification du personnel, qu'une décision appuyée financièrement et fondée sur les risques soit prise pour permettre au Programme de calculer la quantité de stock d'articles à acquérir
- pour la disponibilité et la sécurité des stocks, que des solutions provisoires soient mises en œuvre pour atténuer les risques liés aux infrastructures
- que des mesures provisoires soient mises en place pour garantir la disponibilité de données fiables sur les niveaux de stocks, pour qu'elles puissent être intégrées dans des solutions à plus long terme

Un plan d'action de gestion doit être élaboré et mis en œuvre d'ici la fin de cet exercice financier.

### Collège militaire royal

Lors de notre première visite au CMR depuis 2018, nous avons pu mieux comprendre les travaux de R et D liés à la DBC actuellement menés au Collège à l'appui de RDDC ou d'autres entités du MDN et des FAC. Nous avons été impressionnés par les recherches en cours sur les nouveaux matériaux de protection contre les agents de guerre et autres produits chimiques, et pour leur décontamination. Également, on nous a fait part des évaluations de risques liés aux réactions de formation de gaz toxiques et aux abris à gaz CS déclassés. Nous avons aussi pu constater que le

groupe de protection CBRN du Département de chimie et de génie chimique était plus actif et productif que jamais dans le développement d'EPI pour les FAC, conseillant sur les questions d'approvisionnement et de soutien au déploiement, et apportant son expertise et son leadership à l'accord sur les normes nationales et de l'OTAN. Enfin, nous avons appris l'existence d'une initiative stratégique louable visant à établir un institut de recherche sur la défense au Collège, dans le but, entre autres, de soutenir les nouveaux chercheurs et de les aider à s'associer à d'autres entités du MDN et des FAC. Nous n'avons aucune inquiétude à l'égard des travaux de R et D qui nous ont été présentés.

### Section des opérations CBRNE de la GRC

Le Comité est reconnaissant d'avoir reçu de la GRC une invitation à visiter sa Section des opérations CBRNE à Ottawa. Il s'agissait de notre toute première visite à la Section, même si nous avons souvent rencontré des membres individuels lors de l'exercice FIRE DRAKE et de la conférence Convergence CBRNE ou entendu des discussions de leur travail lors de visites au COMFOSCAN et lors de nos réunions annuelles avec le CSS de RDDC. Nous étions donc ravis d'avoir l'occasion de les rencontrer officiellement et d'apprendre de première main les détails de leur mandat et de leur organisation, et de discuter de questions d'actualité d'intérêt commun.

La Section des opérations CBRNE de la GRC est le centre décisionnel national en matière d'explosifs et d'intervention CBRN. La Section est chargée de fournir des normes nationales, des conseils et de l'entraînement aux groupes régionaux de neutralisation des explosifs (GNE), aux intervenants spécialisés en CBRNE et aux premiers intervenants CBRN internes de la GRC. La Section fournit également une expertise dans le contexte criminel d'un incident CBRNE, des analyses de données et des recherches, ainsi que le développement d'outils et de techniques spécialisés pour améliorer la capacité d'intervention CBRNE.

La Section comprend quatre principaux éléments (avec les responsabilités indiquées) :

- Unité de neutralisation des explosifs du QG national (DG)
  - l'élaboration, la mise à jour et la prestation de politiques opérationnelles, de conseils et de formations sur l'utilisation tactique des explosifs, les procédures de détection et de mise en sécurité des dispositifs CBRNE, et les analyses après explosion
  - la conduite de R et D sur l'utilisation tactique des explosifs, les procédures de détection et de mise en sécurité des dispositifs CBRNE, et les analyses après explosion
  - la prestation d'une réponse opérationnelle CBRNE à la Ville d'Ottawa (conjointement avec la police de la Ville d'Ottawa), à la région de la capitale nationale, à la Division « C » de la GRC (c.-à-d. la province de Québec) et au territoire de l'est du Nunavut

- la prestation d'une expertise à l'appui d'enquêtes criminelles impliquant des matières et des dispositifs CBRNE
- la conduite d'évaluations et de perquisitions à haut risque, la sécurisation et la mise en sécurité d'un événement CBRNE, et d'examen médico-légal lié aux incidents impliquant une menace CBRNE à la sécurité nationale
- Programme d'intervention CBRNE spécialisée
  - l'élaboration, la mise à jour et la prestation de politiques opérationnelles, de conseils et de formations pour une intervention sécuritaire dans les zones contaminées (zones chaudes et tièdes) lors d'un incident CBRNE
  - la coordination et la mobilisation de l'Équipe nationale d'intervention CBRNE en soutien à la police locale et à divers plans d'urgence (p. ex., Plan opérationnel d'urgence fédéral, Plan opérationnel d'urgence CBRNE de la GRC)
  - la prestation de services aux divisions de la GRC et à la police locale par l'intermédiaire des coordonnateurs CBRNE régionaux situés dans le Grand Vancouver, Edmonton, Ottawa et Halifax
  - la conduite d'évaluations et de perquisitions à haut risque, la sécurisation et la mise en sécurité d'un événement CBRNE, et d'examen médico-légal lié aux incidents impliquant une menace CBRNE à la sécurité nationale
  - la prestation de formations de Technicien en explosifs de la police et en Intervention CBRNE spécialisée aux membres de la GRC et à d'autres autorités policières
  - la prestation d'une expertise à l'appui d'enquêtes criminelles de la GRC impliquant des matières et des dispositifs CBRNE
- Programme des premiers intervenants CBRN
  - en tant que centre national de la politique applicable uniquement aux opérations en « zone froide » lors d'un événement CBRN, la fourniture aux employés désignés de la GRC d'une formation CBRN spécifique, d'équipement CBRN spécialisé et de directives du programme national
  - la fourniture de conseils, de rapports sur le rendement du programme, et de documentation technique aux cadres supérieurs de la GRC et aux partenaires internes ou externes
  - l'élaboration, la mise en œuvre et le maintien de la politique et des normes nationales de formation aux niveaux des instructeurs et des utilisateurs

- la coordination et la prestation de la formation au niveau des instructeurs (Entraînement des entraîneurs) en vue de faciliter l'autonomie de la division en matière de formation
- l'approvisionnement, l'entreposage et la distribution d'équipement CBRN
- la gestion du cycle de vie de l'équipement CBRN, y compris la remise à neuf des respirateurs d'usage général
- la recherche et l'évaluation de l'équipement et des technologies CBRN émergents à l'appui du programme national
- Unité de formation CBRNE
  - prestation de formations sur les explosifs et les matières CBRN aux autorités policières canadiennes et internationales, au personnel de sécurité et à la communauté de premiers intervenants
  - élaboration, entretien et prestation de formations opérationnelles nationales pour les Techniciens en explosifs de la police et pour les premiers intervenants CBRNE
  - prestation de formations opérationnelles nationales pour l'opération sécuritaire dans les zones contaminées (zones chaudes et tièdes) lors d'un événement CBRNE

Notre visite comprenait des discussions avec les officiers responsables de la section, ainsi qu'avec les sergents d'état-major responsables des unités et des programmes. Elle a été suivie d'une tournée du centre de formation CBRNE et du laboratoire mobile et véhicule d'équipement de l'Unité de neutralisation des explosifs du QG. Tous ceux avec qui nous avons parlé ont été ouverts et francs dans leurs explications et ont fait preuve de compétence professionnelle, de confiance et de dévouement. Nous sommes repartis avec plusieurs idées qui éclaireront les travaux du Comité à l'avenir.

Parmi celles-ci, une nouvelle compréhension de la répartition des responsabilités entre la GRC et la police locale en ce qui concerne les incidents CBRNE. C'est la police locale qui assume la responsabilité d'intervenir initialement lors de tels incidents, alors que la GRC, sous la forme de l'Équipe nationale d'intervention CBRNE, n'intervient que lorsque l'incident fait l'objet d'une enquête de sécurité nationale ou s'il dépasse la capacité de la police locale à le gérer. Dans de tels cas, les principaux objectifs de l'Équipe nationale sont de sécuriser la scène et de recueillir des preuves pour aider à l'attribution et à la poursuite juridique. La gestion de toute contamination du site ou de toute autre menace à la sécurité publique causée par l'incident relève de la responsabilité des autorités municipales et provinciales, et non de la GRC. La GRC sert également de source d'expertise en la matière pour les autorités municipales et provinciales, bien qu'une diminution ces dernières années de cette capacité de recours ait été notée, suite à la disparition du « Centre canadien de données sur les bombes » géré par la GRC.

On nous a dit que, parmi les forces policières et les autres organismes de première intervention au pays, la capacité d'intervention en cas d'incident CBRNE varie considérablement, allant de bonne à rudimentaire. Par conséquent, la GRC continue de sentir une demande importante de formation CBRNE de la part des organismes de première intervention de diverses régions du pays, là où l'expertise nécessaire n'est pas disponible localement ou provincialement. Depuis l'annulation du Programme fédéral de formation des premiers intervenants en 2012, aucune formation de ce type n'est offerte à l'échelle nationale, bien que la GRC ait récemment tenté de manière informelle de répondre à cet intérêt persistant en offrant un cours de deux semaines, basé sur celui offert à ses premiers intervenants à l'interne (c.-à-d. « Entraînement des entraîneurs »). Malheureusement, sans mandat officiel, sans personnel de formation suffisant ni financement dédié, il n'a pas été possible de maintenir cette initiative, et l'offre de ce cours a donc été « suspendue ». On a suggéré que cette question qui mérite l'attention de Sécurité publique Canada.

Nous avons été heureux d'apprendre que la Section est fière de sa collaboration étroite avec le MDN et les FAC, qu'elle apprécie, que ce soit avec le COMFOSCAN sur les questions relatives à l'Équipe nationale CBRNE, avec le CRS concernant la formation sur les agents de guerre, avec RDDC en général, ou avec le CMR en ce qui concerne la R et D en matière de protection respiratoire.

À la fin de notre visite, nous avons entendu l'opinion selon laquelle la préparation nationale aux interventions CBRNE bénéficierait le plus de trois initiatives :

- l'élaboration par les provinces de plans d'action pour la préparation aux incidents CBRNE
- création d'un mandat fédéral muni de ressources pour que la GRC appuie les provinces dans leur préparation aux incidents CBRNE
- création d'un répertoire central national des informations liées aux problèmes techniques et événements CBRNE, qui serait à la disposition des premiers intervenants et d'autres membres de la communauté de sécurité publique au pays

Sur la base de ce que nous avons observé lors de notre visite à la Section des opérations CBRNE de la GRC et de ce que nous avons appris lors de nos rencontres avec d'autres intervenants dans l'ensemble de l'entreprise de défense CBRN au cours des dernières années, ces suggestions semblent des plus valables.

## CONCLUSIONS

Son programme d'activités, de séances d'information et de visites en 2024 n'ayant révélé aucun indice du contraire, le Comité conclut que :

- le MDN et les FAC respectent pleinement la politique canadienne de maintenir une capacité de lutte biologique et chimique purement défensive;

- les travaux de R et D et les activités de formation en DBC menés par le MDN et les FAC respectent les obligations du Canada en tant qu'État partie à la CIABT et à la CIAC;
- la menace pour la sécurité publique ou l'environnement résultant des travaux de R et D et des activités de formation en DBC menés par le MDN et les FAC est minime;
- bien qu'il y ait toujours place à l'amélioration, le programme DBC est dans son ensemble mené de manière professionnelle;
- le programme DBC est sans pratiques dissimulées ni duplicité.

## RECOMMANDATIONS

Le Comité propose cette année deux nouvelles recommandations. Nous continuerons toutefois de chercher avec les autorités du MDN et des FAC une résolution mutuellement satisfaisante aux huit recommandations en suspens formulées dans les rapports des années précédentes :

1. Étant donné que les échantillons historiques du sol de l'environnement du parc national Wood Buffalo que détient le CRS ne sont liés à aucune recherche en cours au CRS, ceux-ci devraient être détruits, hormis un tout petit échantillon représentatif que l'on pourrait archiver à des fins de référence ultérieure.
2. Étant donné l'importance de maintenir la recherche et la formation avec agents de guerre au profit de l'OTAN et d'autres clients, un plan détaillé devrait être élaboré et mis en œuvre pour minimiser et atténuer les perturbations de la mission causées par les travaux de génie anti-incendie proposés pour le bâtiment 1.

## ÉTAT DES RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ

Veuillez consulter l'Annexe A pour prendre connaissance des réponses du MDN et des FAC aux recommandations du Comité.

## ANNEXES

A – État des recommandations du comité

B – Acronymes et abréviations

## ÉTAT DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

1. **(2014) *Nous encourageons l'accélération de l'approbation finale et du financement du projet pour remplacer les suites de NBS 3 du bâtiment 1 de RDDC Suffield de manière rapide et compatible avec la poursuite en toute sécurité du programme de défense biologique à court et à long terme. [Cette recommandation a été reformulée pour mieux refléter la situation en 2019]***

**Réponse du MDN/des FAC (juillet 2015):** « Au cours de 2014, RDDC a examiné le besoin initial de 2004 et a investi des efforts considérables en vue de réviser l'énoncé des besoins (EB), de mettre à jour les documents d'identification de projet (SS (ID)), et d'examiner les principales options à présenter à un comité supérieur de révision (CSR) en avril 2015. Ce sera la première étape officielle en vue d'obtenir ce qui équivaut à un nouveau projet de 14M\$ dans le plan d'investissement en infrastructure du MDN. »

**Commentaires du CEPDBC (décembre 2015):** Nous nous félicitons cet effort, et nous suivrons de près le progrès de cette entreprise vitale. En attendant, nous conseillons vivement que la maintenance des systèmes critiques du bâtiment 1 continuent de recevoir une attention diligente.

**Mise à jour des commentaires du MDN/des FAC (septembre 2016) :** « Le MDN et les FAC ont lancé un processus de remplacement des laboratoires biologiques au Centre de recherche RDDC Suffield pour la manipulation des agents biologiques des groupes de risque 2 et 3. Ce projet a été signalé dans les plans internes de développement et d'acquisition et est en cours de revue et d'analyse des options. Tenant compte des processus administratifs, l'échéance prévue pour la mise à jour des installations existantes est de 3 à 5 ans. Pendant que ce processus se poursuit, RDDC continue d'exercer son vaste programme d'entretien préventif. »

**Commentaires du CEPDBC (décembre 2016):** Nous reconnaissons que le transfert au SMA IE des responsabilités sur les biens immobiliers entraîne des complications additionnelles, mais nous continuons de réclamer une attention prioritaire à ce projet. Nous continuerons à surveiller et à faire état des progrès accomplis.

**Mise à jour des commentaires du MDN/des FAC (avril 2017) :** « Au cours du transfert des responsabilités en matière d'infrastructure au SMA (IE), la revue des projets en attente a entraîné un progrès important en ce qui concerne la recapitalisation des laboratoires chimiques et biologiques de Suffield, car il est devenu le projet prioritaire du SMA (S et T) dans la file d'attente de construction majeure du SMA (IE). Bien qu'il reste dans la liste des projets encore non financés, on s'attend à ce que ce développement aboutira à des actions concrètes dans un proche avenir. Le remplacement intérimaire des laboratoires biologiques se poursuit dans le cadre du programme de biens d'équipement. »

**Commentaires du CEPDBC (décembre 2017) :** En vue des sérieux problèmes d'infrastructure, nous applaudissons la nomination d'un gestionnaire de projet qui jouera un rôle déterminant dans l'avancement du projet.

## **Annexe A**

### **au rapport du CEPDBC 2024**

**Mise à jour des commentaires du MDN/des FAC (avril 2018) :** « Pendant le transfert des responsabilités au SMA IE, une revue des projets d'infrastructure en cours a entraîné une promotion importante de la recapitalisation des laboratoires chimiques et biologiques de Suffield, puisque ceci est devenu le projet du SMA S&T le mieux coté parmi les projets de construction majeure du SMA IE. Bien qu'il est encore non financée, on s'attend à ce que cette promotion se traduise par des actions concrètes dans un proche avenir. Le remplacement provisoire des laboratoires biologiques se poursuit dans le cadre du programme de biens d'équipement. Un énoncé des besoins pour ce remplacement est en cours d'élaboration. »

**Commentaires du CEPDBC (décembre 2018) :** Alors que les deux projets gagnent du terrain, on s'inquiète du fait qu'en dépit de leurs liens étroits, le projet IMCB risque d'être dissocié de la recapitalisation des laboratoires à plus long terme (classé au premier rang des projets prioritaires du MDN dans sa gamme de prix). Si cela se produisait et si le projet IMCB était abandonné, la continuité du programme de défense biologique serait menacée, étant donné la probabilité que l'installation de bio confinement vieillissante flanchera avant la fin du projet de recapitalisation des laboratoires. L'absence d'une installation de confinement biologique au CRS, même temporaire, compromettrait la capacité du Canada de s'acquitter de ses responsabilités nationales et de respecter ses engagements internationaux.

**Mise à jour des commentaires du MDN/des FAC (février 2019) :** « Lors du transfert des responsabilités au SMA IE, la revue des projets d'infrastructure en suspens a permis une nette amélioration de la recapitalisation des laboratoires de chimie et de biologie de Suffield, ce dernier étant devenu le projet de construction majeure du SMA ST le plus coté parmi ceux en attente chez le SMA IE. Bien qu'il reste encore non financé, on s'attend à ce que cette amélioration se traduise par une action concrète dans un proche avenir. Le directeur de projet du SMA IE chargé du projet de recapitalisation au CRS et un membre de son équipe de soutien de Construction de Défense Canada se sont rendus au SRC afin de rencontrer le personnel clé et de discuter des informations au cours des 24 prochains mois qui constitueront l'ensemble nécessaire à la définition du projet. Le remplacement provisoire des laboratoires de biologie se poursuit par le biais du programme de biens d'équipement importants. Cependant, les ressources humaines chez le SMA ST sont actuellement insuffisantes pour rencontrer les exigences qui feront progresser le projet à la prochaine étape avec le SMA Mat. »

**Commentaires du CEPDBC (décembre 2019) :** Au siège social de RDDC, le comité a été mis à jour sur les stratégies possibles pour le remplacement des suites vieillissantes de niveau de confinement 3. La recommandation restera ouverte. Le Comité continuera de souligner l'importance cruciale du renouvellement des infrastructures pour la sécurité des opérations et la poursuite des programmes.

**Mise à jour des commentaires du MDN/des FAC (avril 2020) :** « Les efforts se poursuivent pour la recapitalisation des laboratoires chimiques et biologiques de Suffield (Recap), avec les phases «Identification» et «Analyse des options» en cours pour élaborer un énoncé des besoins et une estimation des coûts, respectivement. Il est prévu que cela se

## **Annexe A**

### **au rapport du CEPDBC 2024**

produira sur une période de 24 mois à compter de l'automne 2020. Ces deux actions entraîneront la sélection d'un plan d'action pour la phase «Conception». De plus, un site pour la nouvelle installation a été sélectionné et approuvé. Avec Recap maintenant avancé, son calendrier converge avec celui prévu pour l'Installation modulaire de confinement biologique (IMCB). À ce titre, on étudie actuellement des options de coordination des deux efforts. »

**Commentaires du CEPDBC (décembre 2020)** : Cette année, on nous a dit que le projet distinct IMCB avait été écarté en faveur de la construction du nouveau complexe de laboratoires, éventuellement par étapes. La nouvelle entreprise unifiée s'intitule Projet de modernisation du laboratoire. Un site modifié a été sélectionné et des contrats d'études préliminaires (impact environnemental, topographique, géophysique, etc.) ont été attribués. Le coût actuel estimé est de 275 à 350 millions de dollars, avec une occupation prévue d'ici 12 à 15 ans. Compte tenu de ce calendrier, des plans d'urgence en cas de défaillance catastrophique de l'infrastructure existante sont apparemment en cours d'élaboration. Nous serons intéressés d'en savoir plus sur ces plans car nous pensons qu'il est probable que l'installation vieillissante de confinement biologique tombera en panne avant que le projet de modernisation ne soit terminé. L'absence d'une telle installation au CRS, même temporairement, compromettrait la capacité du Canada de s'acquitter de ses responsabilités nationales et de ses engagements internationaux.

**Mise à jour des commentaires du MDN et des FAC (avril 2021)** : « Les efforts pour le projet de modernisation des laboratoires de recherche chimique et biologique de RDDC Suffield se poursuivent. Les phases « Identification » et « Analyse des options » pour élaborer un énoncé des besoins et une estimation des coûts, respectivement, sont planifiées sur une période de 24 mois via un contrat qui a été attribué. L'entrepreneur qui effectuera ces travaux termine présentement le processus de sécurisation. Les deux phases aboutiront à la sélection d'un plan d'action pour la phase "Conception". Le projet d'installation modulaire de bioconfinement (IMCB) est actuellement suspendu car le projet de modernisation progresse. Les deux projets font appel au même personnel scientifique. Leurs échéanciers convergent et leur mise en service est prévue à quelques mois d'intervalle. Le Comité d'examen indépendant pour l'acquisition de la défense a fourni des conseils sur le projet « Moderniser », ce qui a permis de renforcer les documents du projet avec une meilleure description des lacunes en matière de capacités. Le Comité a également souligné l'urgence de faire avancer ce projet avec un calendrier accéléré, si possible. »

**Commentaire du CEPDBC (décembre 2021)** : L'incident de déversement de produits chimiques de février 2020 a mis en évidence plus que jamais auparavant les insuffisances actuelles de la conception du bâtiment principal du laboratoire/administration de Suffield, vieux de 66 ans - et comment ces lacunes aggravent le risque de tels accidents et la possibilité de blessures graves ou de décès. Le Comité souligne depuis longtemps ces insuffisances et recommande l'accélération du projet de modernisation des laboratoires de recherche biologique et chimique du CRS. Le comité d'examen indépendant pour l'acquisition de la défense a également souligné l'urgence de faire avancer ce projet. Nous comprenons que le sous-ministre délégué de la Défense nationale ayant été informé de

## **Annexe A**

### **au rapport du CEPDBC 2024**

cet incident par la haute direction de RDDC, est maintenant saisi du même impératif. Nous espérons donc que ce projet se concrétisera rapidement. Le SMA(IE) du MDN nous a invités à discuter de ce projet lors de notre prochaine visite au QGDN. Nous nous félicitons de cette opportunité et partagerons ce que nous apprendrons dans notre rapport 2022.

**Mise à jour des commentaires du MDN/des FAC (août 2022) :** « Les efforts du projet Modernisation des laboratoires de recherche chimiques et biologiques de RDDC Suffield se poursuivent. Les phases « Identification » et « Analyse des options » menant à l'élaboration d'un Énoncé des besoins (EB) et d'une estimation des coûts, respectivement, sont prévues sur une période de 24 mois au moyen d'un contrat avec une société d'experts-conseils en infrastructure. Les deux phases aboutiront à la sélection d'un plan d'action pour la phase « Conception ». Jusqu'à maintenant, l'entreprise sélectionnée a tenu de nombreuses discussions avec le personnel du Centre de recherches de RDDC Suffield (CRS) et du sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement) [SMA(IE)] afin de recueillir des renseignements pertinents menant à l'élaboration d'une ébauche d'énoncé des besoins opérationnels pour laquelle des commentaires ont été fournis. D'autres réunions et discussions sont prévues entre le CRS RDDC et l'entrepreneur au cours des prochaines semaines et des prochains mois afin de peaufiner davantage le document. De plus, l'entrepreneur est chargé d'effectuer une analyse de rentabilisation des options, dans le cadre de laquelle quatre options sont présentées. Enfin, la Commission indépendante d'examen des acquisitions de la Défense (CIEAD) a fourni des conseils sur le projet de « modernisation » lors de la réunion CIE1; RDDC et le SMA(IE) se préparent maintenant pour la réunion CIE2. Dans l'ensemble, ce projet progresse plus rapidement que prévu étant donné que la date limite initiale pour l'élaboration de l'EB était octobre 2022. »

**Commentaire du CEPDBC (janvier 2023) :** Notre rencontre avec le chef d'état-major du SM A(IE) a confirmé que des progrès solides ont été réalisés. Le calendrier du projet estime que les activités de développement et de définition (y compris l'achèvement de la conception) se poursuivront jusqu'en juin 2026, date à laquelle une soumission sera faite pour obtenir l'approbation de la mise en œuvre du projet avec une réponse à celle-ci attendue avant mars 2027. En tant que tel, le projet reste à risque. En cas d'approbation, les nouvelles installations devraient atteindre leur capacité opérationnelle initiale d'ici décembre 2032 et être pleinement opérationnelles et certifiées d'ici décembre 2034.

**Mise à jour des commentaires du MDN/des FAC (mars 2024) :** « Les efforts visant à moderniser les laboratoires de recherche chimie et biologique du Centre de recherche de Suffield de RDDC (Modernisation) se poursuivent. Les phases d'identification et d'analyse des options visant à élaborer un énoncé des besoins (EB) et une estimation des coûts sont presque terminées. Un programme détaillé de l'espace fonctionnel a été élaboré pour répondre à tous les besoins pertinents en recherche scientifique du Centre de recherche de Suffield de RDDC. Ces travaux aboutiront à la sélection d'un plan d'action pour la phase de conception. L'équipe du projet prépare la documentation requise pour obtenir l'approbation ministérielle afin de commencer les travaux de conception. Enfin, RDDC et le SMA(IE) se préparent actuellement à une autre collaboration avec le Comité

## **Annexe A**

### **au rapport du CEPDBC 2024**

d'examen indépendant des acquisitions de la Défense pour permettre au Comité de fournir des conseils au ministre de la Défense nationale sur les travaux réalisés à ce jour. »

**Commentaire du CEPDBC (mars 2024) :** Nous continuerons de suivre et de rendre compte des progrès de ce projet.

**Mise à jour des commentaires du MDN/des FAC (septembre 2024) :** « Les efforts déployés dans le cadre du projet de modernisation des laboratoires de recherche chimique et biologique du Centre de recherche de RDDC Suffield (Modernisation) se poursuivent et ont fait bon chemin au cours de la dernière année. Nous avons terminé la phase d'analyse de rentabilisation des options et élaboré une estimation des coûts, et la construction d'un laboratoire moderne de remplacement est la ligne de conduite la plus prudente. Le projet a connu des progrès soutenus, joui d'un appui aux niveaux supérieurs et a fait l'objet d'un COI/FOC au début des années 2030. »

**Commentaire du CEPDBC (décembre 2024) :** Le Comité prend acte de ces progrès importants et continuera de suivre l'évolution de la situation. Dans l'intervalle, nous soulignons les graves lacunes en matière de contrôle des risques techniques et de contrôles environnementaux dans les bâtiments 1 et 10 et demandons instamment que des mesures provisoires soient prises pour garantir que les travaux du programme puissent se poursuivre jusqu'à ce que l'installation de remplacement soit achevée.

**Mise à jour des commentaires du MDN/des FAC (septembre 2026) :** « L'équipe de défense a examiné le rapport. Nous allons examiner attentivement les deux nouvelles recommandations et poursuivre notre travail sur vos recommandations précédentes. »

**Statut : OUVERT**

- 2. (2017) *Compte tenu de la compétence unique et essentielle du Dépôt central d'équipement médical, de l'importance opérationnelle d'une accréditation en bonnes pratiques de fabrication et de la valeur potentielle d'une collaboration avec l'Agence de la santé publique du Canada, le remplacement et la relocalisation de cette installation devraient être envisagés en vue de surmonter les lacunes et les obstacles posés par son état actuel et par son emplacement.***

**Réponse du MDN/des FAC (avril 2018) :** « Le Gp Svc S FC apprécie que le CEPDBC insiste sur ce point dans son rapport et souscrit entièrement à cette recommandation. L'état actuel, la capacité et l'emplacement de l'installation du Dépôt central de matériel médical (DCMM) présentent plusieurs risques pour la gestion continue de notre stock médical.

Une installation conforme aux bonnes pratiques de fabrication (BPF) et une licence d'établissement délivrée par Santé Canada sont essentielles pour assurer la qualité des divers produits médicaux que le Groupe importe, entrepose, distribue et peut partager avec d'autres ministères et partenaires alliés. Une installation autorisée, dotée d'un solide système d'assurance de la qualité, devrait réduire au minimum le risque de compromettre les ressources médicales opérationnellement essentielles.

Un partenariat au niveau stratégique entre le Gp Svc S FC et l'ASPC a récemment été officialisé entre le médecin-chef et le vice-président de la Direction générale de

## **Annexe A au rapport du CEPDBC 2024**

l'infrastructure de sécurité sanitaire de l'ASPC. Des efforts continus seront déployés pour explorer des solutions à court terme tout en définissant un partenariat de collaboration continue axé sur les besoins communs en matière d'infrastructure et de gestion et d'approvisionnement coordonnés des stocks.

Le remplacement du DCMM a été identifié comme une exigence et a été inclus dans le plan d'infrastructure du MDN. Cependant, compte tenu de l'ordre de priorité actuel du projet, nous prévoyons attendre au moins dix ans avant que les installations ne soient remplacées et déplacées. Le Gp Svc S FC doit accepter et gérer ces risques, mais notre capacité de les atténuer demeure limitée. Bien que notre partenariat renforcé avec l'ASPC puisse introduire d'autres possibilités d'atténuation des risques, les limites de l'installation actuelle du DCMM empêchent la pleine réalisation des avantages de ce partenariat. La solution idéale au problème serait une accélération de l'approbation et du financement de ce projet et de premiers efforts sont en cours pour rehausser sa position sur la liste de priorisation ministérielle. »

### **Commentaires du CEPDBC (décembre 2018) :**

Nous sommes encouragés par le soutien exprimé par le QG du Gp Svc S FC et les autres autorités du QGDN pour cette recommandation. Le remplacement du DCMM est maintenant identifié comme une nécessité et est inclus en tant que priorité no. 32 sur 144 projets d'infrastructure ministériels. Malgré ce placement, la construction ne débutera que dans plusieurs années. Entre temps, nous nous félicitons de l'intention du Groupe de continuer à renforcer son partenariat avec l'ASPC et, ce faisant, de chercher des moyens d'atténuer certains des risques liés à la situation actuelle du DCMM. Nous suivrons de près l'évolution de la situation dès notre prochaine visite au DCMM en 2019.

### **Mise à jour des commentaires du MDN/des FAC (février 2019) : «**

#### **Notes de RDDC Suffield :**

Le Groupe des services de santé des Forces canadiennes (Gp Svc S FC) est reconnaissant que le CEPDBC insiste sur ce point dans son rapport et souscrit pleinement à cette recommandation. L'état actuel, la capacité et l'emplacement de l'installation DCMM présentent plusieurs risques pour la gestion de nos stocks de médicaments. Une installation conforme aux Bonnes pratiques de fabrication (BPF) et une licence d'établissement livrée par Santé Canada sont essentielles pour garantir la qualité des divers produits médicaux importés, stockés, distribués et éventuellement partagés par le Groupe avec d'autres ministères et avec nos partenaires alliés. Une installation agréée, dotée d'un système robuste d'assurance qualité, devrait minimiser le risque de compromettre les ressources médicales essentielles aux opérations.

Un partenariat de niveau stratégique entre le Gp Svc S FC et l'ASPC a récemment été officialisé entre le médecin-chef et le vice-président de la Direction générale de l'infrastructure de la sécurité sanitaire à l'ASPC. Les efforts en cours viseront à trouver des solutions à court terme tout en prévoyant un partenariat continu axé sur les besoins communs en matière d'infrastructure et sur une gestion coordonnée des stocks et des achats.

## **Annexe A au rapport du CEPDBC 2024**

Le remplacement du DCMM a été identifié comme une nécessité et a été inclus dans le plan d'infrastructure du MDN. Cependant, compte tenu de la hiérarchisation actuelle du projet, nous prévoyons qu'il faudra au moins dix ans avant que les installations soient remplacées et déplacées. Le Gp Svc S FC doit accepter et gérer ces risques, mais nos moyens de les atténuer restent limités. Bien que notre partenariat renforcé avec l'ASPC puisse offrir d'autres possibilités d'atténuation des risques, les limitations du DCMM actuel empêchent de tirer plein avantage de ce partenariat. La solution idéale au problème consisterait à accélérer l'approbation et le financement de ce projet. Des efforts sont actuellement déployés pour améliorer sa position sur la liste des priorités ministérielles.

### **Notes des Services de santé des forces canadiennes :**

Le 18 novembre, une note d'information a été envoyée au SMA IE demandant l'autorisation de nouer une collaboration stratégique en matière d'infrastructure entre le MDN et l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) sur un entrepôt médical partagé à la BFC Trenton. Ce projet reste au 35e rang des priorités pour le SMA IE et au 3e rang pour les besoins en infrastructures du Commandement du personnel militaire. L'importance de ce projet pour les Svc S FC et les FAC continuera d'être soulignée. »

### **Commentaires du CEPDBC (décembre 2019) :**

Les rénovations visant à amoindrir les lacunes de l'installation existante se poursuivent, y compris une proposition de construction d'une salle certifiée BPF pour permettre l'échange de produits avec l'ASPC. Nous encourageons le financement rapide de cette proposition.

**Mise à jour des commentaires du MDN/des FAC (avril 2020) :** « Le remplacement du Dépôt central de matériel médical (DCMM) continue d'être une priorité élevée pour les Services de santé des FC. Un certain nombre d'activités conjointes entre les Services de santé des FC et l'Agence de la santé publique du Canada ont eu lieu à l'appui de la nouvelle installation de DCMM. Des options de site à Trenton ont été développées et sont en attente d'un examen final. Dans l'ensemble, de bons progrès ont été réalisés dans le projet de construction d'une nouvelle installation de DCMM. »

**Commentaires du CEPDBC (décembre 2020) :** Nous continuons d'appuyer fermement la nécessité de remplacer et de déplacer le DCMM, mais comprenons que cela ne se produira peut-être pas pour de nombreuses années - le projet étant 35e sur la liste pertinente des priorités d'infrastructure des FAC. En attendant, nous sommes heureux que des rénovations soient en cours visant à mettre la salle de laboratoire conforme aux normes. Nous saluons les efforts du Gp Svc S FC pour faire face au risque que cette situation engendre et espérons que la sensibilisation accrue actuelle du public à l'importance de l'équipement médical approprié ainsi que des installations d'approvisionnement et de distribution pharmaceutiques sera bénéfique à cet égard.

**Mise à jour des commentaires du MDN/des FAC (avril 2021) :** « Les exigences de conception initiales élaborées en 2018 ont défini la nécessité pour l'installation de se conformer aux bonnes pratiques de fabrication actuelles, telles que décrites dans la ligne

## **Annexe A**

### **au rapport du CEPDBC 2024**

directrice GUI-0069 de Santé Canada. Le personnel du projet a participé à l'identification d'emplacements potentiels et travaille actuellement avec les gestionnaires des biens immobiliers du MDN pour déterminer l'emplacement la mieux adaptée aux exigences des installations. Cependant, la réalisation du projet dépend de sa place dans la liste des priorités ministérielles et de la disponibilité des fonds. Le MDN maintient son engagement avec l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) au sujet d'une éventuelle collaboration dans la construction de cette installation qui pourrait servir les objectifs des deux organisations. Il convient de noter que les rénovations de la salle de laboratoire au DCMM sont presque terminées et que la cartographie des températures est prévue pour février 2021 et de nouveau à l'été 2021. Elle sera utilisée comme approche provisoire pendant que le projet d'investissement dans une nouvelle installation continue de progresser dans le processus des projets du MDN. »

**Commentaire du CEPDBC (décembre 2021) :** Nous restons convaincus que l'emplacement, l'état et la capacité du DCMM méritent son remplacement et sa relocalisation, notant que la direction du Programme stratégique de contre-mesures médicales (PCMS) suggère qu'il fera bientôt face à encore plus de demandes. Cela dit, nous avons été impressionnés par les mesures provisoires qui ont été ou seront bientôt mises en œuvre au Dépôt pour répondre aux préoccupations les plus urgentes concernant son état et sa capacité.

**Mise à jour des commentaires du MDN/des FAC (août 2022) :** « Le Dépôt central de matériel médical (DCMM) demeure hautement prioritaire pour un nouveau projet de bâtiment sur la liste des projets prioritaires du Commandement du personnel militaire, mais compte tenu des pressions financières actuelles sur le SMA(IE), le calendrier du projet de DCMM est de l'ordre de 10 ans. Le ministère de la Défense nationale poursuit le projet de remplacement du bâtiment, et la Direction – Prestation des services de santé des Services de santé Forces canadiennes a repris contact avec l'Agence de la santé publique du Canada sur la faisabilité de l'interopérabilité pour l'entreposage des contre-mesures médicales critiques. Le DCMM cherche aussi activement à accroître sa capacité d'entreposage dans l'installation actuelle en réoccupant de l'espace actuellement utilisé par d'autres unités. »

**Commentaire du CEPDBC (janvier 2023) :** Nous comprenons que ce projet est maintenant 18e sur la liste pertinente des priorités en infrastructure des FAC, mais que le délai d'achèvement reste d'environ dix ans. Nous attendrons une mise à jour sur les rénovations provisoires et l'agrandissement de l'espace de stockage lors de notre prochaine visite en personne au Dépôt.

**Mise à jour des commentaires du MDN/des FAC (mars 2024) :** « Le Dépôt central de matériel médical (DCMM) continue d'être hautement prioritaire sur la liste des projets prioritaires du Commandement du personnel militaire pour un nouveau projet de bâtiment, mais en raison des pressions financières continues exercées sur le SMA(IE), l'échéancier du projet DCMM est toujours d'environ 10 ans. Le ministère de la Défense nationale continue de poursuivre le projet de remplacement du bâtiment, et la Direction de la prestation des services de santé des Services de santé des Forces canadiennes (SSFC)

## **Annexe A**

### **au rapport du CEPDBC 2024**

a renoué le dialogue avec l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) sur la faisabilité de la mise en place d'une nouvelle infrastructure et de nouvelles capacités d'entreposage communes. Les SSFC ont entrepris une analyse formelle des besoins actuels et futurs en infrastructure du DCMM. Les SSFC s'engagent à partager leurs besoins en infrastructure d'entreposage médical avec l'ASPC afin qu'ils puissent être inclus lors de la phase d'identification et d'analyse des options pour tout nouveau projet d'infrastructure envisagé par l'ASPC. Le DCMM cherche également activement à accroître sa capacité d'entreposage dans l'installation actuelle en réoccupant l'espace actuellement utilisé par d'autres unités. »

**Commentaire du CEPDBC (mars 2024) :** Nous saluons les efforts de collaboration avec l'ASPC à long terme ainsi que les initiatives à court terme visant à maintenir la capacité du dépôt en attendant sa recapitalisation. Nous rendrons visite à nouveau au DCMM en 2024.

**Mise à jour des commentaires du MDN/des FAC (septembre 2024) :** « Le Dépôt central de matériel médical (DCMM) continue d'être un projet hautement prioritaire. Cependant, en raison de projets hautement prioritaires, DCMM n'a reçu aucun financement. Par conséquent, nous évaluons d'autres options d'infrastructure à court, moyen et long terme afin de répondre aux exigences de divers programmes et aux principaux axes d'effort soutenus par DCMM pour fournir un soutien logistique médical aux opérations des FAC. Le ministère de la Défense nationale poursuit le projet de remplacement de l'édifice et a renoué avec l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) sur la faisabilité de l'élaboration d'une nouvelle infrastructure et de nouvelles capacités d'entreposage commun. »

**Commentaire du CEPDBC (décembre 2024) :** Nous reconnaissons cette situation tout en notant avec approbation les récentes décisions de débloquer des fonds pour l'acquisition d'installations d'entreposage provisoires à Petawawa et le début de la définition du projet pour l'installation de remplacement.

**Mise à jour des commentaires du MDN/des FAC (septembre 2026) :** « L'équipe de défense a examiné le rapport. Nous allons examiner attentivement les deux nouvelles recommandations et poursuivre notre travail sur vos recommandations précédentes. »

**Statut : OUVERT**

- 3. (2022) *Compte tenu de la nature de la R et D entreprise au CRS, un accord de niveau de service pour la fourniture par les FAC d'un soutien médical d'urgence au Centre devrait être négociée et mise en œuvre dès que possible.***

**Réponse du MDN et des FAC (mars 2024) :** « Un accord sur les niveaux de service régissant la prestation du soutien médical d'urgence des FAC au Centre de recherche de Suffield est en cours de rédaction. Dans l'intervalle, le soutien médical d'urgence des FAC au Centre continuera d'être facilité par l'approbation ministérielle et la coordination directe entre le Centre et les éléments des services de santé des FAC à Suffield et à Edmonton. »

## Annexe A au rapport du CEPDBC 2024

**Commentaire du CEPDBC (mars 2024) :** Cela fait maintenant sept ans que nous avons soulevé la question du soutien médical d'urgence au CRS et dix-huit mois que nous avons été informés de l'intention de conclure un accord sur les niveaux de service (ANS). Bien que nous reconnaissons les mesures provisoires qui sont en place, nous espérons apprendre lors de notre prochaine visite qu'une solution plus formelle et durable sous la forme d'un ANS est en place.

**Mise à jour de la réponse du MDN et des FAC (septembre 2024) :** « Un accord sur les niveaux de service régissant la prestation du soutien médical d'urgence des FAC au Centre de recherche de Suffield est toujours en cours de rédaction. Entre-temps, le soutien médical d'urgence au Centre par les FAC continuera d'être facilité par l'approbation ministérielle et la coordination directe entre le Centre et les éléments des Services de santé des FAC à Suffield et à Edmonton. De plus, un nouveau contrat a été mis en œuvre pour la couverture du médecin CBRN, afin d'assurer la continuité. »

**Commentaire du BCDRC (décembre 2024) :** Le Comité reconnaît la stabilité de la situation actuelle du soutien médical d'urgence au CRS, mais demande instamment la conclusion de l'accord sur les niveaux de service, ce qui, à notre avis, devrait être une question simple. En attendant, nous garderons cette recommandation ouverte et continuerons de surveiller la situation.

**Mise à jour des commentaires du MDN/des FAC (septembre 2026) :** « L'équipe de défense a examiné le rapport. Nous allons examiner attentivement les deux nouvelles recommandations et poursuivre notre travail sur vos recommandations précédentes. »

**Statut : OUVERT**

4. ***(2022) Étant donné le rôle clé du renseignement dans l'orientation de la R et D, les ressources consacrées à l'analyse de la menace biologique et chimique à laquelle les FAC font face devraient être revues pour en assurer la suffisance.***

**Réponse du MDN et des FAC (mars 2024) :** « Des mesures de dotation en personnel sont en cours pour embaucher du personnel dans les domaines d'expertise chimique et biologique au sein de la Direction du renseignement technique et scientifique. En raison des exigences d'habilitation de sécurité, le personnel entrant prendra probablement jusqu'à deux ans pour être pleinement opérationnel. Dans l'intervalle, les déficits de ressources sont atténués par plusieurs mesures : le maintien en poste d'un analyste expert du renseignement à la retraite sous contrat occasionnel pour maintenir un certain niveau de continuité, la collaboration continue avec d'autres agences nationales de renseignement ainsi qu'avec d'autres organisations du MDN et des FAC (D JCRBN D par exemple) pour maintenir la sensibilisation aux menaces ainsi qu'une collaboration et un partage d'information accrus avec les cinq agences Five Eyes dans ce domaine. »

**Commentaire du BCDRC (mars 2024) :** Nous saluons les mesures de dotation déterminées qui ont récemment été entreprises et attendons avec impatience d'apprendre leur achèvement complet.

## Annexe A au rapport du CEPDBC 2024

**Mise à jour de la réponse du MDN et des FAC (septembre 2024) :** « Au sein de la Direction du renseignement technique et scientifique, un nouveau chef d'équipe pour la lutte contre les armes de destruction massive a été embauché au début de 2023 et est pleinement opérationnel depuis 12 mois. Des mesures de dotation visant à embaucher du personnel supplémentaire dans les domaines d'expertise chimique et biologique au sein de la Direction sont en cours, et un poste de biobiologie sera pourvu en 2023. En raison des exigences en matière d'habilitation de sécurité, il faudra probablement jusqu'à deux ans pour que le personnel entrant devienne pleinement opérationnel. Entre-temps, les déficits de ressources sont atténués grâce à plusieurs mesures : le maintien en poste d'un analyste du renseignement expert à la retraite en contrat occasionnel pour maintenir un certain niveau de continuité, la collaboration continue avec d'autres organismes nationaux de renseignement ainsi qu'avec d'autres organisations du MDN et des FAC (le D JCRBN D par exemple) pour rester à l'affût des menaces, ainsi qu'une collaboration et un échange d'information accrus avec les organismes Five Eyes dans ce domaine. »

**Commentaire du BCDRC (décembre 2024) :** Nous saluons les mesures qui ont été prises pour garantir que des ressources suffisantes sont consacrées à la fonction d'analyse et nous clôturerons cette recommandation comme ayant été mise en œuvre.

**Statut : CLOS**

5. ***(2022) Le rôle du CRS dans le soutien des FAC et des entités alliées en ce qui concerne de leur état de préparation doit être vérifié et, s'il est confirmé, le Centre devrait être organisé de manière appropriée et doté des ressources adéquates pour ce faire sans empiéter sur sa fonction de R et D.***

**Réponse du MDN et des FAC (mars 2024) :** « RDDC est à mi-chemin d'un processus pluriannuel visant à améliorer la gouvernance du programme, notamment en faisant converger les demandes vers une image opérationnelle commune. Dans le cadre de ce processus, des efforts sont en cours pour définir les besoins à long terme dans les domaines d'activité de recherche et de formation, en ce qui concerne la défense CBRN. De plus, le directeur général (Recherche et développement) Sciences et génie met actuellement en œuvre un nouveau processus de gestion des capacités qui sera pleinement en place au cours de l'AF23-24. Ce processus sera appliqué pour confirmer les besoins en capacités scientifiques de chaque centre de recherche de RDDC, y compris Suffield, et pour s'assurer qu'ils disposent des ressources nécessaires et sont configurés de manière appropriée pour remplir leur mandat. »

## Annexe A au rapport du CEPDBC 2024

**Commentaire du BCDRC (mars 2024) :** Nous sommes heureux que ce problème soit reconnu et qu'une solution soit recherchée. Lors de notre visite au CRS en 2023, nous avons entendu dire qu'il existe une demande croissante de formation sur les agents de guerre dans le contexte d'opérations militaires conventionnelles par opposition aux scénarios de contre-terrorisme. Il existe également une volonté d'exploiter l'exercice PRECISE RESPONSE (entraînement avec agents pour les forces de l'OTAN et alliées) comme banc d'essai pour diverses initiatives de recherche et développement en matière de DBC en collaboration avec des établissements scientifiques et technologiques alliés. Ces facteurs émergents devraient être pris en compte lors de toute réévaluation des besoins en matière de recherche et de formation du CRS. Nous observerons à nouveau PRECISE RESPONSE en 2024 et sommes impatients de discerner de nouveaux développements concernant ce sujet.

**Mise à jour des commentaires du MDN et des FAC (septembre 2024) :** « RDDC est à mi-chemin d'un processus pluriannuel d'amélioration de la gouvernance du programme, y compris la convergence des demandes en un tableau opérationnel commun. Dans le cadre de ce processus, des efforts sont en cours pour définir les besoins à long terme dans les domaines d'activité de recherche et d'instruction, en ce qui a trait à la défense CBRN, en collaborant avec les intervenants des FAC. De plus, le Directeur général (Recherche et développement), Sciences et génie, continue de mettre en œuvre son nouveau processus de gestion des capacités. Ce processus sera appliqué pour confirmer les exigences en matière de capacité scientifique de chaque centre de recherche de RDDC, y compris Suffield, et pour s'assurer qu'ils disposent des ressources nécessaires et qu'ils sont configurés de manière appropriée pour remplir leur mandat. De plus, le CNR continue d'explorer les possibilités de tirer parti des activités de formation pour améliorer le programme de recherche. »

**Commentaire du BCDRC (décembre 2024) :** Bien que nous reconnaissons le processus en cours au sein de RDDC et des FAC, le Comité estime que cette situation est encore loin d'être résolue et, par conséquent, qu'elle continuera d'être une source de tension au CRS. Nous partageons cependant l'avis selon lequel il existe une synergie entre la formation et la R et D qui pourrait être exploitée au bénéfice des deux parties. Nous continuerons de suivre l'évolution de la situation.

**Mise à jour des commentaires du MDN/des FAC (septembre 2026) :** « L'équipe de défense a examiné le rapport. Nous allons examiner attentivement les deux nouvelles recommandations et poursuivre notre travail sur vos recommandations précédentes. »

**Statut : OUVERT**

6. ***(2022) Étant donné que les problèmes d'approvisionnement en temps opportun de fournitures de laboratoire et d'autres biens et services entravent gravement la productivité scientifique et la formation au CRS, la fonction d'approvisionnement à RDDC devrait être revue et, au besoin, réformée, afin d'assurer que les processus, les ressources affectées et les autorités adressent les besoins du personnel de première ligne.***

## **Annexe A**

### **au rapport du CEPDBC 2024**

**Réponse du MDN et des FAC (mars 2024) :** « Le service des achats de RDDC a connu une année de transition importante au cours de laquelle nous avons été témoins d'un certain nombre de changements majeurs, notamment le roulement du personnel, une capacité d'embauche limitée en raison des pressions salariales, un nouveau modèle de prestation de services d'approvisionnement, une restructuration provisoire et un nouvel outil de priorisation. En dehors de RDDC, d'autres facteurs ont eu une incidence sur les opérations d'approvisionnement. Plus précisément, le MDN a mis en œuvre une mise à jour de son Système d'information de gestion des ressources de la Défense (SIGRD), qui enregistre et permet les transactions financières, d'approvisionnement et de gestion des actifs, entre autres fonctions. Les modifications ont donné lieu à des efforts supplémentaires considérables pour codifier tous les actifs avant l'approvisionnement. Bien que cela se traduira par une meilleure comptabilisation des actifs du Ministère, l'impact opérationnel a été un ralentissement important des délais de traitement des achats.

Comme pour toute période de transition majeure, celle-ci présente d'importantes possibilités de réinventer/modifier nos outils et nos processus afin de mieux soutenir le personnel de première ligne. Il convient de noter ceux-ci : l'utilisation accrue des cartes de paiement, un modèle dirigé par le centre pour gérer les ressources d'approvisionnement permettant la flexibilité, facilitant la réaffectation des ressources aux priorités les plus élevées de l'organisation, un nouvel outil permettant de prioriser les demandes individuelles de manière équitable dans toute l'organisation et des approbations récentes pour commencer à doter les postes vacants en approvisionnement. La plupart de ces initiatives sont en cours d'élaboration depuis le milieu de l'exercice 22-23 et seront mises en œuvre au cours de l'exercice 23-24. »

**Commentaire du BCDRC (mars 2024) :** Il s'agit clairement d'une situation difficile, et nous saluons la réflexion et la détermination derrière les initiatives qui ont été lancées pour l'améliorer. Cela dit, nous nous demandons comment leur efficacité sera mesurée et nous chercherons à répondre à cette question lors de notre prochaine visite.

**Mise à jour sur la réponse du MDN et des FAC (septembre 2024) :** « L'approvisionnement de RDDC a connu une année de transition importante. Un certain nombre de nouvelles mesures ont été mises en œuvre afin d'accroître le soutien, notamment au Centre de recherche de Suffield. La dotation globale en approvisionnement est passée à 80 % et trois (3) postes ont été embauchés pour exécuter des fonctions d'approvisionnement de faible valeur et de soutien à la clientèle à Suffield. Ces postes terminent actuellement leur formation et répondront aux priorités locales, telles que définies par le directeur du Centre. L'utilisation accrue des cartes de paiement ; Un modèle de gestion des ressources d'approvisionnement dirigé par le Centre afin de permettre une certaine souplesse et de faciliter la réaffectation des ressources aux priorités les plus élevées de l'organisation s'est également avéré très efficace.

Afin d'appuyer et d'améliorer les communications entre le personnel des achats et les clients dans tous les centres, la Section des achats a doté des postes du Service à la

## Annexe A au rapport du CEPDBC 2024

clientèle qui deviendront le point de contact du Centre pour toutes les questions d'approvisionnement. Le poste de DNR a été pourvu en janvier 2024 et le titulaire commencera à remplir son rôle en juin. On s'attend à ce que le CNR constate les effets positifs de ces changements à l'approvisionnement au cours du présent exercice, à mesure que les nouveaux employés de l'approvisionnement deviendront pleinement opérationnels. »

**Commentaire du BCDRC (décembre 2024) :** Nous reconnaissons et saluons l'éventail de mesures supplémentaires prises l'année dernière visant à améliorer la fonction d'approvisionnement à l'appui de Suffield et les autres centres de recherche. Nous notons, avec un intérêt particulier, l'identification d'un indicateur de performance clé (IPC) pour la fonction (c'est-à-dire le temps écoulé entre la soumission de la commande par le client et la livraison de l'article) et l'intention de convenir cette année d'une norme de base (par exemple, 120 jours). Le Comité attend avec impatience de connaître les résultats de l'application de cet IPC lors de notre prochaine série de visites. D'ici là, nous garderons cette recommandation ouverte.

**Mise à jour des commentaires du MDN/des FAC (septembre 2026) :** « L'équipe de défense a examiné le rapport. Nous allons examiner attentivement les deux nouvelles recommandations et poursuivre notre travail sur vos recommandations précédentes. »

**Statut : OUVERT**

7. ***(2022) Compte tenu des problèmes signalés concernant la gouvernance et la gestion de l'entreprise de défense CBRN, il convient d'appuyer la proposition d'initier un renouvellement sous la direction de l'État-major interarmées stratégique. Entre autres choses, il examinerait et mettrait à jour les DOAD de défense CBRN, donnerait une définition à l'entreprise, assurerait une définition et un alignement corrects des responsabilités, pouvoirs et obligations et ensuite, plus important encore, il tiendrait les autorités imputables pour l'exercice de leurs responsabilités. Ce faisant, il est en outre souhaitable de tenir étroitement compte de ce qui découlera de l'examen en cours de la politique CBRN à l'OTAN, à laquelle participent le SMA (Politique) et AMC.***

**Réponse du MDN et des FAC (mars 2024) :** « Les efforts visant à maintenir l'efficacité et la pertinence de la série DOAD 8006 se poursuivent. En octobre 2022, le personnel et les intervenants ont procédé à un examen de routine de la DOAD. Les propositions de changement seront examinées comme d'habitude par les bureaux de responsabilité appropriés. Les changements spécifiques seront dûment pris en compte et des mesures appropriées seront prises. La politique de défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN) de l'OTAN (2022), publiée et approuvée par tous les membres de l'OTAN en juillet 2022, sera mise en œuvre par les FAC au moyen des processus de planification existants et de ses plans de capacités. Le Canada est entièrement d'accord avec les principes fondamentaux et les engagements visant à renforcer ses capacités et sa résilience militaires en matière de CBRN, qui sont conformes à la politique de défense du gouvernement du Canada. Le gouvernement note et approuve, en particulier, que « les

## **Annexe A**

### **au rapport du CEPDBC 2024**

plans nationaux de développement des capacités appuieront la mise en œuvre complète et opportune des capacités de défense CBRN, en particulier celles requises par l'Alliance conformément au processus de planification de la défense de l'OTAN » ».

**Commentaire du BCDRC (mars 2024) :** Lors de notre réunion de 2023 avec l'État-major interarmées stratégique (EMIS), nous avons été informés qu'ils prépareraient des conseils pour le CEMD qui définissent le problème auquel est confronté le portefeuille de défense CBRN et proposent la publication d'une directive CEMD/SM qui expliquerait la nécessité de redynamiser la fonction de défense CBRN, définirait l'état final stratégique pertinent, stipulerait l'alignement nécessaire de la gouvernance, guiderait la mise en œuvre de la nouvelle politique CBRN de l'OTAN, ajusterait les DOAD et énoncerait la nécessité d'une feuille de route appropriée pour le développement des capacités de défense CBRN. Nous continuerons de surveiller cette question et avons hâte d'évaluer les progrès lors de notre prochaine série de visites.

**Mise à jour de la réponse du MDN et des FAC (septembre 2024) :** « Les efforts visant à maintenir l'efficacité et la pertinence de la série DAOD 8006 se poursuivent. Les propositions de modification des DOAD sont en cours d'examen et de soumission. La politique de défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN) de l'OTAN (2022), publiée et approuvée par tous les membres de l'OTAN en juillet 2022, sera mise en œuvre par les FAC dans le cadre des processus de planification existants et de leurs plans capacitaires. Le Canada est entièrement d'accord avec les principes et les engagements fondamentaux visant à améliorer ses capacités et sa résilience militaires en matière d'incidents CBRN, qui sont conformes à la politique de défense du gouvernement du Canada. Le gouvernement note et approuve, en particulier, que « les plans nationaux de développement des capacités soutiendront la mise en œuvre intégrale et en temps voulu des capacités de défense CBRN, en particulier celles dont l'Alliance a besoin conformément au processus de planification de défense de l'OTAN ».

**Commentaire du BCDRC (décembre 2024) :** Le Comité a été encouragé par les mesures qui, selon nous, sont en cours pour mettre en œuvre cette recommandation et qui devraient être achevées au cours du premier semestre de 2025. Nous espérons pouvoir clore cette recommandation comme ayant été mise en œuvre, après notre prochaine série de visites. D'ici là, nous continuerons de surveiller la situation.

**Mise à jour des commentaires du MDN/des FAC (septembre 2026) :** « L'équipe de défense a examiné le rapport. Nous allons examiner attentivement les deux nouvelles recommandations et poursuivre notre travail sur vos recommandations précédentes. »

**Statut : OUVERT**

Annexe A  
au rapport du CEPDBC 2024

8. ***(2023) Compte tenu du statut du CRS de RDDC en tant qu'atout national stratégique dans un environnement de sécurité mondial inquiétant et méritant donc une gestion supérieure, nous appuyons la décision du SMA (RDDC) de suspendre certaines activités de manipulation de produits chimiques hautement toxiques au CRS en attendant les mesures correctives des déficiences du système de contrôle des risques techniques et administratifs du Centre. De plus, nous saluons le plan de remédiation qui a été lancé et recommandons qu'il reçoive le soutien rapide et tangible des intervenants et des autorités à l'extérieur de RDDC en vue de restaurer le plus rapidement possible et maintenir un environnement sécuritaire pour tous ceux qui y travaillent ou utilisent ses installations.***

**Réponse du MDN et des FAC (septembre 2024) :** « Un examen approfondi des risques associés aux activités de défense chimique a eu lieu et des ajustements, principalement aux contrôles administratifs, ont été mis en œuvre. De plus, un plan de reprise fondé sur des conditions a été élaboré, a été approuvé par le SMA(RDDC) et est en cours d'exécution en vue de sa mise en œuvre. Au cours des 12 derniers mois, RDDC a tenu un dialogue important avec les intervenants et les autorités externes en vue d'obtenir du soutien pour améliorer les contrôles techniques au CRS. Le soutien est fourni avec une augmentation considérable de l'entretien et l'élan des travaux sur le projet de réfection du laboratoire chimique et biologique. Bien que des progrès aient été réalisés, des défis subsistent en raison du coût élevé de l'infrastructure et des longs délais liés aux travaux de conception et à l'approvisionnement. »

**Commentaire du BCDRC (décembre 2024) :** Le Comité salue la conduite de l'examen de la gestion des risques, ainsi que la conception et la mise en œuvre à ce jour du plan de reprise fondé sur les conditions qui en résultent. Toutefois, on ne sait pas encore dans quelle mesure le plan, notamment sa dépendance accrue aux contrôles administratifs, a rétabli la confiance des employés dans leur capacité à accomplir leurs tâches en toute sécurité. Le directeur du centre l'a reconnu et l'a identifié comme un problème prioritaire à régler. De plus, les travaux se poursuivent pour remédier aux lacunes en matière de contrôle technique. Nous garderons donc cette recommandation ouverte tout en continuant de surveiller de près la situation au CRS.

**Statut : OUVERT**

9. ***(2023) Le personnel civil qui participe à la formation en présence d'agents de guerre au CRS (p. ex., les agents de sécurité et les membres de l'équipe de décontamination) subissent et accumulent des risques à cause de cette participation. Compte tenu des préoccupations exprimées par les employés et gestionnaires locaux, il faudrait envisager la création et mise en œuvre d'un système de santé et sécurité conçu pour le personnel civil ainsi employé.***

**Réponse du MDN et des FAC (septembre 2024) :** « Le Centre de recherche Suffield a déployé des efforts considérables pour modifier et améliorer son système de santé et de sécurité, y compris des changements mis en œuvre principalement en pensant au personnel civil. Cela correspond à une acceptation du risque de formation, à une acceptation opérationnelle du risque (c'est-à-dire que le niveau de risque acceptable est plus faible en raison de la capacité de planifier à l'avance et moins d'impératif moral pour

**Annexe A**  
**au rapport du CEPDBC 2024**

atteindre les objectifs de l'exercice). Une série de documents ont été élaborés afin de décrire les approches de gestion des risques et de les communiquer aux employés par souci de transparence. Les approches de gestion des risques qui ont été élaborées tiennent compte du risque d'exposition dans un contexte professionnel et comprennent des mesures visant à prévenir les effets cumulatifs. »

**Commentaire du BCDRC (décembre 2024) :** Le Comité salue cette approche pragmatique pour répondre aux préoccupations des employés; cependant, nous attendrons la fin du prochain cycle de formation aux agents de guerre avant d'évaluer son succès.

**Mise à jour des commentaires du MDN/des FAC (septembre 2026) :** « L'équipe de défense a examiné le rapport. Nous allons examiner attentivement les deux nouvelles recommandations et poursuivre notre travail sur vos recommandations précédentes. »

**Statut : OUVERT**

10. ***(2024) Étant donné que les échantillons historiques du sol de l'environnement du parc national Wood Buffalo que détient le CRS ne sont liés à aucune recherche en cours au CRS, ceux-ci devraient être détruits, hormis un tout petit échantillon représentatif que l'on pourrait archiver à des fins de référence ultérieure.***

**Mise à jour des commentaires du MDN/des FAC (septembre 2026) :** « L'équipe de défense a examiné le rapport. Nous allons examiner attentivement les deux nouvelles recommandations et poursuivre notre travail sur vos recommandations précédentes. »

**Statut : OUVERT**

11. ***(2024) Étant donné l'importance de maintenir la recherche et la formation avec agents de guerre au profit de l'OTAN et d'autres clients, un plan détaillé devrait être élaboré et mis en œuvre pour minimiser et atténuer les perturbations de la mission causées par les travaux de génie anti-incendie proposés pour le bâtiment 1.***

**Mise à jour des commentaires du MDN/des FAC (septembre 2026) :** « L'équipe de défense a examiné le rapport. Nous allons examiner attentivement les deux nouvelles recommandations et poursuivre notre travail sur vos recommandations précédentes. »

**Statut : OUVERT**

**ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS**

AChE – acétylcholinestérase

ACIA – Agence canadienne d'inspection des aliments

ADM – Armes de destruction massive

AMC – Affaires mondiales Canada

ANASE – Association des nations de l'Asie du Sud-Est

ANS – accord sur les niveaux de service

ASPC – Agence de la santé publique du Canada

BFC – base de forces canadiennes

BPF – Bonnes pratiques de fabrication

BPL – Bonnes pratiques de laboratoire

CBRN – chimique, biologique, radiologique et nucléaire

CBRNe – chimique, biologique, radiologique, nucléaire et explosif

CEPDBC – Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique

CEMD – Chef de l'État-major de la défense

CIABT – Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines

CIAC – Convention sur l'interdiction des armes chimiques

CMM – Contre-mesures médicales

CMR – Collège militaire royal

CNMAE – Centre national des maladies animales exotiques

COIC – Commandement des opérations inter-armées du Canada

COMFOSCAN – commandement des Forces d'opérations spéciales du Canada

COMRENSFC – commandement du renseignement des Forces Canadiennes

CRS – Centre de recherche de Suffield

CRT – Centre de recherche de Toronto

CRV – Centre de recherche de Valcartier

CSCSHA -- Centre scientifique canadien de santé humaine et animale

CSS – Centre des sciences pour la sécurité

**ANNEXE B**  
**Au Rapport annuel CEPDBC 2024**

CTA – Centre de technologie antiterroriste

DEE DR – Détermination des effets environnementaux pour des fins de diligence raisonnable

D Défense CBRN – Direction de défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire

DDCBRNI – Directeur/Direction, Défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire interarmées

DBC – Défense biologique et (ou) chimique

DCMM – dépôt central de matériel médical

DIC – Déclaration d'intention commune

DG RDSG – Directeur général, R et D, Science et génie

DOAD – Directives et ordonnances administratives de la Défense

EMIS – État-major interarmées stratégique

EPI – Équipement de protection individuel

E Pomp FC – École des pompiers et de défense nucléaire, biologique et chimique des Forces canadiennes

ETP – Equivalent à Temps Plein

FAC – Forces armées canadiennes

GPM – groupe professionnel militaire

Gp Svc S FC – Groupe des Services de santé des Forces canadiennes

GRC – Gendarmerie royale du Canada

ICUPE – Installation unique nationale canadienne à petite échelle

IMCB – Installation modulaire de confinement biologique

LNM – Laboratoire national de microbiologie

MDN – ministère de la Défense nationale

MRC – Marine royale du Canada

NBS – niveau de biosécurité (voir NC)

NC – niveau de confinement

NCSM – Navire canadien de Sa Majesté

OIAC – Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

ONTAP – « Online Turbo Approval Process », procédure en ligne d'approbation rapide

OPI –

OSC – Officier de sécurité chimique

## **ANNEXE B**

### **Au Rapport annuel CEPDBC 2024**

OSG – Officier de sécurité générale

OST – Officier de sécurité technique

OTAN – Organisation du traité de l'atlantique nord

PCSS – Programme canadien pour la sûreté et la sécurité

PCMMS – Programme de contre-mesures médicales stratégiques (anciennement CMMMGB – Contre-mesures médicales pour les menaces de guerre biologique)

PROCOL – Protection collective

PSA – Plan de surveillance administrative

QG – quartier général

QGDN – quartier général de la Défense nationale

R et D – recherche et développement

RDDC – Recherche et développement pour la défense Canada

RDUP – recherche à double usage préoccupante

S et T – science et technologie

SMA IE – sous-ministre adjoint (Infrastructure et Environnement)

SMA ST – sous-ministre adjoint (Science et technologie)

SMA SE – sous-ministre adjoint (Services d'examen)

STSD – science et technologie pour la sécurité et la défense

UIIC-CBRN – Unité interarmées d'intervention du Canada – CBRN

UOI(O) – Unité des opérations immobilières (Ouest)